

CAHIER 1  
DOCUMENT CADRE

# Contrat de ville Toulouse métropole 2024 > 2030

# ÉDITOS



## Pierre-André DURAND

Préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne

Le contrat de ville signé le 15 juillet 2015 entre l'État, Toulouse Métropole et 35 autres signataires a permis de structurer en profondeur la politique de la ville à l'échelle métropolitaine. Si la culture de la politique de la ville était déjà bien présente à Toulouse, elle s'est développée à Cugnaux, à Blagnac et à Colomiers, dans un esprit de co-construction et avec le souci de porter une réelle ambition pour les quartiers dans ces communes.

Durant ces 8 années, l'implication de tous les acteurs a été forte, et sans cesse renouvelée : élus municipaux (maires, adjoints aux maires, maires de quartiers, conseillers municipaux), élus départementaux et régionaux, services de l'État (les délégués du préfet en particulier) et des collectivités, représentants des bailleurs sociaux, associations et conseillers citoyens.

Ce contrat de ville, qui s'est achevé le 31 décembre 2023, a également été l'occasion de porter un coup d'accélération à la rénovation urbaine à travers notamment la convention signée fin 2019 pour le nouveau programme national de renouvellement urbain qui porte un investissement d'un montant total sans précédent de près d'1 milliard d'euros. C'est durant cette période également que sont nées les cités éducatives, qui ont permis la structuration d'un éco-système éducatif fort dans les quartiers nord et du Grand Mirail à Toulouse, puis dans les quartiers Val d'Aran-En Jacca et Seycheron à Colomiers. S'agissant de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat, la démarche de Cité de l'Emploi s'est également développée. Ce travail remarquable est reconnu au niveau local et salué au niveau national.

Le contrat de ville 2024-2030 aura pour enjeu majeur de poursuivre la mobilisation du droit commun et la rénovation urbaine dans le cadre d'une géographie des quartiers réactualisée. Le président de la République a tracé la feuille de route à travers les « Engagements Quartiers 2030 ». Cette démarche invite les pouvoirs publics à mobiliser leur droit commun, en moyens financiers et humains aux côtés des crédits spécifiques affectés à la politique de la ville. Groupés avec ceux des collectivités,

ils représentent un véritable effet levier.

En toile de fond de notre démarche, figure l'enjeu de l'implication des citoyens dans la vie publique. Dans les quartiers prioritaires, comme dans tous les quartiers, la mobilisation citoyenne est parfois difficile et peut revêtir différentes formes. Si participer à la vie de son quartier ne se décrète pas et si les problèmes socio-économiques éloignent les habitants de la « chose publique », de nouvelles modalités de concertation et de participation sont toujours les bienvenues

Je tiens ici à souligner le travail intense de préparation de ce nouveau contrat, commencé par une séquence d'évaluation dès le printemps 2022 dans la foulée des assises métropolitaines de la politique de la ville. Cette large période qui s'est poursuivie jusqu'à l'automne 2023, a permis de recueillir la parole des acteurs institutionnels, associatifs et des habitants, de réaliser un bilan complet des programmes d'actions du précédent contrat et de se projeter vers cette nouvelle génération de contrat de manière éclairée. La mise en œuvre opérationnelle des actions s'appuiera sur les réalités du terrain pour mieux rencontrer les besoins des habitants.

Avec le président de Toulouse Métropole, nous avons souhaité un contrat de ville à la fois plus synthétique et plus évolutif. Il constitue un document d'action auquel chacun pourra se référer régulièrement et qui comporte une méthode d'évaluation bien définie. Un point d'étape sera effectué en 2027.

La société civile sera davantage présente à nos côtés avec par exemple des grands opérateurs publics présents dans la métropole toulousaine, des entreprises d'envergure nationale ou internationale, des clubs sportifs ou des établissements culturels.

Je sais que la façon dont nous avons élaboré ce nouveau contrat contribuera à construire une métropole toulousaine plus équilibrée, avec des quartiers inscrits dans une réelle dynamique économique et sociale.



**Jean Luc-MOUDENC**

Président de Toulouse Métropole  
Maire de Toulouse

Toulouse Métropole est l'un des territoires les plus dynamiques et les plus attractifs de France. Elle se retrouve régulièrement dans le trio de tête des classements nationaux. Ce dynamisme est une opportunité exceptionnelle pour le développement de notre territoire. C'est aussi une responsabilité pour les acteurs et les décideurs publics, signataires du contrat de ville, de concrétiser cette opportunité pour les quartiers populaires et leurs habitants.

Après plus de six mois d'élaboration, vous tenez entre les mains le contrat de ville qui va porter pendant les six prochaines années les objectifs et la stratégie partenariale de la politique de la ville sur Toulouse Métropole.

En cohérence avec le plan national "Engagements Quartier 2030" et en lien avec l'Etat, c'est un contrat opérationnel autour de sept thématiques principales et de trois thématiques transversales.

C'est un contrat participatif, dont la rédaction s'est appuyée sur plus de 600 collaborations et une démarche ancrée dans les 16 quartiers d'une géographie prioritaire renouvelée.

C'est un contrat évolutif, qui s'appuie sur l'expérience tirée de sa précédente édition et qui sera susceptible d'être amendé dans le temps en intégrant les résultats d'autres démarches comme les plans d'actions territoriaux des trois nouveaux quartiers prioritaires de la Métropole qui seront élaborés au cours de l'année 2024.

C'est un contrat partenarial, dont la réussite dépend de sa capacité à fédérer toujours plus, car la politique de la ville est un sujet qui intéresse tout notre territoire. Nous ne pouvons, dès lors, que saluer l'intégration de nouveaux partenaires, dont la notoriété dépasse de loin les frontières de notre Métropole et qui contribueront à enrichir les actions inscrites à ce contrat, qu'il s'agisse de sport avec le Toulouse Football Club et le Stade Toulousain, de culture avec l'opéra national et l'orchestre national du Capitole ou d'emploi avec Airbus, pour ne citer que ces quelques exemples.

C'est un contrat prospectif, car il s'articule autour d'enjeux qui seront de plus en plus prégnants sur notre territoire. Ainsi, la transition écologique sera la thématique n°1 du contrat, car les populations les plus fragiles sont aussi celles qui ont été les plus touchées par les récents épisodes caniculaires. Pour concrétiser cet engagement, le Cerema et l'Agence de l'eau Adour-Garonne rejoignent le partenariat du contrat de ville. Nos efforts ne faibliront pas pour continuer à poursuivre le renouvellement urbain et l'amélioration du cadre de vie des quartiers.

C'est un contrat innovant, car nous emploierons de nouveaux outils d'évaluation, par exemple en matière d'insertion et d'emploi, avec l'analyse de parcours de jeunes de moins de 25 ans et de seniors, pour mesurer précisément l'effet de nos dispositifs.

Le contrat de ville affiche, enfin, une forte volonté de poursuivre et de renforcer les actions d'éducation et de jeunesse, mais aussi de médiation, de prévention et de lutte contre les discriminations.

La signature du nouveau contrat de ville vient marquer une nouvelle étape de la politique de la ville. C'est pour moi l'occasion de remercier chaleureusement pour leur engagement, les habitants, les associations, les entreprises, les services publics qui, tous les jours, travaillent à améliorer le quotidien des quartiers prioritaires et sont les acteurs incontournables d'une métropole dynamique et solidaire.

# SOMMAIRE

<b>CADRE, GOUVERNANCE, OBJECTIFS</b>	<b>7</b>
<b>L'ENGAGEMENT QUARTIERS 2030</b>	<b>8</b>
<b>UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION COLLABORATIVE, PARTENARIALE ET PARTICIPATIVE</b>	<b>9</b>
<b>GRANDS PRINCIPES ET INSCRIPTION DANS LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN</b>	<b>10</b>
Inscription dans les politiques de droit commun	10
<b>LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) : UN OUTIL AU SERVICE DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE</b>	<b>12</b>
Le cadre du NPNRU	12
Les objectifs du NPNRU	13
L'articulation avec le contrat de ville	14
Le soutien complémentaire de l'ANRU	15
Les projets de renouvellement urbain hors ANRU	15
<b>GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE</b>	<b>16</b>
Affirmation du binôme État – Toulouse Métropole	16
Partenariats institutionnels et société civile	16
Instances de pilotage, comitologie, calendrier	16
Programmation financière	18
<b>UNE DÉCLINAISON THÉMATIQUE OPÉRATIONNELLE</b>	<b>20</b>
<b>UN ANCRAGE TERRITORIAL RENFORCÉ</b>	<b>21</b>
Une géographie prioritaire actualisée	21
Des enjeux propres aux territoires	22
<b>UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION EN CONTINU</b>	<b>23</b>
Élaboration de portraits de quartiers et de baromètres	23
L'analyse des parcours en matière d'éducation, d'emploi et de logement	23
L'analyse des actions les plus significatives	24
Production annuelle de bilans d'activités	25
Synthèse	25
<b>CALENDRIER DE L'ÉVALUATION</b>	<b>26</b>
<b>TROIS THÉMATIQUES TRANSVERSALES</b>	<b>29</b>
<b>ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES</b>	<b>30</b>
Diminuer l'exposition aux vulnérabilités	30
Renforcer l'inclusivité de l'espace public	31
Valoriser les parcours et les actions inspirantes	31
<b>LAÏCITÉ, VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE</b>	<b>32</b>
Partager une culture commune et un discours commun	32
Promouvoir et accompagner des actions Laïcité et Valeurs de la République dans les quartiers	32
Améliorer la coordination des réseaux et dispositifs autour de la thématique	33
<b>CULTURE</b>	<b>34</b>
La culture au service de l'émancipation	35
Valoriser la dimension culturelle des actions menées	35

## **SEPT THÉMATIQUES PRINCIPALES 37**

<b>ÉCOLOGIE URBAINE ET CITOYENNE</b>	<b>38</b>
Diagnostic	39
Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels	40
<b>PRÉVENTION, MÉDIATION, TRANQUILLITÉ</b>	<b>42</b>
Diagnostic, vulnérabilités et ressources	43
Enjeux stratégiques et priorités d'actions	44
<b>EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT</b>	<b>46</b>
Diagnostic	47
Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels	52
<b>ÉDUCATION - JEUNESSES</b>	<b>54</b>
Diagnostic	55
Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels	58
<b>ACCÈS AUX DROITS</b>	<b>60</b>
Diagnostic	60
Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels	61
<b>SANTÉ, ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES</b>	<b>62</b>
Diagnostic	62
Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels	64
<b>DYNAMIQUES CITOYENNES – VIE DE QUARTIER</b>	<b>66</b>
Diagnostic	66
Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels	67

## **SEIZE QUARTIERS PRIORITAIRES 73**

<b>ARÈNES</b>	<b>74</b>
<b>BARRADELS</b>	<b>76</b>
<b>BRÉGUET LECRIVAIN ST ÉXUPÉRY</b>	<b>78</b>
<b>CÉPIÈRE BEAUREGARD</b>	<b>81</b>
<b>EMPALOT</b>	<b>84</b>
<b>GINESTOUS</b>	<b>87</b>
<b>GRAND MIRAIL</b>	<b>88</b>
<b>GRAND VAL D'ARAN - EN JACCA</b>	<b>92</b>
<b>IZARDS – TROIS COCUS – LA VACHE</b>	<b>97</b>
<b>LAFOURQUETTE</b>	<b>99</b>
<b>LA GLOIRE</b>	<b>100</b>
<b>LALANDE NORD</b>	<b>102</b>
<b>LE SEYCHERON</b>	<b>103</b>
<b>PRADETTES</b>	<b>104</b>
<b>SOUPETARD</b>	<b>106</b>
<b>VIVIER-MAÇON</b>	<b>108</b>



01 |

---

**CADRE,  
GOUVERNANCE,  
OBJECTIFS**

---

|

# L'ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

**La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le cadre général de l'action en faveur de ces quartiers et des ménages les plus fragiles. « La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».**

L'élaboration des contrats de ville pour la période 2024 - 2030 s'est appuyée sur le plan Quartiers 2030 et la circulaire ministérielle du 31 août 2023 qui s'articulent autour des objectifs socles pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- 1 **Renforcer l'école et combattre les inégalités à la racine**
- 2 **Renforcer l'emploi et l'activité**
- 3 **Lutter contre l'insécurité et faire revenir le calme public**
- 4 **Améliorer l'accès au logement et penser l'habitat de demain**
- 5 **Lutter contre les discriminations**
- 6 **Renforcer la pratique sportive**
- 7 **Mieux associer les citoyens aux projets des quartiers et simplifier les démarches administratives des associations**

L'élaboration des nouveaux Contrats de Ville s'organise aussi autour :

- d'une géographie prioritaire réactualisée (décret du 28 décembre 2023) ;
- d'un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) initié fin 2019, courant jusqu'en 2030 et concernant 4 quartiers de Toulouse Métropole (Mirail, Empalot, 3 Cocus, Val d'Aran) pour un investissement total de 1 052 M€
- De contrats évolutifs et adaptés aux contextes et enjeux socio-économiques locaux.

La mobilisation du droit commun de l'État, des collectivités locales, de leurs groupements et plus largement de l'ensemble des partenaires signataires du contrat demeure un objectif majeur. À cette fin, les contrats devront s'articuler avec les autres politiques nationales au premier rang desquelles le Pacte des solidarités, le Plan National de Transition Écologique ou encore la création de France Travail dans le cadre de la loi Plein Emploi.

Enfin, les nouveaux contrats poursuivront la volonté d'associer les habitants aux travaux de la politique de la ville (évaluation des actions, expertise des habitants...). Une attention particulière sera portée à la participation des habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville 2024 - 2030 à l'appui des conclusions de la commission nationale « participation citoyenne des quartiers » présidée par Mohamed Mechmache.

# UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION COLLABORATIVE, PARTENARIALE ET PARTICIPATIVE

25 ateliers

se sont tenus  
dans les quartiers  
prioritaires



Toulouse Métropole et l'État ont engagé, à partir des orientations nationales, une démarche d'élaboration du nouveau contrat de ville intégrant les travaux menés depuis les Assises Métropolitaines de la Politique de la Ville (AMPV) de 2021. Pour mémoire des AMPV se sont tenues tous les deux ans depuis 2015. Les travaux des Assises ont largement alimenté les réflexions et permis l'identification des acteurs et des problématiques majeures à soulever.

Par ailleurs, une évaluation complète du contrat de ville 2015 - 2023 a été commandée à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT) et livrée début 2023.

Cette évaluation a permis d'organiser entre janvier et avril 2023 une série d'ateliers participatifs pour préparer l'élaboration du contrat de ville 2024 - 2030. Rassemblant plus de 150 personnes des services de l'État, des collectivités, des institutions partenaires, des associations

et des conseillers citoyens, quatorze ateliers ont traité les sept thématiques prioritaires de ce nouveau contrat, défini par le plan Quartiers 2030.

Onze ateliers tenus dans onze quartiers prioritaires ont également été consacrés à la déclinaison territoriale de ces thématiques dans chaque quartier afin de discuter et d'élaborer les stratégies territoriales et les plans d'actions pour la période 2024-2030. Ils ont rassemblé de nombreux acteurs locaux et métropolitains, plus de six cents personnes au total, et ont permis d'ajuster les orientations thématiques à l'échelle de la métropole, garantissant ainsi la cohérence de l'action globale de la politique de la ville à venir.

# GRANDS PRINCIPES ET INSCRIPTION DANS LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

**Le contrat de ville 2024-2030 est un document contractualisé, resserré autour des sept thématiques du plan Quartiers 2030, opérationnel et évolutif. Il rassemble cinquante signataires autour du binôme Préfecture/Toulouse Métropole.**

Sa mise en œuvre devra impliquer largement les associations et les habitants dans la continuité des actions engagées en 2015-2023 et notamment des conseils citoyens. Le contrat de ville 2024 - 2030 intégrera aussi les conclusions de la commission nationale « participation citoyenne des quartiers » présidée par Mohamed Mechmache.

## Inscription dans les politiques de droit commun

La politique de la ville définit des enjeux et des objectifs pour des quartiers prioritaires et mobilise des moyens dédiés. Pour autant, elle n'est pas une politique de substitution et vise d'abord à attribuer des moyens complémentaires afin de réduire les fragilités de ces territoires. Seule une articulation étroite entre les politiques de droit commun et la politique de la ville garantira une réelle efficacité de l'action publique menée dans les quartiers les plus vulnérables.

C'est pourquoi l'ensemble des enjeux stratégiques et des objectifs opérationnels déclinés en actions s'appuieront prioritairement sur les politiques de droit commun portées par les partenaires signataires. Il existe ainsi, pour l'ensemble des thématiques retenues dans le cadre de ce contrat, des documents de référence qui servent de base à l'action de la politique de la ville. Ainsi :



Le contrat de ville vise à construire une politique de la ville en lien étroit avec les politiques de droit commun et avec les autres politiques contractuelles en vigueur.

L'implication des « directions métiers » relevant de la métropole et des services de l'État dans l'élaboration du document est à ce titre exemplaire et cette implication restera l'un des principes de mise en œuvre du contrat.

- Les orientations en termes d'écologie urbaine et citoyenne s'appuieront notamment sur le **contrat métropolitain de relance et de transition écologique de Toulouse Métropole (CRTE)**. Ce contrat vise « une transition **écologique solidaire socialement mais aussi territorialement** » et stipule ainsi que les politiques volontaristes « participant au rebond économique et à la transition écologique du territoire toulousain, doivent s'accompagner d'un engagement décisif de la Collectivité et de l'État en faveur de la cohésion sociale ». Les quartiers prioritaires, en particulier ceux bénéficiant de programmes de renouvellement urbain, font donc l'objet d'une attention particulière afin de garantir « la haute valeur environnementale des opérations de renouvellement urbain » et de mettre en place des « opérations de sensibilisation et d'animation de l'écosystème métropolitain ».
  - La thématique prévention – médiation – tranquillité peut elle aussi s'appuyer sur des dispositifs forts, notamment les Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR), **les cordées de la prévention** et le Contrat de Sécurité Intégrée (CSI) qui allouent des moyens spécifiques et définissent les orientations en termes de sécurité et de tranquillité. **Les délégués police-population**, dont la mission est d'améliorer **les relations entre les services de sécurité, les partenaires du territoire et les habitants et habitantes**, sont par exemple des acteurs indispensables pour la mise en œuvre des actions en matière de tranquillité. Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ainsi que les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sont des dispositifs pérennes, arrimés au présent contrat de ville.
  - S'agissant de l'emploi et de l'entrepreneuriat, **la cité de l'emploi est destinée à l'amélioration de l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires**. Elle est portée **par la direction de l'emploi de Toulouse métropole** et elle est aujourd'hui un modèle d'articulation entre droit commun et politique de la ville. Ses orientations ont largement été reprises dans la définition des enjeux, des objectifs opérationnels et des actions à mener dans le cadre de la thématique emploi – entrepreneuriat.
  - Il en va de même pour la thématique éducation – jeunesse, dont la mise en œuvre s'appuiera largement sur les **Projets Educatifs de Territoire (PEDT)** qui définissent en lien avec les services de l'État les politiques éducatives des communes de la métropole. Cette thématique s'appuiera également sur les **trois cités éducatives présentes sur le territoire métropolitain** : Cité éducative du Grand Mirail, Cité éducative Nord et Cité éducative de Colomiers. Ces différents documents permettent à la fois la définition d'objectifs cohérents et complémentaires, et l'articulation des moyens alloués afin d'optimiser l'action éducative de la métropole et des quatre communes concernées en faveur des quartiers prioritaires.
  - La thématique santé – activités physiques et sportives peut elle aussi s'appuyer sur des partenariats forts du droit commun contractualisés autour du **Contrat Local de Santé (CLS)**. Les **inégalités de santé** y sont largement abordées, ainsi que les quatre enjeux qui définissent l'action de la politique de la ville pour le présent contrat : **l'alimentation, l'activité physique et sportive, la prévention et la santé mentale**.
  - Les thématiques accès aux droits et dynamiques citoyennes – vie de quartier s'inscrivent dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG) signées par chaque commune. La CTG est une démarche partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) **pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires**. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap, etc.
- Contrairement au NPNRU qui prendra fin dans les mêmes délais que le contrat de ville, le CRTE, le CSI, le CLS et la CTG actuels ne seront en vigueur que jusqu'à l'année 2026, et les PEDT jusqu'en 2025. Par conséquent, **l'actualisation du contrat de ville prévue à mi-parcours en 2027 devra permettre d'assurer une continuité dans l'articulation entre droit commun et politique de la ville à partir des nouvelles orientations inscrites dans ces contrats et conventions.**

# LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) : UN OUTIL AU SERVICE DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

## Le cadre du NPNRU

Le NPNRU a été signé le 11 septembre 2019 et concerne les quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain. Ces quartiers sont les suivants :

1,052 Mds €

d'investissement global pour le NPNRU

- **Grand Mirail à Toulouse – composé de quatre secteurs :** Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Bagatelle La Faourette Papis Tabar Bordelongue,
- **Empalot à Toulouse**

D'autres quartiers, d'intérêt régional, sont également concernés par le NPNRU :

- **Trois Cocus-La Vache à Toulouse**
- **Val d'Aran Fenassiers Poitou Bel Air à Colomiers**

Le NPNRU représente un volume d'investissement global de 1,052 milliards d'euros. Actuellement en phase de déploiement, ses orientations et actions ont pleinement été intégrées dans le travail d'élaboration du nouveau contrat de ville.

Son calendrier contractuel ainsi que sa période de mise en œuvre opérationnelle 2019-2031, concordent avec les échéances du contrat de ville 2024-2030.

Pour rappel, les orientations stratégiques du NPNRU sont :

- Faire des quartiers en renouvellement urbain des lieux de vie apaisés et attractifs, favorisant le lien social au même titre que dans les autres quartiers de la Métropole.
- Donner à ces quartiers une fonction et une identité propres, porteuses d'un positionnement positif à l'échelle de la Métropole.

Par ailleurs, d'autres projets de renouvellement urbain, non contractualisés avec l'ANRU sont développés sur les QPV de Toulouse Métropole.

## Les objectifs du NPNRU

Le NPNRU poursuit six grands objectifs, qui peuvent se traduire de manières différentes en fonction du contexte social et urbain de chacun des quartiers inclus dans la convention :

- Augmenter la diversité de l'habitat,
  - Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées,
  - Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique,
  - Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants,
  - Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers,
- Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures.

Les projets de renouvellement urbain portés par Toulouse Métropole s'articulent avec la politique métropolitaine de l'habitat et participent d'un rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de la Métropole, conformément aux objectifs de production de logement et de mixité du Pacte Métropolitain pour l'Habitat qui seront repris dans le futur PLUiH, 2 446 démolitions de logements sociaux sont programmées au titre du NPNRU et permettent une dé-densification du logement social dans les QPV. L'offre de logements sociaux à bas loyer qui est démolie au sein des PRU est reconstituée à 70% hors QPV.

En complément de cette politique de l'offre, le NPNRU est un levier en matière de politique d'attribution de logements sociaux. La stratégie de relogement des ménages issus des démolitions du NPNRU s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Conférence Intercommunale des Attributions qui permet de développer pour les ménages relogés, des parcours résidentiels ascendants et de rééquilibrer l'occupation du parc social au sein des quartiers et hors QPV. Le NPNRU déploie par ailleurs, une **stratégie de diversification des quartiers** par la réalisation progressive de programmes en locatif libre, accession libre ou sociale à la propriété. L'objectif commun à chaque quartier consiste à passer en dessous d'un pourcentage de 50 % de

logement locatif social. La programmation habitat a été construite autour de cette cible. Une action coordonnée et ambitieuse est portée sur **l'aménagement des espaces publics** dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers. Cette action s'accompagne d'un développement des commerces et services de proximité nécessaires à leur quotidien, dans la recherche d'une mixité des usages.

**Des équipements publics d'envergure métropolitaine** complètent cette offre et permettent de donner une nouvelle attractivité à ces territoires. S'agissant de la mixité fonctionnelle dans les projets de renouvellement urbain, il est attendu de créer des quartiers aimables, attractifs et ouverts à tous, par :

- Le développement de logements accessibles et confortables ;
- L'implantation de services de proximité et la réalisation d'équipements et services à portée métropolitaine ;
- La mise en valeur urbaine et paysagère des espaces publics et privés ;
- La création et le développement d'activités économiques dans les quartiers, par l'installation de commerces et d'entreprises, en déployant l'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire, en accompagnant les porteurs de projet ou encore, en profitant des opportunités foncières pour développer de nouveaux services ou des services innovants.

### — Une approche territoriale par quartier

Le quartier Empalot ayant bénéficié du premier programme de renouvellement urbain, il s'agit de poursuivre la dynamique en maintenant l'ambition optimale pour, à terme, sortir ce territoire de la politique de la ville à horizon 2030. Le quartier du Mirail constitue la priorité du NPNRU. Il s'agit de **porter une mutation profonde** des quartiers Reynerie et Bellefontaine dans une temporalité réaliste (horizon 2040). La mise en œuvre opérationnelle du projet s'appuie sur une gestion fine du temps et de l'espace, en particulier à travers la constitution de réserves foncières qui, une fois activées, permettront d'amorcer **une dynamique de diversification de l'habitat** ambitieuse qui repose sur la reconfiguration de ces deux quartiers par leurs franges. La restauration de la tranquillité

**moins de 50%**

de logement locatif social, c'est l'objectif commun à chaque quartier

publique demeure une condition de réussite. Enfin, le NPNRU consiste en la poursuite de la transformation de Bagatelle La Faourette Papus Tabar Bordelongue, l'engagement de la mutation de Mirail Université et la réussite des projets de renouvellement urbain d'intérêt régional à savoir le quartier de Trois Cocus La Vache et celui de Val d'Aran.



## Les programmes de renouvellement urbain ont un impact fort sur l'habitat, [...] mais également sur l'offre de services, de commerces, culturelle et de loisirs

### – Des projets en phase de déploiement

Les programmes de renouvellement urbain ont un impact fort sur l'habitat, le cadre de vie et la qualité des espaces publics, mais également sur l'offre de services, de commerces, culturelle et de loisirs qu'ils contribuent à renforcer sur chacun des quartiers qui en bénéficient.

Le NPNRU étant en phase de mise en œuvre, plusieurs opérations ont déjà été livrées ou sont en cours de réalisation. Comme la base nautique à Reynerie, la place Aline Viadiou et la Brique Rouge à Empalot ou la démolition de la passerelle et la requalification du boulevard Charles de Gaulle au Val d'Aran, les équipements et espaces publics constituent des supports indispensables à l'amélioration des conditions de vie et à la cohésion sociale des quartiers prioritaires.

Il convient de souligner la diversité et la richesse de l'offre d'équipements programmée dans le cadre du NPNRU qui prendra place au cœur des quartiers entre 2024 et 2030 : la Cité de la Danse à la Reynerie, l'équipement Rigal aux Trois Cocus, la phase 2 de la Brique Rouge à Empalot, le pôle ludique à Bagatelle, l'équipement mutualisé à Mirail Université et la Maison des Arts Martiaux au Val d'Aran à Colomiers, constituent les exemples les plus emblématiques.

### L'articulation avec le contrat de ville

Au sein de ces lieux qui sont de nouveaux repères pour les habitants et les usagers de la métropole, les actions du contrat de ville peuvent se réaliser autour de projets

fédérateurs qui répondent aux enjeux d'éducation – jeunesse, de santé – activités physiques et sportives mais aussi de médiation – prévention – tranquillité via la « prévention situationnelle » par exemple qui concernent les aménagements d'espaces publics et les abords des résidences. Pour répondre aux enjeux de la transition écologique, le contrat de ville 2024 – 2030 s'est enrichi d'un axe « écologie urbaine et citoyenne » qui s'articule autour de quatre objectifs :

- Favoriser un **urbanisme durable et résilient** dans les projets de rénovation et de constructions neuves de logements et équipements ;
- Favoriser l'accès à la **nature en ville**, aménager et gérer durablement des espaces publics attractifs et conviviaux ;
- Favoriser les **mobilités actives et propres** ;
- Appuyer les **initiatives associatives et citoyennes**, fédérer et animer un réseau d'acteurs.

Cet axe du contrat de ville s'inscrit en synergie avec le NPNRU qui apporte une attention particulière aux **performances énergétiques des constructions neuves ou réhabilitées**. Sur les 2 541 logements sociaux réhabilités inscrits dans la maquette ANRU, 1 865 logements atteindront le label « Bâtiment Basse Consommation », ce qui traduit une grande ambition de la Métropole et des partenaires bailleurs sur le volet environnemental du NPNRU et constitue une réponse pour améliorer le confort d'usage dans les logements, qui est un enjeu fort dans le contexte crise climatique.

Dans le cadre des opérations d'aménagement d'espaces publics, **plusieurs objectifs de développement durable** guident la conception et la réalisation des projets : la lutte contre les îlots de chaleur, la gestion raisonnée des eaux, le développement des énergies renouvelables et des mobilités actives. Par ailleurs, **la participation des habitants est placée au cœur du processus** de conception et de mise en œuvre des projets d'aménagement, avec de nombreuses instances et démarches participatives organisées régulièrement par Toulouse Métropole et ses partenaires.

La mise en œuvre de ces deux programmes qui articulent actions de proximité et politiques métropolitaines sur un même quartier permet une approche intégrée pour transformer et

# 1 865 logements sociaux atteindront le label « Bâtiment Basse Consommation »

revitaliser les quartiers en difficulté, en prenant en compte à la fois les aspects matériels et sociaux du développement urbain.

## Le soutien complémentaire de l'ANRU

Enfin, des dispositifs thématiques portés par l'ANRU viennent en complément du NPNRU et apportent des réponses à certains enjeux identifiés dans le contrat de ville :

- Le dispositif « **quartiers fertiles** » : mis en œuvre dans les quartiers des Trois Cocus, Bellefontaine et Reynerie, il vise à développer l'agriculture urbaine dans ces quartiers.
- Le dispositif « **Quartiers productifs** » : Le Ministère de la Ville, conjointement avec La Caisse des dépôts/Banque des territoires, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Banque Publique d'Investissement (BPI France) ont engagé un partenariat pour déployer une offre de services dédiée au développement économique en QPV dans le cadre du dispositif Quartiers productifs. Toulouse Métropole a été retenu parmi quatorze sites nationaux pour une expérimentation de 2 ans, à compter de septembre 2021. Neuf opérations bénéficient localement de ce programme, parmi elles, les 4 opérations d'immobilier à vocation économique inscrites dans la convention NPNRU.
- Le dispositif « **Quartiers Résilients** » : dispositif qui cible en priorité le QPV du Grand Mirail et qui consiste à développer trois axes d'intervention, afin d'amplifier le volet environnemental du NPNRU :
  - Développer un **projet d'économie circulaire** visant le **réemploi des matériaux** dans le

cadre des chantiers de démolition, réhabilitation, aménagements des espaces publics et reconstructions. Cette démarche coordonnée avec l'ensemble des acteurs du NPNRU et acteurs économiques du BTP s'appuie notamment sur le programme européen Life Waste 2 Build et la charte métropolitaine sur le réemploi. La création d'une **plate-forme de réemploi** est à l'étude, en collaboration avec l'ADEME notamment.

- Promouvoir l'aménagement et l'urbanisme durable en enrichissant les schémas directeurs d'une **approche environnementale plus ambitieuse**, en construisant des cahiers des charges répondant aux nécessités de transition écologique et de soutenabilité financière, en renforçant la concertation avec les citoyens et en garantissant l'**indépendance énergétique** du Mirail.
- Expérimenter une stratégie d'intervention résiliente sur le parc social conservé du Mirail afin de **lutter contre l'insécurité résidentielle**.

La charte locale d'insertion via la **clause sociale** permet de réserver un nombre d'heures à des personnes éloignées de l'emploi. Celles-ci sont formées au métier pour lequel elles sont recrutées. C'est notamment le cas des heures réservées dans les chantiers du NPNRU.

## Les projets de renouvellement urbain hors ANRU

D'autres résidences situées en quartiers prioritaires font partie de projets de renouvellement urbain, sans bénéficier pour autant de crédits ANRU. Il s'agit des territoires associés aux bailleurs sociaux suivants : Barradels (Promologis), Bréguet Lécrivain (Patrimoine SA Languedocienne et CDC Habitat), Cépière Beauregard (TMH), La Vache (Adoma), Soupetard (La Cité Jardins).

# GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE

## Affirmation du binôme État – Toulouse Métropole

La conduite de projet du contrat de ville est assurée conjointement par le Préfet et le Président de Toulouse Métropole. Au sein de la métropole, la direction de la politique de la ville assure le pilotage et le suivi du contrat de ville. Pour l'État, le Préfet s'appuie sur un Sous-Préfet chargé de mission à la politique de la ville, entouré du pôle politique de la ville et de cinq délégués du Préfet.

La direction métropolitaine de la politique de la ville placée au sein de la direction générale des territoires travaillera au quotidien avec les équipes territorialisées. Par ailleurs, les directions dites de « droit commun » continueront à participer au développement social et urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces directions sont essentielles à la politique de la ville et leur place sera renforcée par la systématisation d'une démarche d'échanges et d'expertises croisées visant à prendre en compte les problématiques spécifiques des quartiers prioritaires dans le cadre des instances de droit commun. Les directions et services agissant directement sur les sept thématiques prioritaires seront particulièrement mobilisés.

## Partenariats institutionnels et société civile

Le partenariat de la politique de la ville doit être poursuivi. À l'image des ateliers d'élaboration du présent contrat, le pilotage et la mise en œuvre du contrat de ville reposeront sur un partenariat de projet avec l'ensemble des acteurs agissant dans les quartiers prioritaires. De nombreux partenaires, qu'ils soient institutionnels ou issus de la société civile (associations, entreprises, conseils citoyens, habitants) seront mobilisés pour leur expertise et leur capacité à mettre

en œuvre les actions du contrat de ville. Concernant les partenaires signataires, les trente-sept partenaires du contrat 2015-2023 renouvellent leur engagement au en faveur des habitants des quartiers prioritaires. De nouveaux partenaires, relevant du champ de la transition écologique ou du champ de l'identité toulousaine rejoignent cette dynamique partenariale en devenant signataires.

La programmation associative restera un outil essentiel dans la mise en œuvre du présent contrat et les actions portées en commun entre la Préfecture, les services métropolitains, municipaux, les partenaires institutionnels et la société civile seront privilégiées. Cette programmation sera élaborée prioritairement dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), établies entre les acteurs associatifs, le binôme État-Toulouse Métropole et les autres partenaires financeurs du contrat de ville.

## Instances de pilotage, comitologie, calendrier

Afin de mener à bien la mise en œuvre du présent contrat, la politique de la ville s'appuiera sur une instance décisionnaire (comité de pilotage annuel) et une instance de coordination (comité technique biannuel). Le comité de pilotage est co-présidé par le Président de Toulouse Métropole et le Préfet de la Haute-Garonne, et animé par l' élu délégué à la politique de la ville. Il associe les décideurs de chaque signataire et une représentation citoyenne. Il se réunit au moins une fois par an, à l'invitation conjointe du Président de Toulouse Métropole et du Préfet.

Il peut inviter d'autres partenaires à assister aux travaux. Il approuve le contrat, ses éventuels avenants et les conventions d'application qui seront élaborées, sur l'ensemble des champs d'intervention du contrat de ville. Il prend

connaissance de l'avancée du contrat de ville, débat de son contenu et prend les éventuelles décisions de **réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique de moyens**. Il approuve les programmations prévisionnelles annuelles, les contenus et les modalités des appels à projet et à initiatives auprès des acteurs de la politique de la ville. Un élu dédié à la politique de la ville garantit l'articulation entre les enjeux de développement social urbain et ceux du renouvellement urbain.

Le comité de pilotage est relayé pour le suivi opérationnel par un **comité technique**, co-animé par le directeur de la politique de la ville de Toulouse Métropole et le sous-préfet chargé de mission à la politique de la ville, et réunissant un représentant de chaque signataire.

Le directeur de la politique de la ville de Toulouse Métropole et le sous-préfet chargé de mission à la politique de la ville assureront un suivi régulier de la mise en œuvre du présent contrat à travers le pilotage des équipes opérationnelles. Les **équipes opérationnelles** rassembleront les différents services métropolitains, municipaux et déconcentrés de l'État. Elles s'appuieront, pour mener à bien les actions du contrat de ville, sur l'ensemble des partenaires engagés dans la politique de la ville : partenaires institutionnels et société civile (associations, entreprises, habitants, etc.).

Un **comité des financeurs** annuel assure le suivi et l'arbitrage des actions et des financements qui sont associés au contrat de ville.

## SCHÉMA INSTANCES DE GOUVERNANCE

### COMITÉ DE PILOTAGE

**1/an, décide des orientations de la politique de la ville**

**Co-présidence :** Président TM - Préfet

**Animation :** Élu délégué à la politique de la ville

**Composition :** Partenaires signataires du contrat de ville

### COMITÉ DES FINANCEURS

**1/an, assure le suivi des actions et arbitre les financements**

**Co-animation :** Directeur de projet (TM) - Sous-préfet

**Composition :** Partenaires signataires financeurs

### COMITÉ TECHNIQUE

**2/an, coordonne, conduit, prépare les décisions**

**Co-animation :** Directeur de projet (TM) - Sous-préfet

**Composition :** Partenaires signataires du contrat de ville

La période 2024-2030 sera rythmée par différents temps forts qui permettront de faire le point sur l'avancée de la mise en œuvre du contrat, du plan d'actions et de prendre connaissance des éléments d'évaluation produits. L'évaluation à mi-parcours en 2027 sera particulièrement importante dans la mesure où elle permettra d'amender autant que de besoin les orientations prises en 2024 au regard des résultats observés durant les trois premières années de mise en œuvre.

## Programmation financière

Les actions programmées dans le cadre du contrat de ville 2024 - 2030 pourront faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements, les sources de financement pouvant relever de crédits spécifiques de la politique de la ville ou du droit commun de l'État, des collectivités territoriales comme d'autres organismes partenaires publics ou privés.

### — Crédits spécifiques engagés au titre de la politique de la ville

Hormis les mesures fiscales propres à la géographie prioritaire (abattement TFPB, TVA réduite...), la politique de la ville s'appuie sur la participation financière de l'État via le programme 147, sur les crédits mobilisés par les collectivités locales, ainsi que par les partenaires publics ou privés notamment par le biais d'appels à projets.

### — La mobilisation des fonds européens

L'accord de partenariat France EUROPE 2021-2027 indique notamment que les crédits mobilisés au titre du FSE+ correspondent au défi n° 2 dudit programme : lutter contre les inégalités sociales. La France choisit en particulier d'intervenir avec le FSE+ sur les enjeux d'emploi et d'insertion sociale et professionnelle. Le même accord indique que les crédits mobilisés au titre du programme FEDER correspondent au défi n° 1 dudit programme : « Accompagner les dynamiques de développement des territoires ». La mobilisation de ce programme relèvera essentiellement de crédits octroyés au renouvellement urbain. D'autres programmes européens pourront faire l'objet de projets spécifiques ou de mobilisations ponctuelles de crédits : ERASMUS+ dans le cadre des actions d'accompagnement des jeunes, FSI sur des questions de tranquillité, Horizon Europe, le programme « Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs » (CERV) sur les questions de dynamiques citoyennes.

### — Modalités de programmation partenariale des concours financiers aux structures associatives

La mobilisation des crédits de droit commun relevant de l'ensemble des politiques publiques sera privilégiée. L'octroi de crédits de la politique de la ville bénéficiera à des actions

spécifiques répondant aux orientations du contrat de ville. De fait, les subventions spécifiques liées au contrat de ville seront accordées pour des actions répondant à un besoin supplémentaire des quartiers prioritaires et demandant une sur-mobilisation qui ne peut être prise en charge par les dispositifs du droit commun.

Il s'agit d'éviter la substitution des politiques publiques par la mobilisation de la politique de la ville. L'ensemble des partenaires financiers s'engage, à travers la démarche d'évaluation en continu du contrat de ville (cf. page 21), à évaluer la mobilisation des crédits de droit commun (suivi de la mise en œuvre des conventions interministérielles, péréquations financières au niveau du territoire métropolitain,...).

Dans le cadre de l'appui aux initiatives portées par les associations, les signataires visent un double enjeu de cohérence et de coordination des institutions dans l'octroi de subventions aux porteurs de projets dans les quartiers prioritaires. Ils marquent leur volonté de simplifier et de rendre plus lisible le cadre d'examen des demandes.

Pour ce faire, une instance regroupant les partenaires financiers est mise en place. Ce comité des financeurs permet de partager l'ensemble des documents de suivi, les calendriers d'instruction de chaque partenaire et les modalités d'accompagnement des projets associatifs pour une mise en cohérence entre dispositifs et financeurs.

Cette instance définira la lettre de cadrage annuelle, voire des appels à projets spécifiques. Elle permettra d'échanger sur les demandes de subvention en cours afin de faciliter une mise en cohérence des financements.

Les institutions octroyant des subventions aux acteurs associatifs s'accorderont à mettre en place des outils communs lisibles, cohérents et adaptés aux différents types d'initiatives répondant aux orientations définies par le contrat de ville.

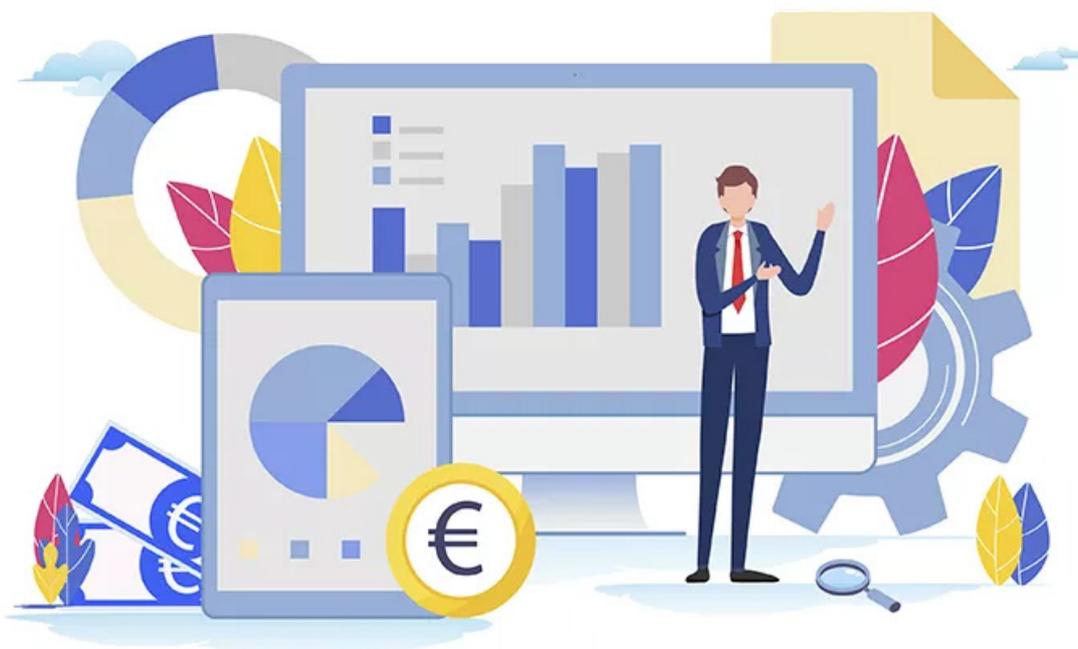
- Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) : elles visent à donner plus de visibilité dans la durée aux associations quant aux aides accordées pour leur fonctionnement ou pour la mise en œuvre d'actions engagées sur

plusieurs années. L'ensemble des partenaires financiers veillera à s'accorder sur les signatures de ces conventions mobilisant également les financements et dispositifs de droit commun. La mise en œuvre de ces conventions pluriannuelles d'objectifs est attendue dès 2024 ;

- **Appels à projet** : chaque année, au cours du dernier trimestre, une lettre de cadrage sera définie, cosignée et diffusée par les partenaires financiers. Elle précisera les axes prioritaires et les modalités d'octroi des subventions. Au cours de l'année, la lettre de cadrage annuelle pourra être complétée par des appels à projets spécifiques à un axe d'intervention du contrat de ville ou un territoire prioritaire ;
- **Fonds souples pour les micro-projets à l'initiative des habitants et habitantes** : les fonds participatifs facilitant les initiatives

locales seront maintenus et étendus aux nouveaux quartiers prioritaires (entrant en 2024 dans la géographie prioritaire). Les objectifs de ces fonds consistent à conduire une instruction à la fois réactive et participative pour la mise en œuvre de micro-projets réalisables rapidement et répondant à des besoins identifiés par les acteurs locaux. Les habitants et habitantes continueront à être associés dans les instances de discussion autour des projets ;

- **Modalités de suivi et de contrôle partagées** : Pour ce qui concerne les modalités de suivi et de contrôle des associations et de la mise en œuvre des projets soutenus, les partenaires s'engagent à définir des procédures partagées qui viseront à une analyse conjointe des bilans annuels pour mieux anticiper les difficultés des associations et s'accorder sur les mesures à mettre en place.



# UNE DÉCLINAISON THÉMATIQUE OPÉRATIONNELLE

**Après les seize programmes thématiques développés au cours du précédent contrat, le choix a été fait de resserrer les orientations générales de la politique de la ville autour de sept thématiques, complétées par trois thématiques transversales.**

À chacune des sept thématiques prioritaires correspondent deux à quatre enjeux stratégiques déclinés de façon opérationnelle. L'ensemble du contrat s'appuie ainsi sur un total de soixante-quinze objectifs opérationnels.

Cette déclinaison thématique déployée en enjeux stratégiques et objectifs opérationnels, structure le plan d'actions unique du contrat de ville (cahier 2). Aussi les trois-cent-seize actions figurant dans le cahier 2 répondent toutes à l'un des soixante-quinze objectifs opérationnels thématiques.

## LES THÉMATIQUES PRINCIPALES



ÉCOLOGIE URBAINE  
ET CITOYENNE



PRÉVENTION MÉDIATION  
TRANQUILLITÉ



EMPLOI  
ENTREPRENEURIAT



ÉDUCATION JEUNESSES



ACCÈS AUX DROITS



SANTÉ - ACTIVITÉS  
PHYSIQUES & SPORTIVES



DYNAMIQUES CITOYENNES  
ET VIE DE QUARTIER

## LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES



ÉGALITÉ  
FEMMES/ HOMMES



LAÏCITÉ ET VALEURS  
DE LA RÉPUBLIQUE



CULTURE

# UN ANCRAGE TERRITORIAL RENFORCÉ

## Une géographie prioritaire actualisée

L'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville a été conduite dans le cadre d'une concertation entre les collectivités territoriales concernées et la Préfecture en lien avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) afin d'actualiser les périmètres en fonction de l'évolution de la démographie et de la pauvreté dans les différents quartiers. Il convient de rappeler que la nouvelle géographie prioritaire concerne les quartiers de plus de 1 000 habitants et dont le revenu médian déclaré des ménages est inférieur à 60 % du revenu médian déclaré de l'agglomération, soit un seuil à 13 400 €. Sur le territoire de Toulouse Métropole, la nouvelle géographie comprend seize quartiers prioritaires, dont quatre entrants. Ces quartiers sont répartis sur quatre communes : Blagnac, Colomiers, Cugnaux, Toulouse.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains du 31 août 2023, des territoires identifiés comme vulnérables ou en situation de décrochage pourront faire l'objet d'actions partenariales spécifiques en vue d'accompagner leur prise en charge par les services de droit commun. Enfin, 3 quartiers toulousains sortent de la Nouvelle Géographie Prioritaire de la Politique de la Ville : Maraîchers, Bourbaki et Négrenays. Les partenaires du contrat de ville ont convenu que cette sortie devait être progressive de manière à préserver les dynamiques et le travail partenarial engagés depuis plusieurs années sur ces territoires. À ce titre, des crédits de politique de la ville continueront à être mobilisés pour accompagner les projets associatifs sur la période 2024 - 2026. L'évaluation à mi-parcours en 2027 permettra de préciser les suites à donner à ces trois premières années de transition.

# Vingt-cinq ateliers d'élaboration du contrat de ville ont permis de déterminer les diagnostics et les enjeux qui doivent guider le développement des territoires

## Des enjeux propres aux territoires

Les vingt-cinq ateliers d'élaboration du contrat de ville ont permis, sur la quasi-totalité des territoires de la nouvelle géographie prioritaire, de **concerter les diagnostics et les enjeux qui doivent guider leur développement** pendant la période de mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030. Ces enjeux répondent aux spécificités territoriales, aux problématiques locales et aux ressources identifiées par les acteurs du territoire. Ils s'articuleront avec les enjeux et objectifs opérationnels des sept thématiques.

Les enjeux guidant le développement des territoires, un à quatre par territoire, ne sont pas exclusifs des enjeux et objectifs opérationnels thématiques. Ils leur donnent au contraire une focale plus précise et plus adaptée à la mise en œuvre à l'échelle locale.

Aussi **chaque action programmée sur chaque quartier prioritaire de la politique de la ville s'inscrit dans les objectifs opérationnels et dans la coordination métropolitaine thématique** autant que dans les enjeux propres à chaque quartier.



# UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION EN CONTINU

**Le dispositif de suivi et d'évaluation du futur contrat de ville est conçu comme un outil partenarial de pilotage en continu associé à sa gouvernance. En ce sens il doit permettre, selon les résultats qu'il produira, des adaptations des politiques menées tout au long du contrat.**

Ce dispositif répondra à quatre questions évaluatives débattues lors du comité de pilotage du 31 janvier 2023 :

- Dans quelle mesure la **situation socio-économique de chaque quartier** prioritaire évolue-t-elle grâce au contrat de ville et se rapproche-t-elle de la moyenne de la métropole ?
  - Quels **types de parcours** (en matière résidentielle, d'emploi, éducative) les quartiers prioritaires permettent-ils ?
  - Dans quelle mesure les **actions mises en œuvre** dans le cadre des programmes prioritaires du contrat de ville permettent-elles d'atteindre les objectifs fixés ?
  - Dans quelle mesure le **droit commun** est-il mobilisé en faveur des quartiers prioritaires (actions menées, budgets affectés, etc.)
- Sur la base de ce questionnaire préalable, le dispositif de suivi et d'évaluation a été structuré en 4 axes :

## Élaboration de portraits de quartiers et de baromètres

Les **portraits de quartier**, visent pour chacun des quartiers prioritaires à proposer une photographie statistique organisée autour :

- D'une vingtaine d'indicateurs socio-démographiques généraux tels que l'évolution de la population, la structure par tranche d'âge, le taux de pauvreté, de familles monoparentales, le type de logements, le taux d'abstention élections, etc. ;

- Trois à quatre indicateurs spécifiques relatifs à chacune des sept thématiques du contrat de ville.
- À titre d'exemple les premiers indicateurs pressentis, sous réserve de l'étude de leur faisabilité, concernent pour la thématique « Ecologie urbaine et citoyenne » :
  - Le nombre de m<sup>2</sup> de végétation publique par habitant
  - Le nombre d'îlots de chaleur
  - Le nombre de m<sup>2</sup> désimperméabilisés
  - Le nombre de m<sup>2</sup> de surfaces cultivées
- Pour la thématique « Dynamiques citoyennes et vie de quartier », les premiers indicateurs pressentis portent sur :
  - Le nombre d'équipements culturels
  - Le nombre d'associations
  - Le nombre d'autorisations d'occupation de l'espace public

Chaque portrait de quartier fera l'objet d'une fiche, composée au total d'une cinquantaine d'indicateurs. **Ils seront mis à jour tous les deux ans.** Par ailleurs et en complément, une analyse sous forme de **baromètre des quartiers prioritaires** de Toulouse Métropole sera proposée. Elle permettra, au regard d'indicateurs structurants issus des indicateurs généraux et spécifiques, de **positionner les quartiers** les uns par rapport aux autres ainsi que de **mesurer l'écart des données** avec la moyenne métropolitaine.

## L'analyse des parcours en matière d'éducation, d'emploi et de logement

En complément de l'approche statistique qui propose une image statique, figée à un instant « t », **une approche dynamique** permettra de saisir des parcours de vie et apportera ainsi des éléments de connaissance supplémentaires quant à la fonction des quartiers prioritaires dans l'agglomération mais également en matière de parcours des habitants.

Trois domaines d'analyse ont été retenus répondant à des modalités d'analyse spécifiques :

#### — Les parcours éducatifs

En lien avec l'évolution de la carte scolaire du quartier d'Empalot-Saint-Agne, une **évaluation de la mixité sociale** sera proposée selon la méthodologie suivante :

- Suivi des élèves entrant en petite section de maternelle en 2025 (une trentaine d'élèves des écoles Ricardie, Daste et Léo Lagrange) par le biais de deux séries d'entretiens auprès des élèves et de leurs parents, en 2026 et en 2029 ;
- Focus group avec le personnel éducatif ;
- Mobilisation des données quantitatives de l'éducation nationale pour comparer les taux de réussite dans les autres quartiers.

**Les résultats de cette évaluation seront présentés en comité de pilotage.**

En complément, des éléments de bilan du dispositif d'évaluation des quartiers en cité éducative (Grand Mirail et quartiers Nord) pourront être apportés en 2027, pour compléter l'évaluation à mi-parcours.

- Analyse des résultats et rédaction de l'étude, identification des évolutions de ressenti, de mobilité durant la période du contrat de ville.

L'analyse des résultats de cette évaluation sera présentée en comité de pilotage.

#### — Les parcours en matière d'insertion et d'emploi

Il est proposé de cibler deux types de publics, **d'une part les NEET (jeunes sans emploi ni formation)**, l'emploi des seniors d'autre part. Il s'agira de comprendre leurs parcours respectifs et d'évaluer les mesures qui leur sont dédiées. Chacun de ces publics fera l'objet d'une étude, les NEET en 2025 et les seniors en 2028, reposant pour chacun de ces publics sur la méthodologie suivante :

- Données de cadrage des publics retenus dans la métropole et les quartiers prioritaires ;
- Reconstitution des parcours d'une trentaine de jeunes / seniors suivis par les partenaires du service public de l'emploi ;
- Entretiens avec des professionnels institutionnels ou associatifs de l'insertion professionnelle et sociale.

La synthèse de cette évaluation sera présentée en comité de pilotage.

#### L'analyse des actions les plus significatives

Pour analyser des actions significatives, le choix a été fait dans le processus d'évaluation de retenir 2 à 4 actions par quartier prioritaire ; ces actions ont été définies par les acteurs des ateliers territoriaux menés dans le cadre de l'élaboration du contrat. Les indicateurs de réalisation et de résultat figurent dans une planche récapitulative de l'ensemble des actions évaluées par QPV : cahier 2 du contrat de ville / plan d'actions.

Des indicateurs de réalisation permettront de **mesurer l'état de mise en œuvre effective** des actions ainsi que leur déroulement, tandis que des indicateurs de résultat **mesureront les effets produits à court terme** des actions au regard de leurs objectifs. Ces quarante-trois actions sont présentées dans une extraction du plan d'action dédiée à l'évaluation avec les indicateurs de réalisation et de résultat correspondants.



Il s'agit de comprendre les raisons qui amènent les gens à venir, rester ou quitter les quartiers prioritaires

#### — Les parcours de mobilités résidentielles

Il s'agit de comprendre **les raisons qui amènent les gens à venir, rester ou quitter** les quartiers prioritaires et ainsi davantage comprendre la fonction des quartiers prioritaires dans la structure résidentielle de l'agglomération toulousaine.

Deux études seront menées en 2024-2025 et en 2029, structurées autour des éléments suivants :

- Une première partie quantitative à partir de l'actualisation de l'étude CAF-AUAT sur les mobilités résidentielles en Haute-Garonne ;
- Focus group avec des bailleurs afin de connaître le profil de leurs locataires et son évolution ;
- Reconstitution des parcours résidentiels d'une trentaine d'habitants selon la méthode « récits de vie » ;

## Production annuelle de bilans d'activités

Adossée par principe aux politiques de droit commun, la politique de la ville mobilise des moyens complémentaires lorsque la nature des difficultés le nécessite. Il est donc particulièrement important de pouvoir identifier dans les actions produites la part et la nature des financements mobilisés. Le bilan d'activités est ainsi nécessaire tant pour les associations que pour les partenaires signataires. Il s'agit de pouvoir établir annuellement un **compte-rendu des actions** qui ont été menées dans le cadre du contrat de ville en termes de réalisations, de financements mobilisés par le droit commun et/ou de crédits spécifiques.

Concernant les associations, elles renseigneront annuellement une fiche-bilan reprenant les éléments suivants : Nom de l'action - Quartier prioritaire de référence - Référence du ou des programme(s) prioritaire(s) - Objectif(s) de l'action, Principaux résultats - Difficultés rencontrées - Pistes d'amélioration - Plan de financement de l'action indiquant les recettes (distinguant les crédits issus de la politique de la ville de ceux du droit commun) et les dépenses.

Cette fiche-bilan se substituera à celle demandée aux associations lors du précédent contrat de ville.

Concernant les partenaires signataires, il leur sera proposé de renseigner une fiche-bilan indiquant : Nom de l'institution - Domaines d'action - Priorités d'action dans les quartiers prioritaires - Actions soutenues dans le cadre du contrat de ville - Engagements financiers correspondants :

- Au titre des crédits spécifiques du contrat de ville
- Au titre des politiques de droit commun

La synthèse des rapports d'activités (associations et partenaires institutionnels) sera présentée chaque année lors du Comité des Financeurs.

## Synthèse

### — Une gouvernance adaptée aux enjeux de l'évaluation

Le suivi-évaluation du contrat de ville fera l'objet, une fois par an, d'un débat en comité technique, permettant en temps réel et selon les avancées du contrat de ville de faire évoluer si nécessaire la politique menée.

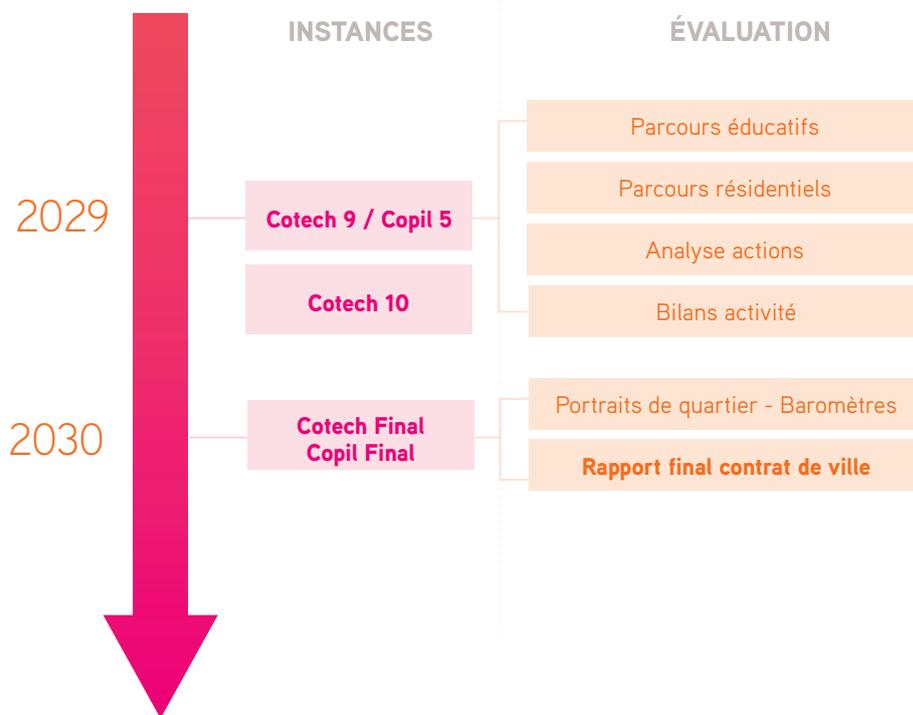
Pour la mise en œuvre du dispositif de suivi et d'évaluation, la Direction de la Politique de la Ville de Toulouse Métropole sollicitera une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la durée du contrat de ville. Il lui sera notamment confié la réalisation du bilan à mi-parcours du contrat de ville en 2027, ainsi que la rédaction du rapport final d'évaluation au terme du contrat en 2030

**TABLEAU DE SYNTHÈSE :**  
**RAPPORT ENTRE QUESTIONS ÉVALUATIVES ET AXES D'ÉVALUATION**

QUESTIONS À ÉVALUER AXES D'ÉVALUATION	MESURE DES ÉCARTS	CONNAISSANCE DES PARCOURS	EFFICACITÉ DES ACTIONS	IMPLICATION DU DROIT COMMUN
Portraits de quartier	x		x	
Analyse Dynamiques sociales		x	x	
Bilans annuels d'activités			x	x
Évaluation d'actions (indicateurs de réalisation et de résultat)			x	

# CALENDRIER DE L'ÉVALUATION







# 02

## TROIS THÉMATIQUES TRANSVERSALES

Le travail d'élaboration du Contrat de ville a mis en avant trois thématiques transversales, complémentaires aux sept thématiques définies par le plan Quartiers 2030 :

- Leurs développements sont tels que les enjeux qui leurs sont propres sont traités par les sept thématiques présentées par la suite ;
- Comme celle des sept thématiques, la mise en œuvre des thématiques transversales se fera en lien étroit avec l'action des politiques de droit commun ;
- Elles font l'objet d'une fiche de présentation, sans fiche annexe d'objectifs ou d'actions en propre, tout en confirmant que ces thématiques demeurent un enjeu du futur contrat de ville.

Par conséquent, ces thématiques transversales sont pleinement intégrées au sein des autres thématiques concernant leur mise en œuvre opérationnelle.



## ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

**En France, les droits des femmes ont été renforcés à la faveur d'évolutions législatives et réglementaires qui se sont enrichis au fil des années. Pour autant, en dépit de réelles avancées, d'importantes inégalités entre les femmes et les hommes persistent.**

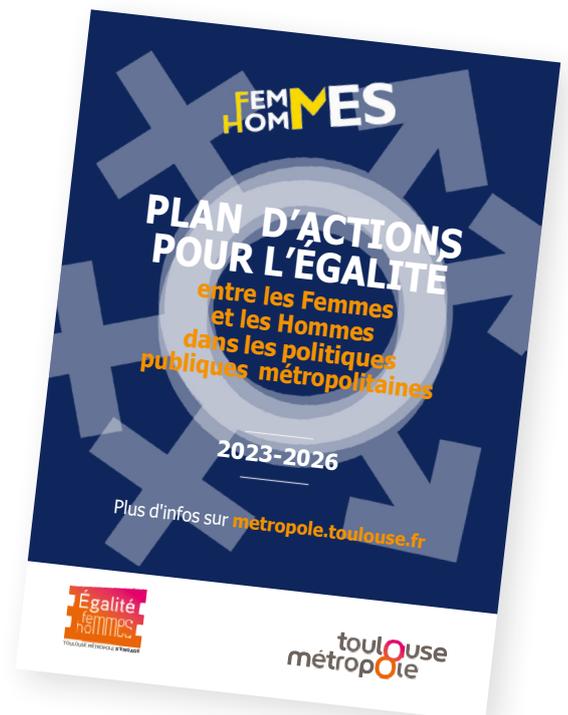
Érigée au rang de Grande cause nationale des deux derniers quinquennats, l'égalité entre les femmes et les hommes est, dans ce contexte, une politique publique prioritaire et interministérielle suivie par la Première Ministre et définie notamment par le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Toutes et tous égaux » dont la lutte contre les violences faites aux femmes constitue le premier axe.

Durant la période de mise en œuvre du précédent contrat de ville, une approche transversale et intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a été déployée de manière à mailler les territoires dans tous les champs de l'action publique. Cette transversalité est apparue évidente dans les travaux d'élaboration du contrat de ville et l'ensemble des acteurs présents a bien identifié des enjeux et des actions spécifiques à l'égalité femmes-hommes.

Ces actions, portées par différentes thématiques, répondent aux trois enjeux stratégiques suivants qui permettront de recenser les actions relevant de cette thématique dans le plan d'action :

### Diminuer l'exposition aux vulnérabilités

Les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent et s'observent à tous les âges et dans tous les domaines de la société : exercice des responsabilités parentales et domestiques, parcours éducatifs et professionnels, accès aux responsabilités politiques, sociales et professionnelles, rémunérations, santé, etc.



Dans le domaine de la santé, de l'accès aux droits et de l'emploi notamment, l'exposition aux vulnérabilités est exacerbée du fait de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle se traduit par des discriminations ou par des freins entravant l'accès aux droits de manière globale. Ces inégalités en partie « intégrées » par les personnes qui les subissent peuvent conduire à une forme d'auto-censure limitant de fait le champ des possibles : l'accès à l'entrepreneuriat, aux responsabilités politiques ou sociales, etc.

Des situations de vulnérabilité s'observent également dans le domaine de la santé sexuelle, de la santé en général, de l'éducation et de la sécurité. Les violences à l'égard des femmes procèdent de ces inégalités. Elles sont multiformes, systémiques et portent atteinte à la dignité, aux libertés et sont une violation des droits humains.

# Il s'agit ici de garantir aux femmes leurs libertés, d'aller et venir, de circuler, d'occuper l'espace, et de s'exprimer.

Dans le cadre de la politique de la ville, de nombreuses actions visent à diminuer l'exposition à ces vulnérabilités en favorisant l'accès aux droits, en proposant un accompagnement spécifique aux femmes afin de lever les obstacles et les freins rencontrés et en luttant contre les discriminations et les violences qu'elles peuvent subir. Il s'agira pendant la période 2024-2030 de poursuivre, consolider et d'approfondir ces actions. Elles seront abordées dans le cadre de chacune des sept thématiques du contrat de ville afin de renforcer la pertinence des actions menées.

## Renforcer l'inclusivité de l'espace public

L'égalité d'accès et d'usage de l'espace public par toutes et tous est un enjeu crucial pour les territoires de Toulouse Métropole. La présence et la visibilité des femmes dans l'espace public est en effet à la fois un indice et un facteur des conditions d'égalité entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse d'espace public extérieur ou d'espace médiatique.

Favoriser le sentiment de sécurité et de tranquillité et renforcer l'inclusivité de l'espace public est donc un enjeu fort car ces termes expriment à la fois un idéal d'espace démocratique et une série de moyens permettant d'agir sur les inégalités et les violences en facilitant le dialogue, la médiation sociale et les actions en prévention. Il s'agit ici de garantir aux femmes leurs libertés, d'aller et venir, de circuler, d'occuper l'espace, et de s'exprimer.

## Valoriser les parcours et les actions inspirantes

Les discriminations à l'égard des femmes procèdent de représentations genrées et de rôles sociaux inégalitaires traditionnellement attribués aux femmes et aux hommes.

Promouvoir et mettre en lumière des parcours de vie et des initiatives qui ouvrent le champ des possibles peut constituer un moyen efficace pour changer ces représentations et avancer vers plus d'égalité.



## LAÏCITÉ, VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

**La laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances et leurs convictions.**

De la laïcité découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions, dans le respect de l'ordre public. La laïcité est un principe qui s'applique essentiellement à travers la neutralité des institutions et agents publics, et plus largement de toute personne exerçant une mission de service public.

Malgré un effort de formation rendu obligatoire en 2021, des incompréhensions à propos de manifestations religieuses provoquent régulièrement des crispations dans le débat national. Les quartiers prioritaires y sont particulièrement exposés du fait de leur sociologie, d'une grande diversité religieuse mais aussi des stéréotypes qui touchent leurs habitants, en raison de leur confession.



Ces valeurs renvoient aux principes démocratiques ancrés dans la Constitution française qui stipulent que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »

L'élargissement de la question de la laïcité à celle des « valeurs de la république » complète les outils de promotion de la citoyenneté en identifiant un socle commun visant à faciliter le dialogue et le vivre-ensemble. Ces valeurs renvoient aux principes démocratiques ancrés dans la Constitution française qui stipulent que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » ainsi qu'à la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » qui définit un horizon commun.

Trois enjeux stratégiques ont été dégagés au cours des ateliers d'élaboration du contrat de ville qui permettront de recenser les actions relevant de cette thématique dans le plan d'action :

### Partager une culture commune et un discours commun

Essentiel à la bonne compréhension mutuelle, le partage d'une culture commune implique, pour tous les acteurs de la politique de la ville et en particulier pour celles et ceux qui sont au quotidien en lien avec le public, une solide connaissance des aspects juridiques liés à la laïcité et au fait religieux, de la loi de 1905 aux textes plus récents de 2004, 2010 et 2021.

Cette connaissance peut être acquise par une accentuation de l'effort de formation, qui peut déjà s'appuyer sur une ressource consolidée depuis plusieurs années : la formation VRL – Valeurs de la République et Laïcité déclinée par l'État.

### Promouvoir et accompagner des actions Laïcité et Valeurs de la République dans les quartiers

Dans le même temps, il est nécessaire que les habitants et habitantes aient une juste vision de ce que sont la laïcité et les « valeurs de la République » et puissent se les approprier. Ainsi, il s'agira de renforcer et restaurer la confiance envers les institutions sur ce sujet pour faciliter le dialogue sur les questions de religion, de vivre-ensemble et de citoyenneté.

Des actions de sensibilisation devront donc être régulièrement menées, adaptées aux typologies de publics, aux besoins et à l'actualité. Il est aussi nécessaire d'élargir la sémantique en insistant sur d'autres valeurs démocratiques, telles que la citoyenneté, dans un ensemble faisant sens pour les habitants des quartiers, afin que la laïcité ne soit pas perçue sous le prisme de la privation de libertés qu'elle garantit.

### Améliorer la coordination des réseaux et dispositifs autour de la thématique

Plusieurs réseaux existent déjà sur le territoire, mais ne couvrent pas à ce stade tous les besoins dans tous les quartiers. Il s'agira donc de renforcer ces réseaux tant au niveau des quartiers prioritaires qu'à l'échelle de la métropole, en s'appuyant sur les initiatives existantes, mais également de multiplier les temps partenariaux dédiés à cette question en veillant à leur articulation et à leur interconnaissance. Dès lors, ces réseaux coordonnés pourront introduire les thématiques Laïcité - Valeurs de la République dans des espaces plus généraux, là où cela est pertinent. Ils mettront ainsi en lumière les actions entreprises à tous les niveaux (auprès des publics et des agents exerçant une mission de service publique).





## CULTURE



**Objets du programme 11 du précédent contrat de ville visant à accroître et diversifier les pratiques sportives, culturelles, de loisirs et à soutenir la vie de quartier, les questions culturelles ont essentiellement fait l'objet d'initiatives en éducation artistique et culturelle, d'animation des espaces publics et d'une offre culturelle renforcée à travers la Charte d'engagement Culture.**

Le présent contrat continuera de veiller à favoriser l'accès de l'ensemble des citoyens aux patrimoines, à la création artistique, aux savoirs. Il appuiera des formes spécifiques d'intervention adaptées y compris aux publics éloignés de l'offre culturelle habituelle, permettant ainsi de conforter l'expression des diversités et la cohésion sociale. La culture y sera envisagée comme un levier d'action qui favorise non seulement la convivialité, la mixité et le vivre-ensemble, mais aussi les échanges interculturels entre habitants et habitantes aux origines, aux habitudes et aux pratiques diverses.

Ce nouveau contrat s'inscrit, en ce sens, dans une tradition longue de la politique de la ville qui valorise le patrimoine, la mémoire et les cultures locales de solidarité et d'accueil, ressources et richesses culturelles constitutives des quartiers prioritaires.

Ainsi, la culture s'inscrit dans une transversalité et une approche intégrée qui permet de répondre aux objectifs des sept thématiques. L'accès à la culture prend la forme d'actions pluridisciplinaires territorialisées en faveur de la politique de la ville : accueil des habitants au sein des grands équipements, approche participative des projets impliquant les habitants en vue d'ouvrir les programmations existantes à de nouvelles formes, à des médiations scientifiques et expérimentations pour développer le sens critique sur des thématiques sociétales, déploiement de parcours d'éducation artistique et culturelle au service des coopérations et des dynamiques culturelles de territoires.

La culture est un élément nécessaire à l'émancipation démocratique et sociale : elle permet à chacun et chacune d'exprimer sa singularité tout en apprenant à reconnaître celle des autres.

### **La culture au service de l'émancipation**

Dans son acception la plus large, la culture est un élément nécessaire à l'émancipation démocratique et sociale : elle permet à chacun et chacune d'exprimer sa singularité tout en apprenant à reconnaître celle des autres. La culture est ainsi au cœur d'une relation harmonieuse entre l'individu, le collectif et l'environnement plus large. Promouvoir l'accès et la participation culturelle des habitants et habitantes revient donc à conforter leur rôle de citoyens pleinement acteurs de la vie locale et nationale. Dès lors, les actions entreprises en matière de culture devront veiller à garantir l'accès de toutes et tous aux ressources culturelles existantes sur le territoire et nécessaires à l'expression citoyenne.

### **Valoriser la dimension culturelle des actions menées**

La culture, telle qu'évoquée précédemment, renvoie également aux formes culturelles locales, émergentes ou issues de l'immigration. Ces dernières sont une richesse pour les quartiers prioritaires.

Dans les opportunités et les ressources qu'elle offre, la politique de la ville restera donc particulièrement attentive à valoriser les savoirs et pratiques culturelles présents sur les quartiers prioritaires. L'enjeu est à la fois de favoriser la constitution d'une culture commune et citoyenne, fondée sur la solidarité et la dialogue interculturel, mais également de promouvoir l'identité culturelle et artistique des quartiers, afin de contribuer à leur dynamisme et leur image positive.



03 |

---

**SEPT  
THÉMATIQUES  
PRINCIPALES**

---

|



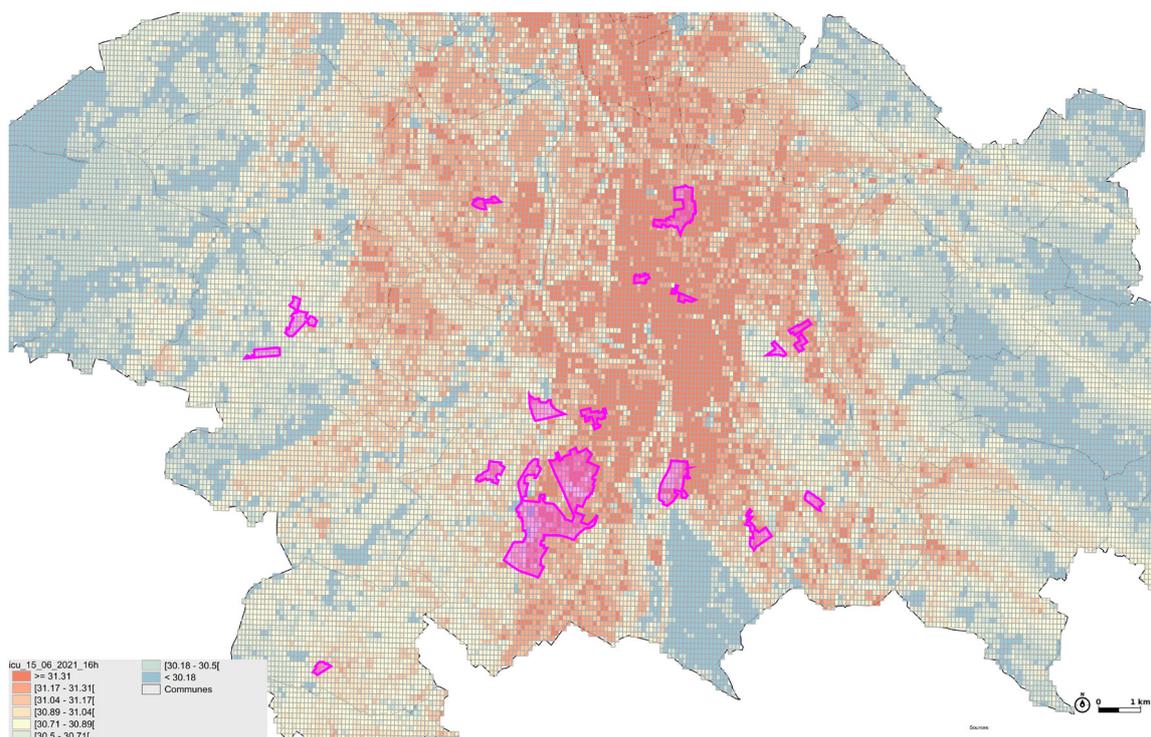
## ÉCOLOGIE URBAINE ET CITOYENNE

**L'écologie urbaine renvoie aux interactions entre les écosystèmes urbains et les activités humaines. Elle vise à comprendre comment les villes et les espaces urbains peuvent être conçus, gérés et transformés de manière durable et résiliente afin de minimiser leur impact environnemental tout en améliorant la qualité de vie des habitants.**

Le changement climatique que nous subissons et les mesures prises à l'échelle internationale, européenne et nationale pour en limiter les effets nous poussent, à l'échelle métropolitaine, à faire de cette thématique la priorité de ce nouveau contrat de ville, de manière à prendre en compte les problématiques spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces quartiers présentent des défis particuliers parce qu'ils concentrent les conséquences des activités humaines sur l'environnement et les plus faibles ressources pour y faire face. À titre d'exemple, la proximité de pôles industriels de certains de ces quartiers peut entraîner des risques en termes de pollution des sols, ou de pollution sonore. De même, les grands axes routiers comme celui qui traverse le Grand Mirail entraînent, outre une pollution sonore importante, une concentration forte en dioxyde d'azote qui présente des risques sanitaires pour les habitants et habitantes comme pour la faune et la flore des espaces environnants. Les îlots de chaleur et l'isolation des logements présentent, là aussi, de véritables difficultés pour les populations les plus fragilisées.

### CARTE ILOTS CHALEUR + QPV



Pour cela, la politique de la ville porte une écologie urbaine et citoyenne, qui met l'accent sur l'implication et la participation active des citoyens dans la création de villes plus durables et résilientes. Le contrat de ville repose sur l'implication conjointe des partenaires institutionnels et des citoyens en lien avec les institutions, dans la protection de leur environnement de manière à favoriser un engagement individuel et collectif et une approche transversale associant transport, urbanisme, habitat, démocratie et économie locale.

### Diagnostic

Dans le cadre des futurs Contrats de Ville, l'État a demandé aux collectivités territoriales la prise en compte de la transition écologique et énergétique comme une thématique de travail prioritaire.

Au niveau national, une enquête réalisée par l'Institut Harris en 2022 sur la vie dans les quartiers populaires indique que les habitants sont plus exposés et impactés par la crise climatique, qui constitue une priorité majeure pour eux. La surexposition des quartiers aux crises est avérée, mais aussi ressentie comme telle. Ainsi, 70 % des habitants de quartiers prioritaires indiquent avoir été confrontés à des températures trop élevées pendant l'été, contre 56 % au niveau national ; 72 % des habitants de quartiers prioritaires redoutent l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur leur capacité à se chauffer, contre 56 % au niveau national. Les quartiers en renouvellement urbain souffrent par ailleurs d'une surexposition aux nuisances environnementales, en matière de pollution atmosphérique et sonore (proximité fréquente avec des infrastructures routières), d'effets d'îlots de chaleur urbaine, ou de sous performance énergétique des logements. Enfin, l'étude indique que huit habitants des QPV sur dix souhaitent donner plus de place aux espaces verts et 83 % estiment important de développer les espaces publics et la voirie.

Dans les QPV de la métropole, on peut relever un confort limité de certains logements avec des espaces extérieurs privés existants mais particulièrement étroits. Une part non-négligeable du parc est dégradée et ne dispose d'aucun confort thermique. Ainsi, pour exemple, dans l'ensemble des QPV toulousains, le Grand Mirail concentre les copropriétés les plus fragilisées de la Métropole : 84,6 % des copropriétés « dégradées » et 62,5 % des copropriétés « en difficulté ».

Malgré une surface d'espaces verts importante, le ressenti des habitants souligne un territoire particulièrement minéralisé et impacté par l'effet « îlot de chaleur urbain », notamment sur le Grand Mirail. En effet, les dalles bétons concentrent la chaleur en journée et limitent le rafraîchissement nocturne. Les bâtiments, qui contribuent aussi à ce phénomène, amplifient l'effet d'étouffement estival par des phénomènes de réflexions lumineuses et de limitations de la circulation du vent. Enfin, les QPV Toulousains sont en majorité exposés à des problématiques fortes de qualité de l'air dégradée et d'exposition aux bruits, en particulier du fait de leur proximité avec les grands axes routiers et les corridors aériens.

Compte tenu de ces vulnérabilités, Toulouse Métropole a déjà engagé différentes actions, notamment dans le cadre du renouvellement urbain. Des rénovations lourdes ont été effectuées et des actions de démolition/reconstruction sont en cours afin d'améliorer notamment les performances énergétiques et l'accessibilité du parc immobilier.

D'un point de vue environnemental, la préservation et la mise en valeur du parc de la Reynerie permettent un meilleur accès au poumon vert du quartier pour les habitants.

La prolongation de la trame verte et la mise en valeur du Parc de la Margelle qui traverse le quartier du Mirail sont également en cours en lien avec le programme 100 000 arbres. Ces différentes opérations s'accompagnent d'une importante campagne de désimperméabilisation notamment portée par le plan rafraîchissement « Toulouse + Fraîche ».

L'amélioration du cadre de vie et le développement durable sont par ailleurs portés par les régies de quartier de Reynerie et de Bellefontaine. Les actions en ce sens ont été renforcées ces dernières années : mise en place d'ateliers cafés-réparations, opérations « coup de propre », prévention sur les déchets par des ateliers ludiques et la création des mascottes Babine et Tapon... Enfin, l'accès à une alimentation saine a été fortement accru par plusieurs dispositifs. Trois espaces maraîchers sont présents au Grand Mirail : la Tourasse à Bellefontaine et les friches Badiou et Daurat à Reynerie. Ces deux quartiers disposent également d'un jardin partagé. Le développement d'une agriculture urbaine sur le site en lien avec les associations et habitants permet de lier les enjeux environnementaux et sociaux. À cela s'ajoutent des distributions de paniers alimentaires sains à tarif solidaire par les centres sociaux et des

associations. Les régies de quartier ont, de plus, mis en place une collecte hebdomadaire de pain dans une optique de limitation des déchets alimentaires. Ainsi, trente-sept tonnes de pain sont revalorisées chaque année à des fins de méthanisation ou de nourriture animale.

### Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels

#### — Enjeu n°1 : Favoriser un urbanisme durable et résilient – Développer les projets de rénovation de l’habitat public et privé

La précarité énergétique, renforcée par d’importantes augmentations des tarifs du gaz et de l’électricité, est source de multiples difficultés pour les ménages concernés. Elle renforce la précarité économique en tant que dépense nécessaire, génère des situations de vulnérabilité en termes de santé, peut être un facteur de difficultés scolaires, etc. Or, dans l’habitat social, l’organisation et les coûts d’investissement d’une rénovation massive peuvent être très élevés et longs à mettre en place. Par ailleurs, les travaux eux-mêmes peuvent entraîner des nuisances et participer à la défiance habitants-institutions. C’est pourquoi, profitant d’un riche écosystème d’accompagnement (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, Plan Initiative Copropriétés, dispositif « quartiers résilients », Fonds verts, etc.), le premier enjeu stratégique devra s’articuler autour de trois objectifs opérationnels comme suit :

- Augmenter la part de bâtiments économes en énergie, confortables, végétalisés et diversifiés tout en favorisant l’implication des habitants
- Favoriser l’économie circulaire dans les chantiers de rénovation et de construction
- Renforcer la concertation et l’information des habitants

#### — Enjeu n°2 : Favoriser l’accès à la nature en ville - Aménager et gérer durablement des espaces publics attractifs et conviviaux

Au-delà des espaces privés, le cadre de vie direct des habitants et habitantes, souvent largement minéralisé, doit être amélioré et l’emprise du végétal renforcée. Plusieurs objectifs se dessinent sous cet enjeu de végétalisation, au premier rang desquels le rafraîchissement des quartiers qui présentent les îlots de chaleurs les plus importants. La promotion d’espaces conviviaux et agréables nécessite également un travail

sur les usages et habitudes. À ce titre, la création et l’animation de jardins partagés notamment sur les friches en urbanisme transitoire et la gestion des points d’eau seront décisives. L’enjeu sera donc décliné selon trois objectifs opérationnels comme suit :

- Favoriser l’innovation écologique et sociale dans l’aménagement des espaces publics
- Développer des aménagements et une gestion plus écologique des espaces publics en QPV
- Développer des projets d’urbanisme transitoire dans les équipements et les espaces en friche

#### — Enjeu n°3 : Favoriser les mobilités actives et propres

Enjeu majeur de ce contrat de ville, la mobilité des habitants et habitantes et la connexion entre les QPV et le reste de la métropole doivent être pensées au prisme des modes doux et des mobilités actives. L’accès aux transports en commun, comparativement à d’autres métropoles, représente un enjeu moins marquant car les principaux QPV bénéficient d’une desserte en transport en commun structurant (métro, tramway, Linéo).

Toujours le principal mode de déplacement, notamment domicile-travail et y compris pour les courtes distances, la voiture individuelle peut être rendue comparativement moins attractive que d’autres modes de déplacement par le développement d’infrastructures adaptées (piétons, cyclistes, covoiturage, etc.), et par un accompagnement aux changements de comportement (indemnités kilométriques cyclistes, amélioration des services de transport en commun, etc.).

Les aménagements réalisés dans le cadre du NPNRU ont d’ores et déjà permis d’engager une requalification des espaces publics au bénéfice des modalités actives. La démolition de la passerelle et la mise en service en 2023 des aménagements de l’avenue Charles de Gaulle ont ainsi permis d’améliorer les liaisons entre le Val d’Aran et le centre-ville de Colomiers. Les objectifs opérationnels pour prendre en charge cet enjeu seront donc les suivants :

- Développer la mobilité alternative au véhicule individuel en accompagnant et en facilitant l’utilisation des modes doux
- Améliorer les aménagements et services locaux favorisant les modes doux partagés



**— Enjeu n°4 : Appuyer les initiatives associatives et citoyennes, fédérer et animer un réseau d'acteurs**

Les objectifs opérationnels du contrat de ville devront pleinement intégrer les problèmes sociaux et les préoccupations des habitants afin de favoriser une transition active et citoyenne. La santé environnementale, les enjeux économiques de la transition écologique ou encore le développement d'un environnement urbain vert et convivial seront à ce titre à privilégier comme portes d'entrée. Un réseau d'acteurs de terrain dense et très actif met déjà en œuvre de nombreuses initiatives qu'il s'agira de valoriser en donnant les moyens d'une pérennisation, voire d'une amplification.

L'objectif est de soutenir les démarches territoriales de mobilisation des habitants autour des enjeux de la transition écologique, accompagner les changements des pratiques, proposer des ateliers de concertation et de formation de manière à accompagner les initiatives citoyennes, formaliser des temps d'échanges entre acteurs ou associations. L'amélioration du cadre de vie a un lien fort avec cette thématique puisqu'elle permet de développer de nombreuses actions support de mobilisation et de lien social comme c'est le cas pour les jardins partagés ou les espaces maraîchers en cœur de quartier.

Il s'agira donc d'intensifier les interactions entre acteurs de la transition écologique et de la vie citoyenne pour mieux porter ces enjeux à l'échelle locale et métropolitaine auprès des habitants et habitantes des QPV, et au-delà :

- Structurer un réseau d'acteurs autour de la transition écologique dans les QPV
- Soutenir et valoriser les initiatives citoyennes sur les enjeux de la transition écologique, notamment autour de l'alimentation, des mobilités et de l'énergie
- Informer et former les acteurs et les habitants sur les enjeux et les opportunités de la transition écologique



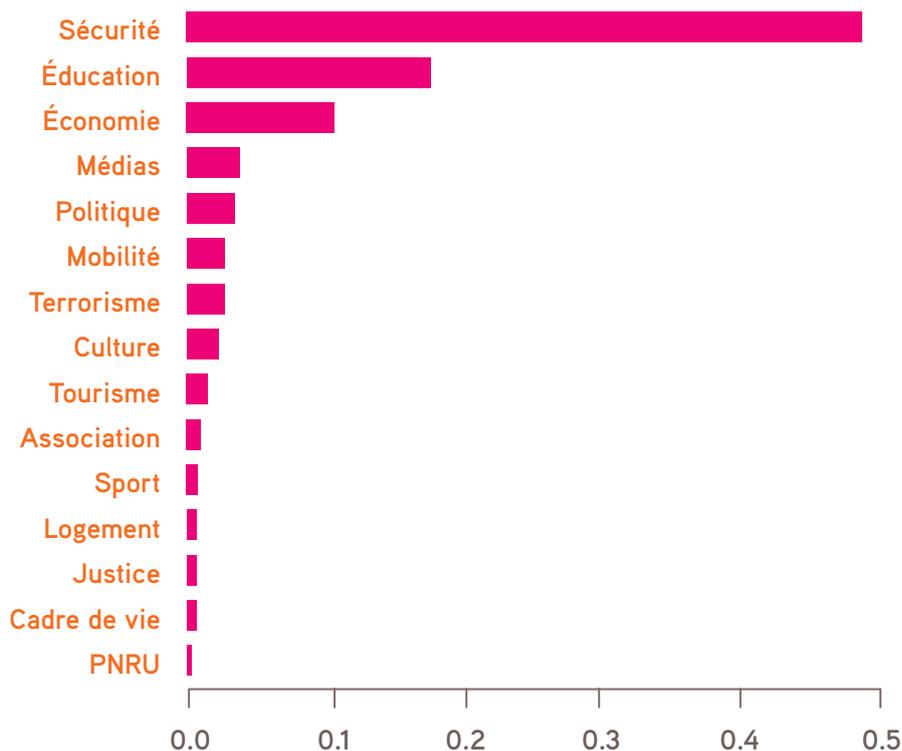
## PRÉVENTION, MÉDIATION, TRANQUILLITÉ

**La tranquillité est un critère essentiel de la qualité de vie dans tout quartier. Elle correspond à la possibilité de jouir des différents espaces de vie, publics et privés, dans un état de quiétude et de liberté.**

En ce sens, la délinquance, les nuisances sonores, entraves à la circulation, déchets sauvages, conflits de voisinage ainsi que tout ce qui peut être de nature à porter atteinte à cette tranquillité doit faire l'objet d'une attention particulière en vue d'assurer la cohésion sociale et la qualité de vie des habitants.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentent de ce point de vue un ensemble de spécificités. D'abord, leur image est souvent liée aux questions de sécurité, comme nous l'avons encore vu au mois de juin-juillet 2023. Mais cette médiatisation sélective ne rend pas compte de situations très hétérogènes, notamment vis-à-vis de l'ensemble de la Métropole. Dans l'ensemble, les faits de délinquance, et notamment d'atteintes aux personnes ont baissé. Inversement, les infractions liées aux stupéfiants sont en hausse depuis plusieurs années, comme à l'échelle de toute la Haute-Garonne et à l'échelle nationale.

PROPORTION DES THÉMATIQUES DANS LE CORPUS DE TWEETS PENDANT LES PICS :



Face à ces évolutions récentes et en complément des réponses de sécurité apportées par l'État, les priorités du contrat de ville portent sur la prévention et de la médiation sociale. Ces actions concourent à assurer une cohésion sociale dans les quartiers et favoriser le vivre-ensemble, mais aussi la lutte contre le sentiment d'insécurité et contre la délinquance. L'objectif visé est la tranquillité de toutes et tous.

La prévention est un processus global identifiant les actions non coercitives sur les causes, les raisons et les préliminaires d'événements dans le but d'en réduire la probabilité ou la gravité. On peut identifier la prévention dite « primaire » à caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics ; la prévention secondaire qui s'appuie sur des approches plus individualisées en vue d'actions ciblées et tournées vers des publics les plus exposés au risque de délinquance ; et la prévention situationnelle qui, par l'analyse des situations dans lesquelles adviennent les troubles et une action sur les environnements qui les favorisent, vise à les limiter ou à en amoindrir les conséquences. La prévention implique donc une démarche de compréhension du territoire et de médiation avec tous types de publics.

gérer les tensions et les conflits, et d'apaiser les incompréhensions entre habitants ou avec des services ou institutions. Les médiateurs sociaux, par leur présence sur le terrain sont également des parties prenantes dans l'orientation et l'information des habitants pour faciliter leur accès aux droits et aux services et relayer les demandes des habitants, les situations préoccupantes dans une approche transversale et coordonnée avec l'ensemble des acteurs des territoires d'intervention.

Pour la durée d'application du contrat de ville 2024-2030, le pilotage de la politique de prévention – médiation – tranquillité sera assuré et coordonné à l'échelle de chaque quartier prioritaire de la politique de la ville par un trinôme constitués du référent « prévention de la délinquance » sur les territoires (Toulouse Métropole), du chef de projet territorial contrat de ville (Toulouse Métropole) et du délégué du préfet.

Les pilotes réuniront deux à trois fois par an une équipe restreinte qui sera chargée du suivi de la réalisation de ce plan d'actions. L'objectif est de pouvoir consolider et fédérer les différentes actions de prévention menées par chaque acteur, à partir d'un diagnostic partagé.

### Diagnostic, vulnérabilités et ressources

Lors des Assises Métropolitaines de la politique de la ville en décembre 2021, les enjeux autour des questions de tranquillité publique, de sécurité, de prévention de la délinquance et de médiation sociale ont été clairement identifiés par les acteurs institutionnels et associatifs ainsi que les habitants comme étant fondamentaux. Sur la base des constats et analyses des acteurs des territoires, il avait été rappelé l'importance de pouvoir conduire des politiques de prévention et de sécurité coordonnées et de pouvoir s'appuyer notamment sur la médiation sociale pour assurer un droit à la tranquillité pour tous.

L'évolution des indicateurs de délinquance générale sur le territoire de Toulouse Métropole montre une stabilité du nombre de faits constatés depuis 2018 avec cependant une nette augmentation des violences aux personnes, coups et blessures volontaires, et des violences sexuelles, s'expliquant en partie par l'augmentation du nombre de signalements (notamment pour les violences intra-familiales et sexuelles) ou par l'effort de vigilance particulier des forces de sécurité.



## La médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social

Plus globalement, la médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. Elle participe à la régulation des tensions, à la prévention et à la gestion des conflits et des comportements incivils. Elle peut intervenir dans plusieurs espaces, comme : les transports en commun, l'habitat social, le milieu scolaire ou encore directement dans la rue. Elle a vocation à créer une présence positive dans le temps et dans l'espace. Les actions de la médiation sociale permettent, entre autres au sein des espaces publics, de rassurer et de dissuader par une présence quotidienne. Elles doivent aussi permettre de prévenir et de

Par ailleurs, l'évolution sensible en France des trafics de stupéfiants depuis plusieurs années, et ce malgré un engagement significatif des forces de sécurité, entraîne notamment au sein des quartiers politique de la ville des problématiques accrues de délinquance, de tranquillité résidentielle et un fort sentiment d'insécurité.

Dans les quartiers prioritaires, la délinquance enregistrée apparaît plus forte qu'ailleurs notamment en matière d'atteintes aux biens et aux personnes. Le sentiment d'insécurité aussi, puisque l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) souligne, à l'échelle nationale, que « Un tiers des habitants constatent et craignent la présence de personnes hostiles aux abords de leurs immeubles et un tiers ont été inquiétés (32 %) au cours des 12 derniers mois par l'existence de groupes de délinquants qui sont à l'origine de trafics de drogue, contre 13 % dans les autres quartiers ». Par ailleurs, « plus de la moitié des habitants en quartier prioritaire de la politique de la ville (55 %) estime que leur quartier est concerné par la délinquance (contre 23 % dans les autres quartiers) ; 27 % des habitants des QPV renoncent à sortir seuls de chez eux en raison, notamment, de la présence de groupes de personnes aux abords du domicile, contre 11 % ailleurs ».

Tous ces processus et ces actes de délinquance fragilisent la vie de quartier et contribuent à alimenter le sentiment d'insécurité. Si les actions de sécurité s'avèrent indispensables, elles ne peuvent suffire pour répondre aux problématiques liées à la tranquillité dans les quartiers prioritaires. Il est donc nécessaire de pouvoir s'appuyer, en même temps, sur des actions de prévention et de médiation sociale.

D'après le rapport de l'observatoire de la médiation sociale de juin 2021, pour 76,7 % des maires la raison majeure du recours à la médiation sociale est de prévenir et gérer les conflits d'usages dans les espaces publics et/ou ouverts aux publics. Viennent ensuite le renfort de la présence humaine (58,9 %), la prévention et la gestion des troubles de voisinage (56,2 %), les incivilités (54,8 %) et l'accompagnement dans les démarches d'accès aux droits (52,1 %).

Agir en prévention, médiation et tranquillité doit nous permettre d'intégrer les enjeux de cadre de vie et de cohésion sociale dans la politique globale de sécurité, de mettre en place une coordination opérationnelle des partenaires et de donner de la visibilité et lisibilité aux réponses existantes et nouvelles pour atténuer le sentiment d'abandon qui existe dans les QPV.

## Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels

### — Enjeu n°1 : Renforcer la place de l'humain dans les territoires pour agir en prévention

La place de l'humain dans les enjeux de tranquillité s'est imposée avec force au cours des travaux d'élaboration du contrat de ville. Elle recouvre plusieurs aspects, essentiellement orientés vers la relation avec les habitants et habitantes pour renforcer la visibilité et l'efficacité des instances et des acteurs publics garants du continuum de la tranquillité. Renforcer la place de l'humain implique non seulement de renforcer la présence humaine sur le territoire pour favoriser la tranquillité de toutes et tous, mais aussi de prendre en compte les capacités et la formation des acteurs de terrain ainsi que leur coordination. Les actions liées à cet enjeu seront déployées selon trois directions qui fondent les trois objectifs opérationnels comme suit :

- Création d'un pôle de médiation sociale ;
- Développer une démarche d'aller vers et faciliter les relations entre les acteurs de la tranquillité publique, de la prévention et les habitants et habitantes ;
- Favoriser l'occupation positive de l'espace public/pied d'immeubles en s'appuyant sur des animations de différentes envergures sur toutes les thématiques ;
- Développer des actions de prévention et des permanences sur les questions de tranquillité en s'appuyant sur les structures existantes et sur des lieux d'accueil physique mutualisés regroupant les offres de service ;

# Une bonne identification des aménagements de sûreté/sécurité par toutes et tous permettra ainsi d'éviter des détournements d'usage.

## — Enjeu n°2 : Agir pour une prévention situationnelle renforcée

La **prévention situationnelle** est un outil essentiel au service de la tranquillité des territoires. Elle implique, pour être pleinement efficace, une prise en compte des enjeux de tranquillité dès les étapes de conception des aménagements et du renouvellement urbain. Elle implique également l'association du plus grand nombre pour saisir les usages différenciés des espaces publics et privés et les difficultés que ces usages peuvent entraîner. Une bonne identification des aménagements de sûreté/sécurité par toutes et tous permettra ainsi d'éviter des détournements. Souvent limitée aux espaces publics, la prévention situationnelle devra également être étendue aux espaces privés et semi-privés afin d'en optimiser l'efficacité et d'éviter des départs de nuisances.

- Améliorer la visibilité des aménagements, dont ceux de sûreté/sécurité ;
- Aménager et améliorer l'espace public existant pour favoriser les rencontres ;
- Anticiper la requalification et le renouvellement des quartiers prioritaires à l'appui d'un plan d'actions autour des enjeux de tranquillité ;

## — Enjeu n°3 : Optimiser la lisibilité et la coordination des acteurs pour une gouvernance renouvelée

De nombreux acteurs agissent, au quotidien, pour la tranquillité de toutes et tous dans les quartiers prioritaires. Pour être efficace l'action de ces acteurs se doit d'être articulée et complémentaire.

Ainsi **la coordination** est un enjeu essentiel, pour permettre une meilleure lisibilité des actions menées et pour favoriser l'inter-connaissance des partenaires. **Les activités émergentes** telles que la médiation sociale méritent à ce titre une attention particulière afin de stabiliser et de professionnaliser les pratiques et d'en assurer la compréhension.

En effet les acteurs de la médiation s'inscrivent eux-mêmes dans des univers professionnels hétérogènes et agissent sur des territoires eux-mêmes dynamiques.

Or, il ressort des travaux préparatoires du contrat de ville que la médiation sociale constitue l'un des principaux leviers d'actions pour répondre aux enjeux de prévention de la délinquance et de tranquillité. C'est pourquoi, il est essentiel de faire émerger et de structurer un corpus et un référentiel commun aux différents acteurs et intervenants, partagés avec les partenaires du contrat de ville et adaptés à la situation de chaque quartier.

Ainsi les actions portées au titre de ce contrat de ville devront répondre aux trois objectifs opérationnels suivants :

- Créer un parcours de formation pour les responsables/cadres en médiation sociale ;
- Rédiger un protocole de gouvernance ;
- Élaborer des outils communs d'observation et d'analyses pour partager les diagnostics et guider les actions de prévention, médiation et tranquillité et structurer un référentiel partagé par les acteurs à l'échelle de chaque quartier.



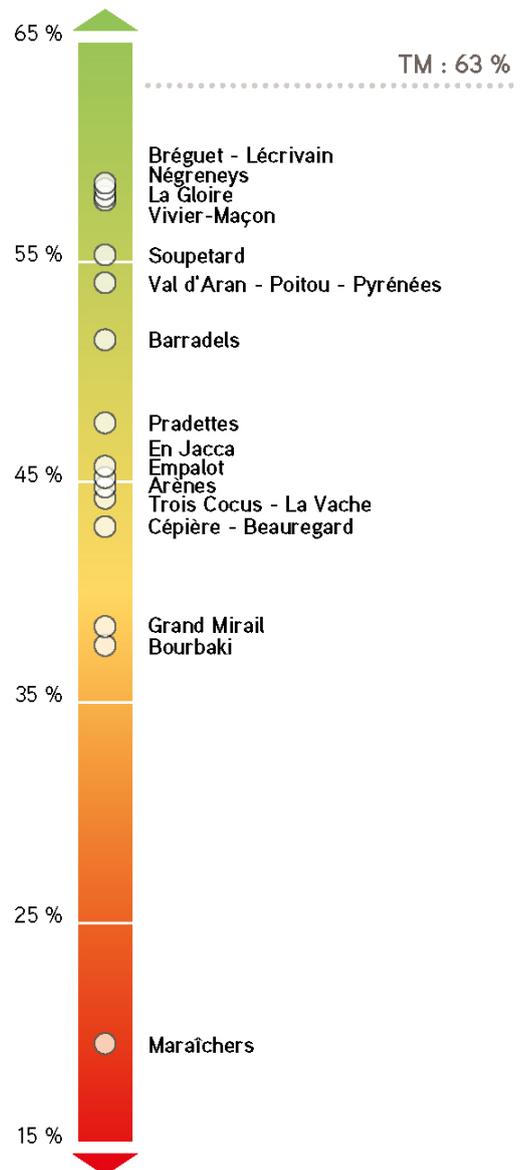
# EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT

**L'emploi est un enjeu fort et historique de la politique de la ville. En effet, les écarts restent importants pour le taux d'activité et le taux d'emploi à l'échelle nationale entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire.**

Selon l'enquête Emploi de l'Insee, le taux d'activité en 2021 est de 52 % pour les femmes en QPV au niveau national (contre 69 % dans les unités urbaines englobantes) et de 65 % pour les hommes (contre 75 %). Il en est de même pour le taux de chômage la même année, qui est de 16 % pour les femmes (contre 9 % hors QPV) et de 19 % pour les hommes (contre 10 % hors QPV).

Une situation que l'on retrouve en moyenne sur le territoire de Toulouse Métropole, notamment dans les quartiers les plus peuplés (voir baromètre ci-contre), bien qu'il existe des variations importantes selon les quartiers. La baisse nationale du chômage de ces deux dernières années, constatée également dans les quartiers prioritaires, n'a donc pas permis de combler les écarts.

TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS :



Ces écarts entre les QPV et le reste du territoire se notent, non seulement pour l'accès à l'emploi, mais également pour le type et la durée de ces emplois. Ainsi, le taux d'emplois précaires y est plus conséquent (24 % des personnes en emploi dans les QPV de Toulouse Métropole contre 15 % en moyenne sur l'ensemble du territoire). Il y atteint même un taux de 30 % pour les publics de nationalité étrangère, qui représentent un quart de la population dans ces quartiers. Quel que soit le type d'emploi et sa durabilité, ces derniers peinent, davantage que les autres, à y accéder (voir tableau ci-dessous), essentiellement à cause du niveau de maîtrise insuffisant de la langue française, surtout à l'écrit, ou encore par manque de compétences requises sur le marché. 58 % d'entre eux sont, de fait, sans diplôme ou sans équivalence de diplômes étrangers dans les QPV en 2019, contre un taux moyen de 41 % pour l'ensemble des habitants de ces quartiers (étrangers ou nationaux). Ce constat a par ailleurs peu fluctué ces dernières années et pèse lourdement parmi les freins dans la recherche d'emploi. Ainsi, la demande d'emploi de nationalité étrangère représente en décembre 2021 44 % des demandeurs d'emploi de ces quartiers.

Cependant, l'absence ou le faible niveau de diplôme ou de formation ne sont pas spécifiques aux seuls publics étrangers, car la part des non diplômés en 2019 est, pour rappel, de 41 % en QPV, contre 14 % pour l'ensemble de Toulouse Métropole. Ces habitants subissent incontestablement davantage les variations de la conjoncture. Néanmoins, une montée en compétences des publics peut être constatée dans les QPV. Ainsi, la part d'habitants diplômés du supérieur a progressé dans onze quartiers sur seize, et souvent à un rythme plus soutenu que sur le reste de Toulouse Métropole, témoignant d'une réduction des écarts sur ce point. De plus, le taux de scolarisation des jeunes y est, certes, plus bas que celui du reste du territoire (67 % contre 74 %), mais cet écart se réduit par rapport aux générations plus âgées.

D'autres problématiques persistantes peuvent être notées dans ces quartiers pour l'accès et le maintien en emploi ou la création d'entreprise et leur pérennité. Si celles-ci ne sont pas généralisables à l'ensemble des habitants de ces quartiers, une part significative s'y confronte, souvent de manière cumulée :

des difficultés de mobilité, de modes de garde, une faible confiance en soi, l'absence ou le manque de réseau pour l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat, une intégration des codes professionnels ou encore des connaissances ou compétences spécifiques liées à certains secteurs d'activité qui restent à renforcer. À titre d'exemple, seuls 59 % des ménages disposent en 2019 d'un véhicule dans les QPV, contre un taux de 84 % sur l'ensemble de Toulouse Métropole.

Des difficultés spécifiques sont également à prendre en compte concernant la création d'entreprise, telles que les freins à l'hébergement de l'entreprise, le manque de ressources financières et la difficulté ou le refus d'accéder à un emprunt. En effet, les entrepreneurs des QPV sont nombreux à entretenir une relation distante avec les banques, les privant de sources de financement non négligeables. Ainsi, à l'échelle nationale, 60 % d'entre eux ne contactent pas leur banque au lancement du projet, soit 10 points de plus que les entrepreneurs hors QPV. Mobilisant de ce fait davantage leurs fonds propres, ces entrepreneurs sont plus facilement amenés à dégrader leur situation socio-économique, souvent déjà fragile.

Par ailleurs, 18 % des entrepreneurs des QPV soulignent que le manque de compétences constitue l'une de leurs principales craintes pour leur projet entrepreneurial (données constatées au niveau national). Ces lacunes s'observent non seulement en matière de gestion, de comptabilité ou encore de marketing, mais également dans le domaine du numérique. Enfin, une identification difficile des aides et dispositifs existants mène à des situations de non-recours préjudiciables pour les projets de création.

## Diagnostic

### — Une coordination des acteurs toujours à poursuivre

Ces freins pour l'accès à l'emploi ou à l'entrepreneuriat, demeurent malgré la richesse de l'offre de services proposée aux résidents de ces territoires. Même si les acteurs de ces deux thématiques affichent des objectifs ambitieux, en termes d'implication de résidents des QPV, la mobilisation des publics reste à renforcer. Cette sous-utilisation des outils peut s'expliquer en grande partie par la méconnaissance des publics de l'offre de services



existante, mais aussi par celle des opérateurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'entrepreneuriat. Cette méconnaissance des acteurs altère les collaborations potentielles et conduit de ce fait à des réponses partielles aux attentes et besoins des publics.

Cette situation est renforcée par le fléchage des financements, menant à privilégier certaines thématiques ou certains publics, notamment les publics jeunes. Une forme de concurrence entre acteurs et, indirectement entre publics, peut s'en trouver renforcée, notamment face à la multiplication des événements ou des actions et le conditionnement des financements au nombre de bénéficiaires. À cela, s'ajoutent des expérimentations de plus en plus nombreuses dans la thématique de l'emploi et de l'entrepreneuriat, dont seulement un petit nombre se trouve pérennisé. Ces modes de fonctionnement induisent à terme un manque de visibilité et de lisibilité des dispositifs et des actions, renforçant le phénomène de non-recours évoqué plus haut.

Pour y remédier, plusieurs actions (petits déjeuners partenaires, commissions, etc.) ont vu le jour, dont plus récemment les dispositifs nationaux déployés sur notre territoire (la Cité de l'Emploi, le SPIE, le Citéslab, etc.). Malgré ces efforts de coordination et le développement de partenariats plus denses sur le territoire, la plupart des acteurs continuent à déplorer une lacune dans l'interconnaissance et de la coordination des partenaires locaux. Ces démarches restent donc à poursuivre pour maintenir et approfondir la dynamique enclenchée. S'appuyant essentiellement sur des relations de confiance interpersonnelles,

elle demande d'être actualisée à chaque nouvel interlocuteur, ainsi que pour toute évolution de l'offre de services. Cet effort nécessite par ailleurs du temps pour porter ses fruits, qui se mesurent souvent à moyen, voire à long terme.

#### — Une rencontre complexe entre l'offre et la demande d'emploi

Pourcentage de projets de recrutements pour lesquels les employeurs identifient une difficulté, sur le territoire du Bassin toulousain :

2023 : 60 %, 2022 : 60 %, 2021 : 45 %, 2020 : 52 %, 2019 : 50 %, 2018 : 44 %, 2017 : 41 %

Côté employeurs, 60 % des recrutements prévus en 2023 sont jugés difficiles.

Ils ne rencontrent pas la demande d'emploi escomptée. Ces difficultés d'embauche, dont les raisons sont multifactorielles se sont peu à peu généralisées à l'ensemble des métiers. Elles ont augmenté du fait de la baisse généralisée du chômage sur le territoire de Toulouse Métropole au cours des deux dernières années (-5 % de la demande d'emploi entre décembre 2022 et décembre 2021), y compris pour les résidents des QPV (-2 %). Cette diminution du chômage est encore plus frappante sur certains quartiers (-6,1 % sur le Grand Mirail et -9,1 % sur Empalot).

Les candidats à l'emploi, en QPV ou ailleurs, ont pu devenir plus exigeants face aux opportunités qui leurs sont proposées, notamment quant aux valeurs de l'entreprise ou à la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Mais cette dynamique positive reste marquée par une forte hétérogénéité du fait notamment de formes de préjugés et de discriminations.

Ainsi, à l'échelle nationale selon l'INSEE, 22 % des immigrés et 20 % des descendants d'immigrés estiment en 2019-2020 avoir fait l'objet d'un traitement inégalitaire en raison de leur origine, contre moins d'une personne sur dix en moyenne toutes origines confondues (8 %). En outre, de plus en plus d'entreprises présentent des exigences en matière de « savoir-être » et de « soft skills », termes ou critères qui ne sont que rarement définis ou partagés, laissant place à des interprétations pouvant varier, entre entreprises, publics et acteurs. Ces nouvelles exigences peuvent contribuer à alimenter un sentiment de discrimination des publics les plus vulnérables et à générer des formes de découragement. Les acteurs de l'emploi et de l'insertion ont de ce fait un véritable rôle à jouer pour générer des rencontres entre les employeurs et les publics, afin de lever les préjugés et rendre la collaboration possible.

#### — Un encouragement à l'entrepreneuriat qui mérite d'être sécurisé

Selon l'Indice Entrepreneurial Français (IEF, indice travaillé à l'échelle nationale par BPIFrance dans le cadre de l'observatoire de la création d'entreprise), l'appétence pour l'entrepreneuriat est plus significative en QPV que sur le reste du territoire national : 35 % des habitants de ces quartiers y affirment qu'exercer à leur compte constitue le choix de carrière le plus intéressant en 2021 (contre 24 % pour la France entière). L'entrepreneuriat peut en effet jouer un rôle d'émancipation pour les résidents de ces quartiers, notamment pour les publics en difficultés pour accéder à l'emploi. A titre d'exemple, 64 % des micro-entrepreneurs des QPV étaient sans emploi avant le lancement de leur projet, contre 49 % pour la France entière. Ainsi, plus d'un tiers (34 %) des entrepreneurs en QPV (contre 13 % pour la France entière) aspirent principalement à créer leur propre emploi, en vue de s'assurer un revenu.

Ce souhait d'entreprendre peut également s'expliquer par la montée en puissance d'une politique dédiée à l'entrepreneuriat en QPV ces dernières années. L'entrepreneuriat est ainsi de plus en plus considéré non seulement comme un moyen efficace de lutter contre le chômage mais également d'enclencher une dynamique économique positive dans ces territoires. De ce fait, des témoignages et des portraits d'habitants ayant créé leur entreprise

sont de plus en plus visibles, conduisant à un « effet d'entraînement » au sein des quartiers. Cette politique, percevant l'entrepreneuriat comme vecteur d'émancipation, cible désormais particulièrement les femmes, qui demeurent encore sous-représentées au sein de la dynamique entrepreneuriale, y compris dans ces quartiers. Ces dernières ne représentent que 33 % de la population en QPV placée dans une dynamique entrepreneuriale, contre 48 % pour la France entière.

Or, si on observe un écart entre la volonté de mener un projet entrepreneurial et son aboutissement en création d'entreprise, celui-ci est plus important en QPV qu'ailleurs à l'échelle nationale. Ainsi, parmi les 12 % d'« intentionnistes » (personnes au stade de l'idée de la création d'entreprise, sans avoir encore entrepris des démarches) en 2021, seuls 3 % seront porteurs de projet la même année et encore moins (2 %) deviendront chefs d'entreprise. Si l'immatriculation est désormais plus accessible, la capacité de passer du projet à la création demeure difficile.

Ce constat ne se confirme toutefois pas à l'échelle de Toulouse Métropole, où les créations d'entreprises au sein des QPV ont augmenté de manière significative par rapport au reste de la métropole. Elles représentent en décembre 2021 35 % des établissements de ces territoires (contre 21 % sur Toulouse Métropole). La principale problématique demeure toutefois l'ambition et l'envergure de ces entreprises. Ainsi, bien que le taux de pérennité des entreprises des QPV à trois ans soit similaire, voire supérieur, à celui des entreprises hors QPV (77 % contre 74 %, à l'échelle nationale), les entrepreneurs des quartiers revoient régulièrement l'ambition de leur projet à la baisse durant les cinq années suivant leur lancement. Sur notre territoire, cela se concrétise par la part de microentreprises, particulièrement élevée en QPV (29 % des créations, contre 14 % sur Toulouse Métropole). Ainsi, les freins à l'entrepreneuriat, cités plus haut, peuvent entraver la création d'entreprise, ou du moins en réduire l'ambition.

Dans ces circonstances, l'accompagnement des publics, y compris après l'accès à l'emploi ou la création d'entreprise est primordial afin de sécuriser le parcours dans la durée. De même, la levée des freins reste un enjeu majeur, en mobilisant le droit commun et les outils et dispositifs existants.

Le développement du réseau professionnel est également crucial pour élargir les opportunités d'emploi des publics ou renforcer l'intégration de ces nouvelles entreprises en QPV dans le tissu économique local. En effet, les entrepreneurs des QPV sont plus nombreux à rencontrer des difficultés pour accroître leur clientèle quatre à cinq ans après le lancement de leur activité (26 % contre 21 % hors QPV). Enfin, la sensibilisation aux principes de réalité du marché de l'emploi ou du métier de l'entrepreneur reste une nécessité.

#### — Des ressources et des réussites à valoriser

Les QPV comptent de nombreuses ressources et des parcours de réussite exemplaires, sur lesquels il est d'ores et déjà possible de s'appuyer. Le Service Public de l'Emploi, les structures d'accompagnement à la création d'activité, les collectivités locales et le milieu associatif sont fortement implantés ou mobilisés dans les QPV. De plus, des démarches d'accompagnement global sont mises en œuvre pour répondre aux besoins des publics les plus éloignés, intégrant la levée des freins périphériques à l'emploi. De même, une pluralité de dispositifs et d'actions du droit commun pour l'accès aux droits existent et peuvent être mobilisés, tels que des dispositifs et actions pour la mobilité, les places AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle) pour les publics en insertion, des dispositifs d'apprentissage de la langue à visée professionnelle, etc. Le suivi en emploi ou post-crédation est également de plus en plus assuré par les structures.

d'événements et d'actions de proximité, ayant mobilisé des partenaires du droit commun et des entreprises, qui y étaient moins impliqués jusqu'à présent dans les QPV. De plus, depuis plusieurs années, des efforts ont été déployés par les acteurs, en adaptant leurs pratiques professionnelles et en renforçant les moyens humains mobilisés afin d'être plus attractifs auprès des publics de ces quartiers et de répondre à leurs besoins et attentes.

Enfin, des acteurs ressources ont choisi de s'implanter dans ces quartiers, et notamment sur le Grand Mirail, qui concentre les trois quartiers les plus en difficulté. Celui-ci est ainsi devenu un « laboratoire d'expérimentation », accueillant en son sein de nouveaux relais de proximité, tels que les Tiers lieux et les lieux d'occupation transitoire (le Fil, le Collectif Abbal). Favorisant l'activité économique au sein des quartiers, ces nouvelles implantations ont aussi été sources de dynamiques collectives, en permettant aux structures de tester ou développer leur activité, au gré des rencontres et des projets communs.

L'enjeu du contrat de ville est donc de mobiliser l'ensemble de ces ressources de façon optimale pour renforcer l'accès des habitants à l'emploi, comme à l'entrepreneuriat, en prenant en compte les évolutions des besoins et attentes des publics.



Les démarches partenariales sont désormais plus nombreuses, aboutissant à l'émergence d'une dynamique de réseau sur le territoire

Par ailleurs, les démarches partenariales sont désormais plus nombreuses, aboutissant à l'émergence d'une dynamique de réseau sur le territoire (les lieux labellisés Cité de l'emploi, les comités SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi), les plateformes relais parcours, etc.). Cette dynamique est notamment à l'œuvre dans la co-construction de parcours adaptés aux besoins des publics résidents des QPV. Ce travail partenarial s'est aussi manifesté par la mise en œuvre d'une pluralité

## INDICATEURS COMPARATIFS EMPLOI-ENTREPRENEURIAT

INDICATEURS	SOURCES	ENSEMBLE DES QPV	TM
Taux d'habitants de nationalité étrangère		26 %	9 %
Taux d'emploi		42 %	64 %
Taux d'emploi des femmes		37 %	60 %
Taux d'emploi des étrangers		38 %	50 %
% des emplois précaires		24 %	15 %
% des emplois précaires des étrangers		30 %	25 %
% de la population occupant un emploi à temps partiel	Recensement de la population 2019	29 %	17 %
Taux de chômage (au sens du recensement)		31 %	14 %
Part de la population sans diplôme		41 %	14 %
Part de femmes sans diplôme		44 %	15 %
Part d'étrangers sans diplôme		58 %	-
Taux de scolarisation des 15-24 ans		67 %	74 %
Taux de scolarisation des femmes de 15-24 ans		69 %	-
Part de l'ensemble des prestations sociales	FiLoSoFi, source INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2019	25 %	7 %
Taux d'allocataires CAF bénéficiaires du RSA	Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021, source CNAF	22 %	11 %
Évolution de la demande d'emploi de cat. A, B et C (entre déc. 2021 et déc. 2022)		-5,20 %	-5 %
% de seniors parmi les DE		25 %	21 %
% de femmes parmi les DE	Observatoire Pôle Emploi Occitanie, 2022	47 %	52 %
% de DE peu ou faiblement qualifiés		53 %	35 %
% d'allocataires du RSA parmi les DE		20 %	14 %
% de créations d'entreprises parmi les établissements		35 %	21 %
% de micro-entreprises	Répertoire des entreprises et établissements (SIRENE) au 31 décembre 2021	29 %	14 %

# L'offre de services à destination des résidents des QPV est particulièrement riche et dynamique dans le territoire de Toulouse Métropole.

## Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels

### — Enjeu n°1 : Renforcer les partenariats entre acteurs pour mieux capter les publics et garantir une présence sur le terrain

L'offre de services à destination des résidents des QPV est particulièrement riche et dynamique sur le territoire de Toulouse Métropole. En effet, des actions nombreuses et diverses sont menées sur les différents quartiers, ciblant une variété de publics, de thématiques, de secteurs d'activité ou encore de modalités. Néanmoins, le constat partagé d'un manque de coordination, de collaboration et plus généralement de clarté du système que composent ces acteurs pousse ces derniers à vouloir en renforcer les complémentarités et les échanges. De la même manière, les acteurs spécifiques de l'accompagnement à l'entrepreneuriat sont nombreux et dynamiques mais indiquent un manque de coordination, d'autant que les frontières entre emploi et entrepreneuriat sont poreuses et les parcours des publics rarement linéaires. C'est pourquoi les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville devront contribuer à une meilleure articulation et une visibilité renforcée de l'ensemble des dispositifs entrepreneuriat et emploi existant, en priorisant les trois objectifs opérationnels suivants :

- Piloter la collaboration entre acteurs pour une plus grande lisibilité des outils et des instances ;
- Construire une démarche d'aller vers partagée ;
- Améliorer la visibilité des dispositifs via des acteurs relais et en utilisant les modes de communication les plus adaptés.

### — Enjeu n°2 : Créer des parcours co-construits pour toutes et tous

Les conséquences de la longue crise sanitaire (COVID19) ont mis en exergue, l'importance des freins périphériques pour l'accès à l'emploi. De la santé mentale à la maîtrise de la langue française, en passant par les compétences informatiques pour accéder aux accompagnements et à ou la précarité résidentielle, nombreux sont les freins qui peuvent constituer des points de rupture dans les parcours d'accès à l'emploi et de création d'activité, ou qui peuvent simplement empêcher l'entrée dans l'un de ces parcours. Malgré une offre importante et adaptée à différents types de situations, aucun acteur n'offre à lui seul une réponse à l'ensemble des besoins, parfois cumulés, des publics. Pour autant, de nombreux parcours manquent encore de fluidité du fait de difficultés à orienter les publics vers les structures partenaires adaptées. Dès lors, les trois objectifs opérationnels suivants visent à créer des parcours co-construits et individualisés, où la place de chaque acteur sera clarifiée, notamment grâce à la mise en œuvre d'outils de suivi communs.

- Coordonner les partenaires et impliquer les publics dans la construction de leur parcours d'insertion professionnelle ;
- Lever les freins matériels et périphériques à l'employabilité et à l'entrepreneuriat, en mobilisant le droit commun ;
- Sécuriser les parcours en veillant à limiter le développement de toutes les formes de précarité et leurs effets.

### — Enjeu 3 : Transformer les opportunités économiques en opportunités d'emploi et de création d'activité en favorisant l'apprentissage

Le bassin d'emploi toulousain est particulièrement dynamique et la plupart des QPV se trouvent à proximité d'importantes zones d'activités. Pour autant, la rencontre entre les publics et les entreprises demeure complexe et la création d'activité fait toujours l'objet de représentations limitantes, alors même que des opportunités émergent dans de nombreux secteurs à impact. Le troisième enjeu du contrat de ville pour l'emploi et l'entrepreneuriat sera donc de résorber l'écart entre des secteurs en tension nombreux et variés et une recherche d'emploi ou de création d'activité plus importante dans les QPV que dans le reste de la métropole.

Pour cela, trois objectifs opérationnels ont été identifiés, qui devront permettre d'agir à la fois sur les freins des publics en termes de compétences professionnelles ou entrepreneuriales, et sur l'offre d'emploi elle-même, en luttant contre les préjugés et en favorisant les rencontres. Il conviendra notamment de multiplier les possibilités de formation en alternance, en particulier auprès des publics jeunes des quartiers prioritaires via l'apprentissage. Ce sujet sera développé, entre autres, en lien avec les cités éducatives pour renforcer les passerelles entre l'éducation et l'emploi en faveur de la jeunesse.

- Veiller à la montée en compétences de savoirs, savoir-être et savoir-faire des publics en lien avec les attentes des entreprises ;
- Renforcer le rapprochement entre publics et entreprises, en s'appuyant notamment sur les entreprises engagées ;
- Générer de nouvelles opportunités pour les publics à travers l'entrepreneuriat à impact ou par diversification des employeurs.

### ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, la Banque publique d'investissement - Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions d'appui aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV par le biais de son programme Entrepreneuriat Pour Tous.

Dès 2024, il a été annoncé la mise en œuvre du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous. La Préfecture de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole s'appuieront sur la déclinaison locale de ce programme ainsi que sur la mobilisation de Bpifrance, de ses outils et moyens afin de mieux détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer les projets de créations d'entreprises



## ÉDUCATION - JEUNESSES

**Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulouse Métropole, les enfants et les jeunes de moins de 25 ans représentent 41 % des habitants, contre 34 % dans le reste de Toulouse Métropole.**

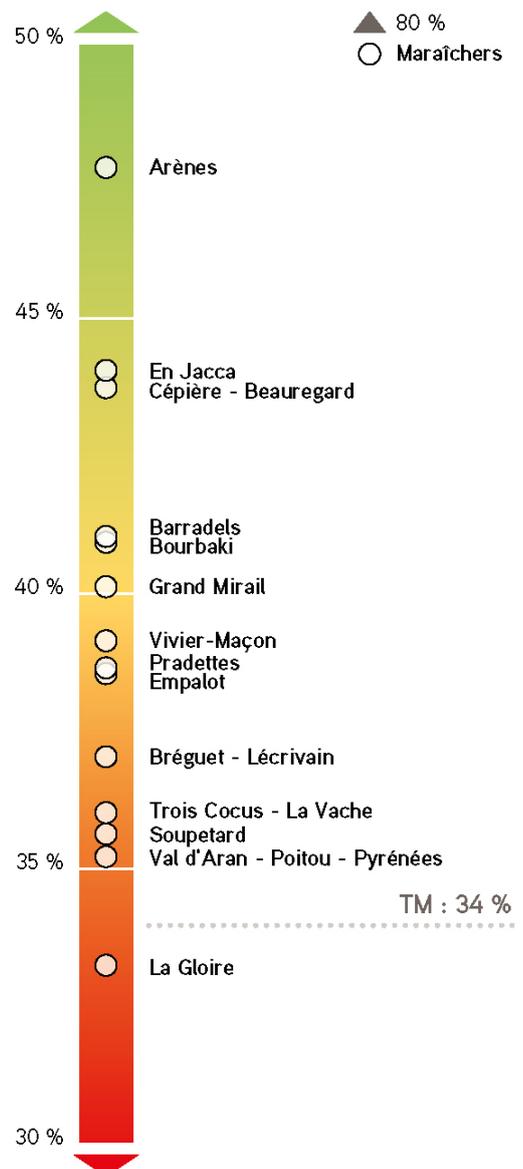
Cette part plus élevée de jeunes implique la mise en place de dynamiques particulières répondant à des besoins spécifiques, notamment en termes de services d'action publique.

L'éducation doit donc constituer l'un des principaux leviers du contrat de ville. Celui-ci devra permettre d'atténuer les inégalités de parcours liées à la précarité financière, aux discriminations et à toutes autres formes de vulnérabilités pesant en particulier sur la réussite scolaire.

La thématique éducation-jeunesse du contrat de ville doit apporter une réponse contractuelle, partenariale et transversale aux vulnérabilités identifiées sur le territoire, mais également s'articuler avec l'ensemble des politiques et institutions concernées dans l'objectif d'inscrire les actions dans le temps long de la politique de droit commun.

Co-construites avec une grande diversité d'acteurs de l'éducation et de la jeunesse, les priorités d'action de cette thématique affirment notre capacité à coordonner les actions autour des jeunes et avec elles et eux pour en diminuer les vulnérabilités, accompagner leur émancipation et en faire une ressource propre à assurer une lutte efficace contre la situation d'exclusion économique et sociale des territoires. En ce sens, ces actions adoptent le principe d'association de l'ensemble des acteurs de l'alliance éducative, en premier lieu desquels les familles et les jeunes eux-mêmes dans leur diversité et leur hétérogénéité. En soutenant leurs initiatives et en leur garantissant une place dans les projets développés, le présent contrat doit tendre vers un rapprochement effectif et efficient des domaines institutionnels, associatifs et familiaux.

**PART DES MOINS DE 25 ANS  
DANS LA POPULATION :**



## Diagnostic

### — Un contexte économique, social et familial plus précaire

Les quartiers prioritaires abritent une jeunesse en grande partie éloignée du confort et des capacités de consommation des autres jeunes de la métropole.

En lien direct avec le profil économique des habitants des quartiers, 68 % des collégiens résidant dans un quartier prioritaire ont un représentant légal dont la catégorie socio-professionnelle est jugée « défavorisée » (ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle). Ceci contre 23 % à l'échelle de la métropole. Par effet de conséquence, 65 % des collégiens et collégiennes résidant dans un quartier prioritaire sont boursiers contre 25 % dans la métropole.

Cette précarité économique s'accompagne généralement d'une importante fragilité sociale. Les jeunes vivent ainsi plus souvent dans des ménages de grande taille (constitués de cinq personnes et plus) et/ou des familles monoparentales qui représentent jusqu'à 24 % des allocataires de QPV, contre 12 % en moyenne à Toulouse Métropole. En parallèle le modèle d'habitat en quartiers prioritaires de la politique de la ville est le logement collectif et notamment le logement locatif social.

Si les situations peuvent être très différentes d'un enfant à l'autre, d'un jeune à l'autre, cet ensemble de facteurs concourt à ce qu'une grande majorité d'entre elles et eux se construise en tant qu'adulte dans un environnement marqué par la vulnérabilité et l'incertitude.

### — Des parcours scolaires plus chaotiques

Dans le cadre de leurs parcours scolaires un grand nombre de jeunes habitants en QPV se heurte à des difficultés scolaires, des problèmes d'orientation et d'insertion professionnelle marqués. Les indicateurs de réussite scolaire font apparaître une distorsion de situation au détriment des jeunes habitants de QPV. En 2019, près du quart des élèves habitant dans les QPV sont entrés au collège avec un retard scolaire, soit 10 points de plus que ceux des autres quartiers. De façon corollaire, le taux de réussite au brevet n'atteint que 83,6 % dans les collèges publics de Toulouse Métropole situés dans ou à moins de 300 mètres

des quartiers prioritaires, contre 88,3 % dans les établissements plus éloignés. Néanmoins, les évolutions récentes sont encourageantes puisque le taux de réussite dans les quartiers prioritaires a progressé plus rapidement que le taux global de la métropole toulousaine (+6,4 pts contre +3,2 pts).

Ces chiffres ne doivent pas masquer qu'une majorité des élèves issus des QPV présentent un niveau de réussite scolaire tout à fait dans la moyenne nationale. Dès lors, comment comprendre les orientations scolaires de ces élèves, majoritairement tournées vers des filières professionnelles et techniques ? Les élèves des collèges relevant de la politique de la ville, souvent issus de catégories sociales défavorisées, et notamment ceux dont les parents ont un faible niveau d'études, suivent en effet moins souvent un parcours scolaire linéaire : accès moins fréquent en seconde générale et technologique, orientation subie en voie professionnelle, etc.

Qu'ils soient du secteur public ou privé, deux ans après leur sortie du collège 24,3 % des collégiens des établissements proches d'un quartier prioritaire s'orientent vers une première professionnelle ou une première année de CAP, contre 17,1 % de ceux ayant fréquenté un collège plus éloigné. Enfin, les élèves issus d'établissements proches de quartiers prioritaires s'orientent aussi plus souvent vers des filières technologiques que ceux issus de collèges plus éloignés (17,1 %, contre 14,7 %) mais dans des proportions plus faibles que pour les filières professionnelles.

Au final les jeunes des QPV ont en moyenne un niveau de diplômes et d'études inférieur aux jeunes issus des autres quartiers. Ainsi, 22 % ont un niveau inférieur au CAP ou au BEP, contre 19 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Le faible taux de scolarisation des 15-24 ans dans certains quartiers peut indiquer un moindre recours aux études supérieures longues (bac +5 ou plus). Les jeunes adultes qui ne sont pas scolarisés peuvent être en emploi ou rencontrer des difficultés d'insertion qui les maintiennent entre ces deux statuts. Néanmoins, la part importante de jeunes qui ne sont ni scolarisés ni en emploi indique qu'ils sont plus nombreux à rencontrer des difficultés.



#### — Un accès à l'emploi plus difficile

Au niveau national, les jeunes âgés de 15 à 29 ans vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont deux fois plus touchés par le chômage que les jeunes des quartiers environnants. Selon l'enquête emploi en continu de l'INSEE, en 2018 15,5 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans en QPV sont chômeurs contre 8,2 % dans les quartiers environnants.

Au niveau national aussi bien que local, la part des NEETs (non scolarisés, sans emplois ni formation) y est également plus importante : dans les QPV de Toulouse Métropole, leur part est en moyenne de 30 %, soit une part trois fois plus importante que dans le reste de la métropole.

#### — Une image complexe des jeunes de la politique de la ville

En dépit de l'hétérogénéité de leurs situations, les jeunes de la politique de la ville font globalement l'objet d'une stigmatisation importante. Souvent jugés porteurs de fragilités, réprochés pour leurs codes « quartiers », voire étiquetés « population à problèmes », les jeunes subissent des préjugés et des discriminations qui alimentent des orientations scolaires contrariées et des difficultés à l'embauche. La précarité et le manque de perspectives d'avenir ainsi vécu, alimentent des sentiments d'injustice et de colère, à leur tour générateurs de comportements violents notamment contre l'institution tenue responsable des inégalités subies.

Depuis les années 1980 et jusqu'à cet été 2023, des violences urbaines ont régulièrement ponctué l'actualité des QPV, affectant fortement l'image des quartiers populaires et des jeunes qui les habitent. En dépit du travail accompli, l'insécurité est en effet au cœur des difficultés du vivre-ensemble dans les quartiers en politique de la ville souvent en proie à une plus forte délinquance, à une généralisation des incivilités, voire une banalisation de l'économie parallèle.

Loin d'une simple question sécuritaire, il s'agit là pour les sociologues Gilbert Berlioz et Frédéric Bourgeois d'un « mouvement complexe où se mêlent impasses économiques, relégation territoriale, besoin de reconnaissance sociale, défi aux valeurs républicaines et frisson de la transgression ». Dans ce contexte, l'action des partenaires du contrat de ville vise à mettre les jeunes en situation de mobiliser l'ensemble de leurs droits positifs et d'acquiescer une conscience d'eux-mêmes et de l'environnement pour agir sur leurs propres parcours et sur leur environnement. Ce faisant le jeune devient acteur et ressource de l'action publique, et la surreprésentation des jeunes dans les quartiers prioritaires devient une opportunité pour le territoire. De nombreuses actions sont ainsi été mises en place avec succès par les acteurs associatifs, institutionnels et les jeunes œuvrant notamment à l'embellissement du cadre de vie des habitants, à l'animation de la vie locale et au développement d'infrastructures sportives.



## Les indicateurs sont plutôt porteurs de perspectives positives quant à la capacité des politiques publiques pour aider ces jeunes à agir sur leurs parcours

### — Des perspectives à consolider

Dans un contexte économique actuellement marqué par une baisse du pouvoir d'achat et une paupérisation croissante des populations les plus fragiles, les indicateurs sont plutôt porteurs de perspectives positives quant à la capacité des politiques publiques pour aider ces jeunes à agir sur leurs parcours.

Si l'écart avec le reste de la Métropole reste important, avec des enfants et des jeunes davantage touchés par les inégalités scolaires et par le chômage, et plus souvent en difficulté d'insertion, la situation des jeunes s'est globalement améliorée dans tous les QPV de la Métropole : augmentation de la part d'habitants diplômés du supérieur et diminution de ceux n'ayant aucun diplôme, augmentation du taux de scolarisation des jeunes adultes, réduction de l'écart de taux de réussite au brevet avec la Métropole, diminution de la part de familles monoparentales.

Selon l'Observatoire national de la politique de la ville, l'évolution sur 4 ans entre 2014 et 2018 montre ainsi une diminution du chômage et de l'inactivité des jeunes des QPV. Ainsi, en 2018, le taux d'emploi atteint 31,5 % contre 29,5 % en 2017. Par ailleurs la part des personnes ni en emploi, ni en étude, ni en formation, les NEET en QPV baisse également, il passe de 29,5 % en 2017 à 27,5 % en 2018, sans doute notamment grâce au déploiement du Plan d'Investissement des Compétences (PIC) qui a vocation à faire bénéficier de parcours de formation 150 000 jeunes des QPV sans qualification d'ici 2022, ou au dispositif de la garantie jeunes.

### — Une dynamique partenariale et de coopération nécessaire

Il apparaît nécessaire de poursuivre et renforcer les dynamiques partenariales entre acteurs du territoire en faveur des enfants et des jeunes afin de consolider les perspectives d'avenir des jeunes des QPV. En ce sens,

l'écriture du plan d'action Éducation – jeunes et le fruit d'une association forte des acteurs institutionnels et associatifs de Toulouse Métropole. Un travail qui s'est également nourri de la réflexion portée par Toulouse Métropole dans le cadre d'« Être Jeune En Métropole » (EJEM). Cette démarche a été l'occasion d'engager une convergence des politiques municipales et métropolitaines en faveur des jeunes de 15 à 25 ans à travers la définition d'enjeux stratégiques en commun.

Le constat a été fait d'un besoin d'accompagnement sur des thématiques variées et transversales des jeunes dans leurs processus d'émancipation. Des politiques sont déjà mises en œuvre au niveau communal et intercommunal mais il n'existe pas de stratégie d'ensemble, ni de politique coordonnée sur le territoire.

Le projet Être Jeune en Métropole est l'occasion de favoriser la mise en place d'une politique métropolitaine structurée avec d'autres communes que la ville centre. Il s'agit également d'une opportunité pour améliorer la collaboration entre les services des différentes communes et l'approche transversale des actions.

À partir de ce constat, deux objectifs principaux sont identifiés pour décliner le plan d'action d'EJEM : accompagner les jeunes dans leurs transitions vers l'âge adulte et structurer une action au niveau intercommunal pour permettre d'accompagner tous les jeunes métropolitains.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de réduire les inégalités et de favoriser l'équité entre les publics jeunes.

L'accompagnement des jeunes regroupe différents enjeux de politiques publiques. Ceux-ci se décomposent en trois axes :

- Favoriser l'émancipation des jeunes
- Diminuer les situations de vulnérabilité
- Faire des jeunes une ressource pour le territoire.

En effet, ces trois dimensions permettent d'avoir une approche complète des attentes des jeunes de la métropole. L'émancipation des jeunes participe à la transition vers l'âge adulte.

# Les jeunes doivent enfin être appréhendés comme une ressource pour le territoire

Cela suppose d'avoir accès à une offre socio-culturelle importante et d'évoluer vers l'autonomie en matière de logement et de mobilité. De plus, les jeunes sont une population qui connaît des vulnérabilités fortes et la collectivité peut prévenir ces situations à travers la prévention, l'accès à la santé et l'insertion des plus éloignés de l'emploi et de la formation. Les jeunes doivent enfin être appréhendés comme une ressource pour le territoire. Pour cela, la puissance publique peut les accompagner dans leurs recherches d'emploi, de développement de projet et d'engagement citoyen.

## Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels

### — Enjeu n°1 : Diminuer les situations de vulnérabilité

Les enfants et les jeunes sont touchés par de multiples formes de vulnérabilité du fait de leur âge, de leur place dans la société, parfois dans leur famille, et des répercussions que peuvent avoir leurs actes sur l'ensemble de leur parcours futur. **Accompagner les jeunes et les enfants pour en limiter les difficultés de parcours** se révèle particulièrement nécessaire dans les QPV du fait du cumul des situations complexes.

C'est pourquoi le présent contrat engage les partenaires de la politique de la ville à agir à différents niveaux pour prévenir, empêcher et accompagner les jeunes qui font face à ces situations. Qu'il s'agisse d'éducation affective et sexuelle, de pratiques à risques, de harcèlement scolaire ou de décrochage, d'éducation sans discrimination, il s'agira, tout au long de la durée du contrat, d'agir en vue d'atteindre les quatre objectifs opérationnels suivants :

- Mettre en œuvre, soutenir et coordonner des actions de prévention primaire
- Lutter contre les situations de décrochage

- En lien avec les acteurs de la thématique Santé – Activité physique et sportive, améliorer l'accès au soin des enfants et des jeunes
- Renforcer les capacités d'accompagnements socio-éducatifs

### — Enjeu n°2 : Favoriser les coopérations entre les acteurs et actrices de l'Alliance éducative

L'Alliance éducative regroupe sous un même terme l'ensemble des personnes, institutions et collectifs susceptibles d'avoir un impact positif sur les parcours éducatifs des jeunes. Cela inclut les services des institutions dédiées aux enjeux d'éducation et d'instruction (Education Nationale, Conseil Départemental, Métropole, Communes, Conseil Régional, etc.) mais également les acteurs associatifs présents sur le territoire. Cela inclut également les acteurs plus informels qui agissent au plus proche des jeunes, au premier rang desquels les parents et les pairs.

L'alliance éducative vise donc à la constitution d'un environnement favorable à une éducation positive et émancipatrice pour les jeunes du territoire.

Dès lors, **il convient de prendre soin de cette alliance et de garantir que celles et ceux qui la composent disposent des moyens nécessaires** pour l'éducation des jeunes. La constitution de cet environnement est un enjeu essentiel de la thématique éducation – jeunesse du contrat de ville qui devra répondre à trois objectifs opérationnels :

- Soutenir les démarches de collaborations institutionnelles pour favoriser les co-constructions entre acteurs de terrain ;
- Accompagner, soutenir, restaurer la place des parents ;
- Garantir la place des jeunes dans la proposition et la construction des projets.

### — Enjeu 3 : Créer les conditions pour permettre aux enfants et aux jeunes d'être des acteurs moteurs du territoire

Les enfants et les jeunes sont une richesse pour les territoires. La diversité des situations et des possibles qui se présente à eux nous invite à adopter une posture d'écoute et de soutien afin que toutes et tous puissent participer pleinement au développement des quartiers dans lesquels ils et elles vivent. Les trois objectifs définis pour répondre à cet enjeu visent donc à placer les jeunes au centre de l'action de la politique de la ville :

- Soutenir les initiatives jeunes ;
- Créer les conditions permettant aux jeunes d'être acteurs des projets de territoire ;
- Valoriser les parcours inspirants.

### — Enjeux 4 : Favoriser l'émancipation des enfants et des jeunes

L'émancipation, c'est-à-dire la capacité à exercer son libre arbitre en connaissance de cause, est un enjeu majeur pour les jeunes souvent l'objet de projections de la part de nombreux acteurs du territoire. Favoriser l'émancipation revient alors à donner aux jeunes et aux enfants les moyens de forger leur propre identité, leur propre conscience critique et à leur donner les moyens matériels de l'exercer. Cet enjeu implique un effort d'accès à tout ce qui peut ouvrir la voie et le champ des possibles aux jeunes en termes de projections, de rêves et de capacité à les concrétiser. Les actions correspondantes s'articuleront donc autour des quatre objectifs opérationnels suivants :

- Garantir l'information, l'accès aux droits, aux droits culturels, aux sports et aux loisirs ;
- Promouvoir les mobilités ;
- En collaboration avec les acteurs de la thématique Emploi/Entrepreneuriat, garantir l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle existants ;
- Renforcer la découverte des métiers.



## ACCÈS AUX DROITS

**L'accès aux droits et à l'exercice des droits désigne le bénéfice effectif et à bon escient des droits dont dispose toute personne présente sur le territoire.**

Cet accès doit être garanti à la fois par une information et une sensibilisation effective des personnes et par un accueil et une orientation adaptée vers les différents services publics, en fonction des droits à faire valoir : aide juridictionnelle, prestations sociales, démarches administratives, démarches de santé, etc. C'est l'accès au droit (au singulier).

On appelle accès aux droits (au pluriel) la garantie, pour les personnes, de bénéficier effectivement des prestations dont elles sont des bénéficiaires potentiels.

Cette définition, introduite à l'Assemblée Nationale à l'occasion de la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit, permet de considérer différents freins au bon usage des droits de toutes natures : faible socialisation juridique, mauvaise information des publics, mais aussi manque de confiance envers les acteurs garants de ces droits et défaillances institutionnelles.

On désigne par le terme de « non-recours » l'accès incomplet ou inexistant aux dispositifs d'aide et d'accompagnement. On peut distinguer une forme de non-recours primaire constituée par l'absence de demandes et une forme secondaire constituée par la formulation de demandes restées sans suite. L'accès au droit peut également être considéré comme « partiel » lorsque les droits et services ne sont mobilisés qu'en partie au regard du bénéfice potentiel, ou total lorsqu'une demande formulée vis-à-vis d'un droit potentiel n'aboutit pas à la prestation.

Depuis plus de vingt ans l'accès aux droits fait l'objet d'une attention particulière de la part des institutions les plus concernées (CPAM, CAF, Pôle Emploi, etc.). L'accès aux droits

s'affirme dans ce nouveau contrat comme une thématique incontournable avec deux enjeux identifiés : tout d'abord renforcer la réponse de proximité aux besoins d'accompagnement des habitants, mais également accompagner les initiatives venant en appui aux professionnels de l'accès aux droits.

L'objectif est de poursuivre le travail engagé lors du précédent contrat de ville tout en prenant en considération les conséquences de la crise du COVID qui a été un facteur d'accélération de la dématérialisation des démarches pour les usagers et de restriction des accueils physiques.

### Diagnostic

Le mouvement de dématérialisation des démarches administratives a été enclenché il y a plus de 20 ans. Le programme « Action publique 2022 » lancé en octobre 2017 par le gouvernement proposait une nouvelle étape de la transformation numérique des administrations en posant comme objectif que les 250 démarches les plus courantes soient entièrement dématérialisées d'ici 2022. Ce plan d'actions a touché l'ensemble des institutions (État, collectivités territoriales, Sécurité Sociale) et a impulsé une dynamique de déploiement qui a rapidement atteint son objectif. Parallèlement, une diminution progressive des accueils physiques a été enclenchée. Ces transformations ont durablement transformé la relation aux usagers. Il est vrai que la dématérialisation des procédures administratives simplifie, pour une majorité d'usagers, l'accès aux informations et aux documents administratifs. L'usage du numérique peut faciliter l'accès aux droits des citoyens et permettre de lutter contre les non-recours.

Une enquête de satisfaction menée par l'institut CSA en 2021 a montré que 90 % des personnes qui ont eu au moins un contact avec la Direction Générale des Finances Publiques

(DGFIP) sont satisfaites de la facilité à déclarer leurs impôts et à payer en ligne. La dématérialisation peut donc constituer un levier d'amélioration de l'accès aux services publics et aux droits des usagers.

Pour autant, cette dématérialisation est conditionnée à une autonomisation des usagers bien plus forte qu'avant et elle fragilise une partie des publics les plus précaires. En 2019, le défenseur des droits alertait qu'un cinquième de la population était en difficulté avec les démarches en ligne, conduisant 12% des usagers à abandonner leurs démarches. Ainsi une partie de la population ne peut plus mener à bien ses démarches administratives, entraînant une rupture de l'accès aux droits des personnes les plus précaires.

À ces difficultés récentes, demeurent les freins récurrents de méconnaissance des dispositifs, d'accès à l'information, de maîtrise de la langue ou de l'écriture pour les publics les plus fragiles.



Il s'agira donc de déployer des actions qui permettront à la fois d'apporter des réponses de proximité tout en venant en appui aux professionnels.

Autour des deux enjeux identifiés, il s'agira donc de déployer des actions qui permettront à la fois d'apporter des réponses de proximité aux besoins d'accompagnement des habitants, tout en venant en appui des professionnels de l'accès aux droits qui font face aux difficultés croissantes des usagers.

### Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels

#### — Enjeu n°1 : Renforcer la réponse de proximité aux besoins d'accompagnement des habitants

Malgré un maillage territorial dense des structures de proximité, la complexité des situations continue de faire obstacle à l'accès aux droits. En effet, la complémentarité des acteurs des quartiers est une opportunité pour l'accompagnement, à condition qu'elle soit clairement identifiée par toutes et tous, à l'instar des Maisons France Services et des Maisons Toulouse Services, et serve les parcours des bénéficiaires.

Pour clarifier l'offre d'accompagnement, un effort doit être fait à la fois sur la visibilité de lieux ressources et la disponibilité des professionnels de l'accès aux droits, prenant en compte la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations. Les quatre objectifs opérationnels suivant guideront donc le développement de la thématique dans la mise en œuvre du contrat :

- Développer les lieux labellisés (Maison France Services et Maison Toulouse Services) pour renforcer le lien avec les administrations ;
- Renforcer l'accueil dans les structures de proximité ;
- Faciliter le parcours des usagers et renforcer la visibilité / lisibilité de l'offre d'accompagnement ;
- Proposer différents niveaux d'offre pour accompagner vers l'autonomie et lever les freins (langue, outil numérique, etc.).

#### — Enjeu n°2 : Accompagner les initiatives venant en appui aux professionnels de l'accès aux droits

Outre l'attention accrue aux besoins et aux freins rencontrés par les publics, une attention particulière doit être accordée aux conditions d'exercice des professionnels de l'accompagnement. L'apparition de nouveaux besoins et de nouveaux professionnels (autour du numérique notamment), la complexité des maillages associatifs et institutionnels locaux et l'inadéquation des moyens humains mobilisés (manque de professionnels, turn-over important, formations limitées, etc.) doit inciter à venir en appui aux structures et aux professionnels afin de faciliter leurs articulations, leur formation et leur identification au sein d'un réseau plus large. Deux objectifs opérationnels seront ainsi poursuivis :

- Animer et structurer les réseaux de professionnels de l'accès aux droits à l'échelle de la Métropole ;
- Développer les groupes de travail thématiques à l'échelle des territoires : Accès aux droits, inclusion numérique, etc.



# SANTÉ, ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

**La santé est définie par l'OMS comme un complet état de bien-être physique, mental et social d'une personne.**

En France, de fortes inégalités subsistent en termes de santé notamment à propos de l'espérance de vie et de l'espérance de vie en bonne santé. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent une concentration importante de personnes vivant dans des situations de pauvreté, de précarité alimentaire, avec des conditions de travail difficiles, un logement insalubre et un accès restreint aux loisirs. C'est pourquoi traiter les sujets de la santé et de l'activité physique et sportive dans les quartiers, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, revêt une grande importance.

Agir sur l'état de santé des personnes, c'est améliorer l'accès aux soins, faire de la prévention, en agissant sur une série de déterminants de santé comme l'activité physique pour lutter contre la sédentarité et réduire les maladies cardiovasculaires, l'environnement de vie qui limite l'exposition à la pollution de l'air, l'accès à la culture qui améliore le bien-être et la santé mentale, l'alimentation qui améliore le bien-être physiologique et lutte contre l'obésité, etc.

La politique de la ville agit sur l'ensemble des déterminants de la santé et permet de développer des actions préventives, de renforcer le pouvoir d'agir, d'améliorer l'environnement de vie des personnes afin de réduire les disparités en matière de santé et de promouvoir ainsi l'équité.

## Diagnostic

### — Activités physiques et sportives

L'activité physique et sportive revêt une importance particulière dans les quartiers politiques de la ville, où les défis socio-économiques peuvent limiter l'accès à des activités sportives et avoir un impact négatif sur la santé des

habitants. En effet, il existe des disparités dans les pratiques, notamment selon le genre, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu d'habitation.

Pour exemple, on observe un usage de l'espace public fortement différencié entre homme et femme, ces dernières étant peu visibles à certains moments de la journée, ou développant des stratégies d'évitement de certains lieux, pour des raisons de sécurité. Ces stratégies de protection mises en place limitent la mobilité et leurs pratiques sportives quotidiennes. Par ailleurs, les infrastructures sportives mise à disposition ne prennent pas en compte les spécificités de genre et accroissent les inégalités.

Enfin, surpoids/obésité et précarité sont souvent liés. L'enquête Obépi-Roche, menée depuis 1997, montre une prévalence forte de l'obésité chez les ouvriers et les employés (respectivement 18 % et 17,8 % contre 14,4 % chez les professions intermédiaires et 9,9 % chez les cadres, en 2020). Surtout, cette prévalence est en augmentation constante : +1,3 pts depuis 2012 et +9,1 pts depuis 1997 chez les ouvriers. Ainsi, les QPV sont de fait plus exposés à ces phénomènes. Les femmes sont, depuis le début des années 2000, plus touchées que les hommes, avec une prévalence de 17,4 % contre 16,7 % en 2020, et une forte augmentation dans les deux cas.

L'activité physique et sportive, reste le premier levier de prévention du surpoids et des pathologies chroniques.

### — Alimentation

L'alimentation évolue avec le temps et elle est influencée par de nombreux facteurs sociaux et économiques qui se combinent de façon complexe pour façonner les habitudes alimentaires de chaque personne. Parmi ces facteurs, on peut citer les revenus, le prix des aliments (qui détermine la disponibilité et la possibilité d'acquiescer des aliments sains), les préférences

et les croyances individuelles, les traditions culturelles, ainsi que les aspects géographiques (proximité) et environnementaux (notamment les changements climatiques). Or, il est admis qu'une alimentation saine est essentielle pour la santé et le bien-être et que des habitudes alimentaires équilibrées sont liées à la prévention de maladies chroniques telles que l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires. Par conséquent, la promotion d'un environnement alimentaire sain – comportant des systèmes favorisant un régime alimentaire diversifié, équilibré et sain – suppose la participation de multiples secteurs et parties prenantes, parmi lesquels les institutions et les secteurs public et privé.

Promouvoir le bien-être et la santé du point de vue alimentaire dans les quartiers prioritaires implique de s'intéresser à l'accessibilité des produits frais et de qualité indispensables à une alimentation saine et équilibrée.

L'accès à une alimentation saine est également un enjeu d'équité sociale. Les inégalités d'accès peuvent créer des disparités en matière de santé entre les différentes populations, renforçant ainsi les inégalités déjà présentes

dans ces quartiers. En outre, une meilleure accessibilité à des aliments sains peut stimuler le développement économique local en favorisant la création d'emplois dans le secteur alimentaire.

#### – Prévention et Accès aux soins

L'accès aux droits et aux soins et l'accès à la prévention sont des déterminants majeurs de la santé et ces problématiques se posent avec force dans les quartiers prioritaires : déserts médicaux, difficultés à trouver un médecin traitant, délais d'attente pour obtenir un rendez-vous, coût de la santé, etc. Face à ces difficultés, de nombreuses personnes se retrouvent dans des situations de non-recours et de renoncement aux soins, qui ont des effets délétères sur la santé. À titre d'exemple, les QPV comptent 248,8 professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, spécialistes et paramédicaux) pour 100 000 habitants, contre 395,7 pour 100 000 en France métropolitaine. Cette problématique prend place dans un contexte d'évolution des pratiques, attentes et motivations des professionnels de soin (modes d'organisation, temps de travail, développement de la télémédecine, etc.).

## DONNÉES DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE SANTÉ EN QPV ET EN HAUTE-GARONNE

CIBLE	EXAMEN	QUARTIER QPV			DÉPARTEMENT 31		
		POPULATION CIBLE	POPULATION DÉPISTÉE/ VACCINÉE	TAUX	POPULATION CIBLE	POPULATION DÉPISTÉE/ VACCINÉE	TAUX
Enfants	ROR	1 510	1 108	73,40 %	14 753	11 242	76,20 %
Jeunes	Examen dentaire (personnes âgées de 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 ou 24 ans)	13 761	7 372	53,60 %	133 780	82 181	61,40 %
Femmes	Dépistage cancer col de l'utérus (25 à 65 ans)	33 041	12 174	36,80 %	385 857	172 312	44,70 %
Femmes	Dépistage cancer du sein (50 ans à 74 ans)	15 027	6 560	43,70 %	207 671	105 369	50,70 %
Femmes et hommes	Dépistage cancer colorectal (50 ans à 74 ans)	26 640	5 053	19,00 %	355 821	88 515	24,90 %
Femmes et hommes	Vaccination anti-grippale + 65 ans	15 362	8 851	57,60 %	214 033	126 887	59,30 %
Femmes et hommes	Vaccination anti-grippale ALD et extensions	6 763	2 904	42,90 %	66 797	33 507	50,20 %
Femmes et hommes	Bilan bucco-dentaire 5 - 16 ans	5 955	1 146	19,20 %	63 929	20 194	31,60 %

### – Santé mentale

La crise sanitaire a eu de lourdes conséquences sur la santé mentale des populations les plus vulnérables, limitant leur accès aux soins et aux actions de prévention et promotion de la santé.



## Le contexte géopolitique et les effets du changement climatique concourent à une montée des détresses psychologiques touchant particulièrement les jeunes.

Le contexte géopolitique actuel et les effets du changement climatique de plus en plus visibles concourent également à une montée des détresses psychologiques touchant particulièrement les jeunes.

L'offre de soin en santé mentale de proximité sur le territoire toulousain est peu lisible, diverse et en forte tension. D'autres facteurs limitent également l'accès aux soins en santé mentale : le coût d'une consultation chez un psychologue, la méconnaissance des dispositifs d'aides et de remboursement, la méconnaissance des métiers de la santé mentale, les représentations sur la maladie mentale, l'isolement sont autant d'obstacles à l'accès aux soins en santé mentale qui doivent être levés pour permettre l'entrée et le maintien dans un parcours de soin.

### Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels

#### – Enjeu n°1 : Promouvoir les activités physiques et sportives

L'activité physique est un déterminant majeur de la santé. Les activités physiques et sportives englobent non seulement le sport mais aussi toutes les mobilités douces et du quotidien qui ont un impact important sur la santé mentale et physique des personnes. En effet, les bienfaits de la pratique d'une activité physique quotidienne sont largement reconnus. Pour la santé, elle diminue le risque de développer des maladies chroniques notamment les plus fréquentes comme les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, les principaux cancers (sein, colon, poumon, etc).

Associée à une alimentation équilibrée, elle permet de lutter contre l'obésité chez l'enfant comme chez l'adulte. Pour la condition physique mais aussi le bien-être, elle améliore la qualité du sommeil et les capacités cognitives, et diminue l'anxiété et les états dépressifs, contribue à l'amélioration de la qualité de vie et favorise l'intégration sociale.

En offrant des programmes sportifs variés, des équipements adaptés et des initiatives de sensibilisation à la santé, notamment en direction des femmes et des jeunes, on encourage la pratique régulière du sport et on favorise l'adoption de modes de vie sains. Ainsi, des activités sportives accessibles de proximité, et des programmes de santé adaptés peuvent contribuer à renforcer le tissu social dans les quartiers en favorisant les rencontres et les échanges entre les habitants, quelle que soit leur origine ou leur statut social. En proposant des activités sportives et en sensibilisant les jeunes à l'importance de la santé, on encourage ainsi leur développement personnel, leur confiance en soi et leur épanouissement global.

De plus, en mettant en place des infrastructures sportives accessibles à toutes et à tous et en favorisant les initiatives de santé, on contribue au dynamisme et à l'attractivité du quartier, ce qui peut avoir des retombées positives sur l'économie locale.

En somme, traiter les sujets de la santé et de l'activité physique et sportive dans les QPV, permet de promouvoir le bien-être des habitants, de prévenir les maladies, de réduire les inégalités et de renforcer le tissu social du quartier. C'est une démarche globale visant à améliorer la qualité de vie et la santé des habitants.

L'angle d'attaque de ces actions est de promouvoir une meilleure qualité de vie en favorisant la pratique sportive à travers les trois objectifs opérationnels suivants :

- Promouvoir le sport en accès libre et dans l'espace public ;
- Encourager et développer les pratiques sportives notamment féminines dans les clubs, les espaces et les infrastructures publiques

- Favoriser l'accès à l'offre sportive métropolitaine en levant les freins liés aux mobilités, aux ressources financières et aux préjugés

#### — Enjeu n°2 : Prendre en considération les problématiques d'alimentation

Une alimentation saine et accessible dans les QPV représente un défi crucial à relever pour améliorer la qualité de vie et la santé des résidents de ces quartiers et contribuer à la réduction des inégalités sociales. Cela peut passer par le soutien aux petits commerces de proximité proposant des produits frais, des programmes de sensibilisation à l'alimentation équilibrée, des jardins communautaires ou encore des mesures incitatives pour l'implantation de supermarchés offrant des produits de qualité à des prix abordables, etc. Trois objectifs opérationnels ont été retenus pour agir en ce sens :

- Développer les actions de sensibilisation à une alimentation équilibrée via notamment une démarche d'aller vers et une pérennisation des actions existantes ;
- Favoriser l'adoption d'un référentiel commun via l'harmonisation des formations des acteurs ;
- Améliorer l'accès à des produits alimentaires sains et lutter contre la précarité alimentaire, coordonner les filières alimentaires locales.

#### — Enjeu n°3 : Renforcer la prévention et l'accès aux soins

Les actions de prévention visent à anticiper et réduire les risques sociaux, économiques, urbains et de santé en mettant en place des actions touchant différents déterminants.

Il est nécessaire pour le contrat de ville, de venir appuyer les actions développées au titre du droit commun pour travailler sur des sujets comme l'accès aux droits (en santé, aux soins, aux dépistages), l'entrée dans un parcours de soin ou encore les conduites à risque et d'être d'autant plus à l'écoute des publics féminins et vulnérables (seniors, handicap, précaires), plus éloignés des dispositifs dans les QPV que dans d'autres territoires.

Plusieurs niveaux d'intervention ont été identifiés : dé-stigmatiser le système de santé, rendre visibles les services existants, rendre accessibles les consultations, rendre le quartier attractif et encourager la formation aux

métiers de la santé dans ces quartiers, renforcer les structures et équipements médicaux et enfin proposer des actions de sensibilisation et d'accompagnement des conduites à risques, y compris en lien avec les établissements scolaires. Ces interventions se feront dans le cadre des quatre objectifs opérationnels suivants :

- Prévenir, réduire et accompagner les conduites à risques, notamment par l'éducation participative ;
- Améliorer l'accès aux droits en santé, aux soins, aux dépistages, notamment en sensibilisant les publics vulnérables (seniors, handicaps, précarité) ;
- Faciliter l'entrée et la continuité dans le parcours de soin ;
- Promouvoir la santé des femmes à tout âge de leur vie.

#### — Enjeu n°4 : Améliorer la prise en compte de la santé mentale

Les quartiers prioritaires de la ville sont des lieux propices au développement d'actions d'interconnaissances, de médiation culturelle et de santé, d'expérimentations sur l'ensemble des déterminants de la santé mentale.

Quelques pistes ont été expérimentées : le développement d'actions d'information et de sensibilisation des acteurs de première ligne (adultes relais, médiateurs sociaux et de santé, ambassadeurs en santé, animateurs sportifs, professionnels de santé, agents d'accueil, associations locales...) mais aussi l'adoption d'approches interculturelles et d'aller vers sont clés pour prévenir les maladies mentales et améliorer l'accès aux soins en santé mentale de manière durable.

La politique de la ville devra, pour la durée du présent contrat, s'atteler à mettre en place de telles actions répondant à deux objectifs opérationnels :

- Encourager les dispositifs d'aller vers en santé mentale ;
- Informer sur la santé mentale et son offre de soin.



## DYNAMIQUES CITOYENNES – VIE DE QUARTIER

**Depuis l'émergence de la politique de la ville dans les années 1980, la vie de quartier et l'implication des habitants est au centre des actions menées.**

L'action territoriale locale, le développement social et urbain constituent en cela des marqueurs historiques de l'action prioritaire qu'il s'agit de continuer à déployer. Dans la continuité de ces marqueurs, l'expérience menée depuis 2015 avec la constitution des conseils citoyens a permis d'explorer de nouvelles manières de faire et de penser la politique de la ville.



Les efforts seront concentrés sur les espaces d'échanges, de partage, de soutien et de solidarité dans une alternance entre lieux ressources, et actions hors-les-murs

La vie de quartier implique divers acteurs, ainsi que des habitants et habitantes qui partagent un environnement commun avec leurs différences : femmes et hommes, anciens et nouveaux habitants, jeunes, adultes et seniors, d'origines, de cultures, de confessions différentes. Les enjeux stratégiques du contrat de ville 2024-2030 impliquent une prise en compte de l'ensemble des besoins de ces personnes, leurs manières de vivre ensemble en limitant les ruptures et en facilitant l'appropriation de l'espace public et des opportunités de participation citoyenne. Dans certains quartiers en renouvellement urbain, la production de nouveaux logements privés, attractifs financièrement, favorise l'arrivée de nouvelles populations qui ont des profils socioculturels et économiques différents des actuels habitants. L'enjeu de leur accueil et de leur intégration dans la vie de quartier se pose afin de pérenniser leur implantation.

C'est pourquoi les efforts seront concentrés sur les espaces d'échanges, de partage, de soutien et de solidarité dans une alternance entre lieux ressources, et actions hors-les-murs, entre centralités et aller vers, entre événements emblématiques et actions du quotidien.

### Diagnostic

De nombreuses actions sont pensées sur le mode du développement social local, par l'animation du quartier permettant de favoriser l'interconnaissance des habitants et de faciliter leurs relations avec les acteurs institutionnels et associatifs. Le besoin d'agir ensemble pour les quartiers a été évoqué lors de la plupart des ateliers thématiques et territoriaux.

La longue expérience des équipes de terrain et les nombreuses actions menées permettent d'orienter, par territoire, un diagnostic précis des besoins et des ressources disponibles. Les différents événements estivaux à Blagnac, Colomiers, Cugnaux et Toulouse mis en place depuis plusieurs années ont posé les jalons d'une cohésion sociale renforcée au moyen de programmations culturelles et citoyennes riches déployées dans un esprit de partenariat.

Concernant les « dynamiques citoyennes », l'évaluation des conseils citoyens montre que leur mise en place et leur fonctionnement ont été très inégaux selon les quartiers. Néanmoins, certains d'entre eux ont pu déployer une activité d'information et de sensibilisation et porter différents projets d'amélioration du quartier.

De la même manière, le dispositif « Agir Dans Mon Quartier », mis en place à Toulouse et Colomiers, a donné des résultats positifs. À titre d'exemple, à Toulouse en 2022, une trentaine de projets ont été financés dans les QPV pour un total de 30 784,6€ consommés.

Dans l'ensemble, si ces dispositifs sont nécessaires et leurs résultats positifs, ils devront chercher à préciser et améliorer leurs modes de mobilisation et leur fonctionnement pour **favoriser une participation plus large**, s'articuler avec les autres dispositifs de participation citoyenne mis en place par les quatre communes (Blagnac, Colomiers, Cugnaux, Toulouse) et ainsi renforcer les dynamiques citoyennes dans les quartiers prioritaires.

#### — Une démarche : le budget participatif à Toulouse :

Suite à l'expérimentation du budget participatif sur les quartiers prioritaires en 2019, la Mairie de Toulouse a souhaité lancer en 2021 une grande consultation citoyenne « Mes idées pour mon quartier » pour le Budget participatif sur l'ensemble des quartiers toulousains.

Quelques chiffres du budget participatif :

- 1 664 idées déposées dont 796 recevables selon le règlement intérieur et 75% identifiées comme « écologiques » (nature en ville, écomobilité, déchets) au regard des enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial
- 966 contributeurs en ligne (des contributeurs ont pu déposer plusieurs idées)
- 200 idées de projets sur l'ensemble de la ville ont été soumises au vote des Toulousains du 3 au 31 octobre 2022
- 4 532 votants (11 606 votes)

À l'issue de ce vote, 83 projets ont été lauréats à hauteur de 8 millions d'euros. 85% de projets « écologiques »

Depuis l'émergence de la politique de la ville dans les années 1980, la vie de quartier et l'implication des habitants est au centre des actions menées. L'action territoriale locale, le développement social et urbain constituent en cela des marqueurs historiques de l'action prioritaire qu'il s'agit de continuer à déployer. Dans la continuité de ces marqueurs, l'expérience menée depuis 2015 avec la constitution des conseils citoyens a permis d'explorer de nouvelles manières de faire et de penser la politique de la ville.

La vie de quartier implique divers acteurs, ainsi que des habitants et habitantes qui partagent un environnement commun avec leurs différences : femmes et hommes, anciens et nouveaux habitants, jeunes, adultes et seniors, d'origines, de cultures, de confessions différentes.

Les enjeux stratégiques du contrat de ville 2024-2030 impliquent une prise en compte de l'ensemble des besoins de ces personnes, leurs manières de vivre ensemble en limitant les ruptures et en facilitant l'appropriation de l'espace public et des opportunités de participation citoyenne. Dans certains quartiers en renouvellement urbain, la production de nouveaux logements privés, attractifs financièrement, favorise l'arrivée de nouvelles populations qui ont des profils socioculturels et économiques différents des actuels habitants. L'enjeu de leur accueil et de leur intégration dans la vie de quartier se pose afin de pérenniser leur implantation.

C'est pourquoi les efforts seront concentrés sur les espaces d'échanges, de partage, de soutien et de solidarité dans une alternance entre lieux ressources, et actions hors-les-murs, entre centralités et aller vers, entre événements emblématiques et actions du quotidien.

### Enjeux stratégiques et objectifs opérationnels

#### — Enjeu n°1 : Favoriser le développement d'espaces de rencontres en faveur des habitantes et habitants

Le premier enjeu identifié relève de la possibilité de disposer, dans chaque quartier, d'espaces de rencontres qui rassemblent et **répondent aux demandes des habitants et habitantes**. Ces espaces de rencontres sont nécessaires pour fluidifier les relations entre habitants et institutions et favoriser l'identification des problématiques propres à chaque territoire. Il peut s'agir d'espaces formels existants comme des centres sociaux, des espaces de vie sociale à Blagnac ou Toulouse, de Maisons de la Citoyenneté à Colomiers et à Toulouse, qui permettent à la fois d'informer les habitants et de les accompagner dans leurs préoccupations collectives. La présence de centres culturels et de Maisons des Jeunes et de la Culture jouent aussi cette fonction d'information en plus de donner accès à des pratiques culturelles. Les associations présentes en pied d'immeuble participent au maillage de ces équipements de quartier. Au-delà de ces espaces formels, des espaces éphémères et réguliers sont proposés dans une logique d'actions hors les murs : stands citoyens sur les marchés de plein vent, forums associatifs et institutionnels pour présenter l'offre de services et d'activités sur le territoire.

# C'est l'ensemble de l'espace public qu'il s'agit de rendre convivial et chaleureux, pour faciliter son appropriation

Les fêtes de quartier et autres animations dans l'espace public sont aussi l'occasion d'informer et d'échanger avec les habitants sur la vie de quartier. Ces espaces de rencontres et ces événements permettent aussi de faciliter la rencontre entre anciens et nouveaux habitants particulièrement dans les quartiers en renouvellement urbain. Les actions existantes visant le développement de liens sociaux entre habitants devront nécessairement prendre en compte cette réalité.

- Renforcer et créer des espaces de rencontres, d'échange et de soutien pour les habitants et habitantes de tous âges ;
- Animer des temps réguliers de partage et de débat, notamment avec les nouveaux habitants et habitantes et assurer une prise en compte de la parole habitante par les partenaires concernés.

## — Enjeu n°2 : Faciliter l'appropriation de l'espace public par et pour toutes et tous

En dehors des lieux ressources, c'est l'ensemble de l'espace public qu'il s'agit de rendre convivial et chaleureux, pour faciliter son appropriation par toutes et tous et ainsi renforcer le sentiment « d'y trouver sa place ». Des événements emblématiques aux animations du quotidien, ces temps doivent répondre aux besoins et envies des habitants et rendre possible leur implication dans la vie de quartier. À ce titre, la facilitation des démarches pour organiser des événements a été relevée comme majeure :

- Mettre en place des actions de médiation et des aménagements pour faciliter le lien social et l'appropriation du quartier, notamment par les femmes ;

- Animer des temps réguliers sur les centralités de quartier et en bas d'immeubles ;
- Simplifier les démarches administratives et techniques pour l'occupation de l'espace public ;
- Réaliser des événements emblématiques dans les QPV et décliner dans les QPV les événements portés à l'échelle métropolitaine ;

## — Enjeu n°3 : Garantir l'accès aux services, à la culture, aux loisirs

L'offre de services en termes de droits sociaux, d'interculturalité, de culture et de loisirs est importante dans les quartiers prioritaires. Il convient de renforcer et soutenir les actions en matière d'accès aux droits pour toutes et tous, de prévention et de lutte contre toutes les formes de discriminations. Et ce, tout en intégrant les questions relatives aux identités, aux mémoires des quartiers ainsi qu'aux parcours d'habitants. Ce sont autant de richesses qui doivent être conservées, consolidées et amplifiées.

Pour exemple, un appel à projets métropolitain « Mémoires des quartiers : histoires en mouvement » a été mené en 2022 et 2023 avec le concours financier de la Préfecture de la Haute-Garonne, de la Région Occitanie et des bailleurs sociaux. Il a permis la réalisation de seize projets.

Par ailleurs, les implantations d'équipements culturels, sportifs, de loisirs, souvent nombreuses dans les quartiers prioritaires, à l'instar des médiathèques, bibliothèques, ludothèques, révèlent souvent une proximité avec les habitants.

- Renforcer les moyens de communication des acteurs du territoire pour faire connaître les activités et services qui sont proposés dans les quartiers et à l'échelle de la Métropole ;
- Faciliter l'utilisation des équipements culturels et sportifs par les habitants et les associations ;
- Promouvoir les activités culturelles et les échanges inter-culturels, notamment autour des mémoires des quartiers ;

#### — Enjeu n°4 : Renforcer la participation citoyenne

L'expérience des conseils citoyens, malgré ses limites notamment pour mobiliser de nombreux membres dans la durée, a montré qu'il est possible de créer des espaces de dialogue pour les habitants et habitantes des quartiers prioritaires. Le développement en parallèle, des dispositifs de participation et de dialogues citoyens à l'échelle communale a créé de nouveaux espaces de dialogues et d'échanges avec les habitants autour des politiques publiques.

Ce dialogue devra être renforcé et amplifié pendant la durée d'application de ce nouveau contrat. Renforcé dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'expertise d'usage de celles et ceux qui vivent le quartier au quotidien, par la multiplication des opportunités d'accompagner leurs initiatives, de développer leurs capacités à « faire quartier ».

- Créer des temps de dialogue entre générations, genres, origines, religions, classes sociales, et en luttant contre les stéréotypes les discriminations ;
- Promouvoir une culture de la participation citoyenne par la formation commune des élus, des acteurs associatifs et institutionnels, et par la sensibilisation des habitants et habitantes ;
- Valoriser l'expertise d'usage et la place des habitantes et habitants par des dispositifs de participation citoyenne collaboratifs.



# SEIZE QUARTIERS PRIORITAIRES

Dans ce document, les seize QPV métropolitains présentés sont classés par ordre alphabétique. Douze QPV sont des quartiers figurant déjà dans le contrat de ville 2015-2023 : **Arenes, Barradels, Breguet Lecrivain – St-Exupery, Cepiere Beauregard, Empalot, Grand Mirail, Grand Val d’Aran – En Jacca, Izards – Trois Cocus – La Vache, La Gloire, Pradettes, Soupetard, Vivier Maçon.**

Quatre QPV sont des quartiers entrants dont les plans d’actions seront établis au cours du premier semestre 2024 : **Ginestous, Lafourquette, Lalande Nord, Le Seycheron.**

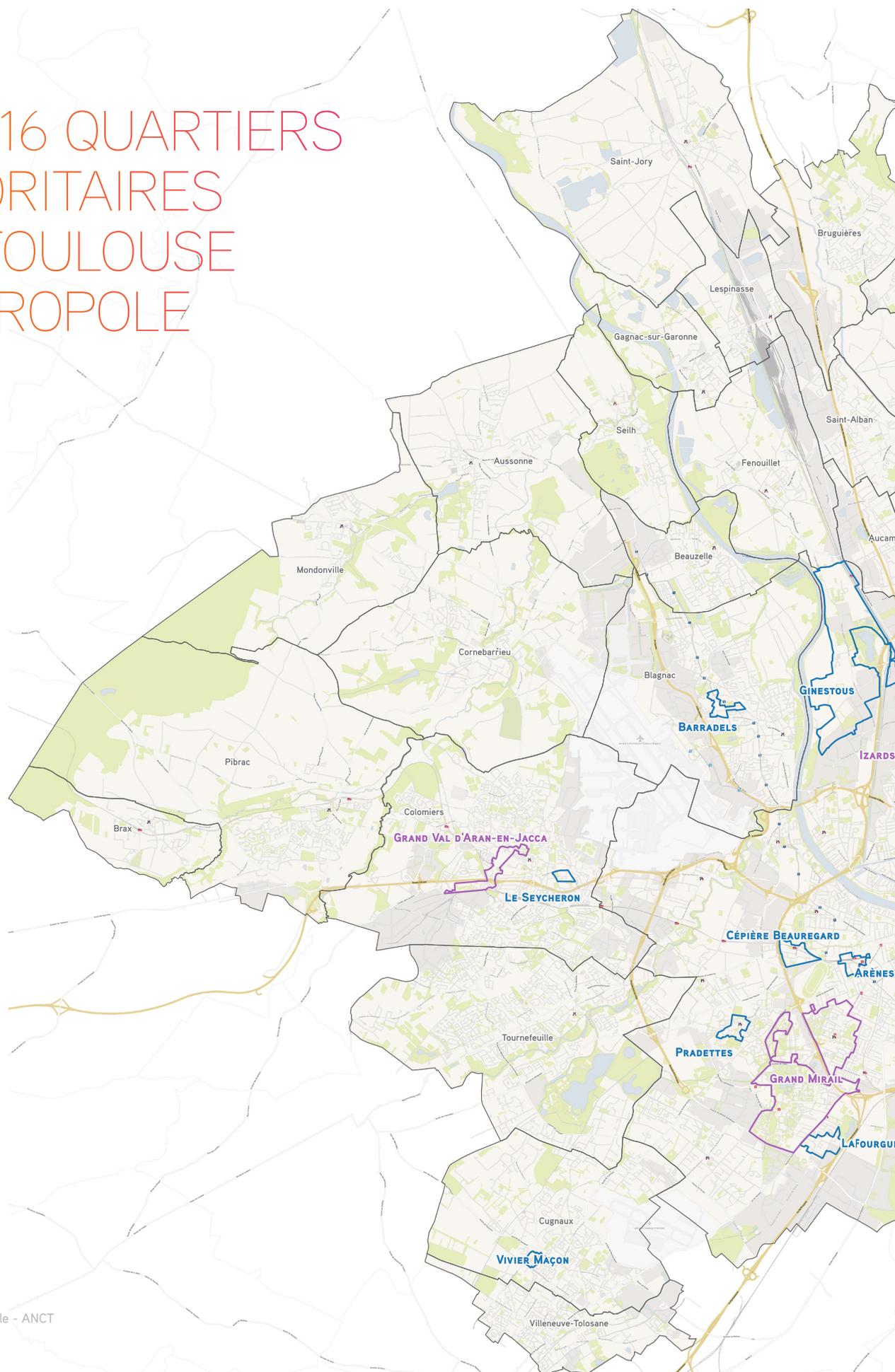
Concernant les douze QPV maintenus, des éléments complets et synthétiques sont présentés : Cartographie, Données quantitatives, Diagnostic qualitatif, Enjeux stratégiques guidant le territoire, Actions soumises à la démarche d’évaluation.

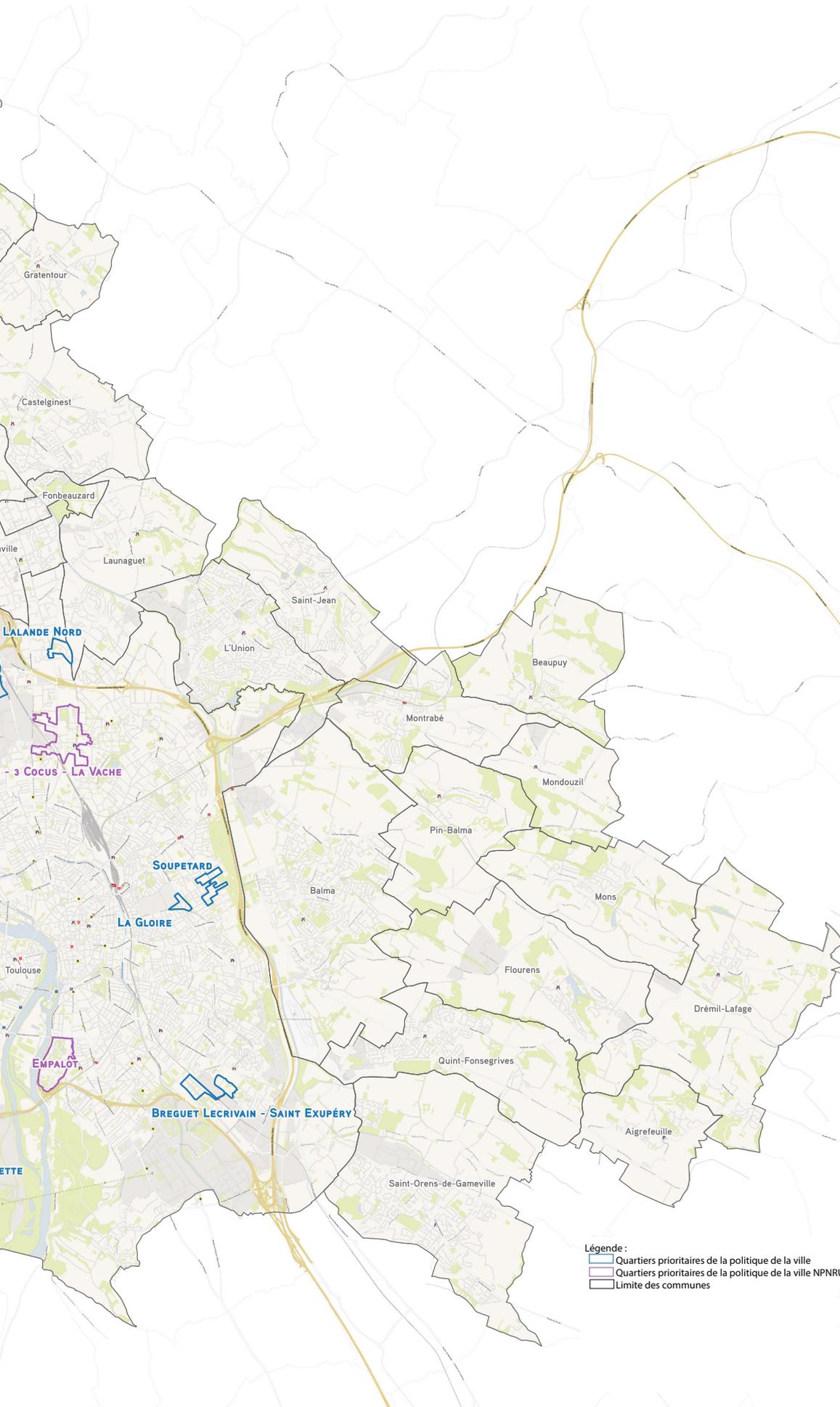
Dans le cadre de la démarche d’évaluation, il a été décidé d’indiquer dans ce cahier 1, uniquement les actions évaluées propres à chaque quartier. Ce sont ainsi quarante-trois actions qui sont présentées dans les pages territoriales ci-dessous. Chaque action territoriale répond à un objectif opérationnel thématique décliné à partir d’une des sept grandes thématiques du contrat. Les douze plans d’actions exhaustifs figurent dans le cahier 2 du contrat de ville 2024-2030.

**Les travaux relatifs aux portraits de quartier ont été réalisés avant la parution du décret du 28 décembre 2023. Les portraits de quartier ont vocation à évoluer pour tenir compte de la nouvelle géographie prioritaire et pour disposer d’une analyse fine dans la durée du contrat.**

À noter que trois quartiers du contrat de ville 2015-2023 sortent de la géographie prioritaire. Il s’agit de Bourbaki, des Maraîchers et de Negreneys. Pour ces trois quartiers, un accompagnement de la politique de la ville sera maintenu jusqu’à fin 2026, soit à mi-parcours du contrat, en particulier pour les actions portées par les associations dans ces territoires de vie.

# LES 16 QUARTIERS PRIORITAIRES DE TOULOUSE MÉTROPOLE

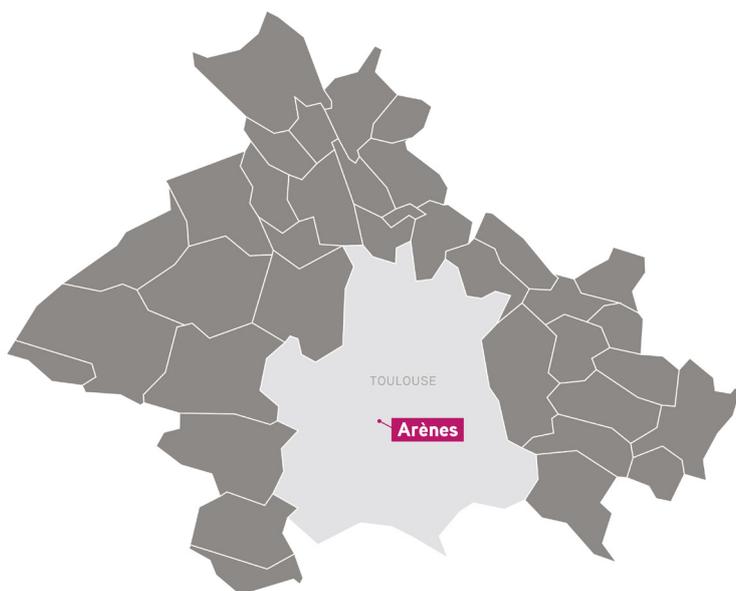




## ARÈNES

**Situé au cœur d'un pôle d'échange métropolitain, le petit quartier des Arènes accueille une population aux différents profils.**

Avec près d'un habitant sur deux âgé de moins de 25 ans, les étudiants y sont nombreux en lien avec la présence d'une résidence étudiante. Bien qu'inférieur à celui de la métropole, le revenu médian des habitants est parmi les plus élevés de la géographie prioritaire mais la situation économique du quartier s'est légèrement dégradée au cours des dernières années par suite d'une augmentation rapide du taux de pauvreté. Grâce à sa bonne desserte en transports en commun, le quartier est un lieu de passage rythmé par les flux domicile-travail mais où les différents publics ne font que se croiser.



2 083  
habitants en 2018

-0,4%  
depuis 2013

TM : +1,3%



48% des habitants  
ont moins de 25 ans

TM : 34%

+2,5%  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%



45%  
de logements sociaux

TM : 15%

+0,4%  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%



41% de pauvreté

TM : 16%

+7,8%  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%

## Enjeux stratégiques pour le développement du territoire

Territoire très fréquenté et vivant du fait de la présence du pôle d'échange multimodal et de centralités attractives (Jardin du Pech, place Agapito Nadal et Émile Male), l'hétérogénéité de sa population et son fort taux de renouvellement (59 % des ménages sont présents depuis moins de 5 ans) pénalisent sa cohésion.

La densification du tissu urbain et l'arrivée de nouveaux habitants représentent cependant à la fois une difficulté, du fait du faible ancrage de ces populations, mais également une force qu'il s'agira de mobiliser pour dynamiser, notamment, un secteur associatif moins important que dans la plupart des autres quartiers. La présence des résidences étudiantes Aragon, Apollinaire, de l'école Vidal et des nouvelles résidences Nexity sont par exemple des espaces sur lesquels une attention particulière devra être portée, la population des 15 - 29 ans représentant environ 1/3 de la population du QPV. À titre d'exemple, il pourrait être envisagé un travail autour de la création d'associations estudiantines, de junior associations etc.

Dans un environnement très minéralisé, les espaces publics sont peu investis par les habitants. Par ailleurs, les aménagements ne favorisent pas la cohérence du territoire (résidentialisation du Cristal qui coupe le quartier).

Les différentes actions menées au cours de l'année 2023 ont cependant permis de mettre en avant ses potentialités et d'enclencher une dynamique partenariale qu'il conviendra de venir renforcer. En effet, situé au croisement de territoires d'action très étendus, un enjeu fort du contrat de ville 2024-2030 sera donc de poursuivre l'effort de mise en réseau des partenaires locaux et d'animation territoriale.

Enfin, l'opération de renouvellement urbain constituera une opportunité supplémentaire de retravailler l'identité du quartier autour du Pôle d'Echange Multimodal (PEM). Ce projet est porteur de nouvelles dynamiques de participation, d'opportunités pour redéfinir les espaces publics et leurs usages et, par voie de conséquence, fédérateur pour les acteurs locaux.

Ainsi, la politique de la ville concentrera ses efforts autour d'un enjeu stratégique qui guidera le développement du territoire vers plus de cohésion :

**Donner une identité plus forte aux Arènes pour améliorer le cadre de vie des habitants et participer à la pacification des espaces publics.**

## PLAN D'ACTIONS COMPOSÉ DE TROIS ACTIONS QUI SERONT TOUTES SOUMISES À ÉVALUATION :

THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes et vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°4 :</b> Animer des temps réguliers sur les centralités de quartier et en bas d'immeubles</p>	<p>L'occupation hebdomadaire (kiosque ; social truck ; Foodtruck ; etc.) d'avril à octobre avec des ateliers de sensibilisation (DIY ; alimentation ; écologie ; santé ; etc.)</p>
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes et vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°8 :</b> Faciliter l'utilisation des équipements culturels et sportifs par les habitants et les associations</p>	<p>Mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs pour le tissu associatif</p>
<p><b>Thématique 2</b> Prévention - médiation - tranquillité</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°1 :</b> Création d'un pôle de médiation sociale</p>	<p>Augmentation de la présence sociale</p>

# BARRADELS

**Principalement résidentiel, Barradels, le seul quartier prioritaire de la commune de Blagnac se caractérise par une densité de population élevée au regard de sa petite superficie et de ses quatre résidences de logements sociaux.**

La part de ménages en situation de pauvreté est restée stable mais le rapport à l'emploi s'est dégradé (augmentation des emplois précaires, baisse du taux d'emploi). Le quartier s'insère dans un environnement plus large et bénéficie donc d'équipements propres au quartier tout en profitant de ceux situés à proximité.



**1 810**  
**habitants en 2018**

**+2,3%**  
**depuis 2013**

**TM : +1,3%**



**41%** des habitants  
**ont moins de 25 ans**

**TM : 34%**

**+3,9%**  
**entre 2010 et 2017**

**TM : +0,2%**



**90%**  
**de logements sociaux**

**TM : 15%**

**+1,1%**  
**entre 2014 et 2020**

**TM : +2,6%**



**42%** de pauvreté

**TM : 16%**

**+0%**  
**entre 2014 et 2019**

**TM : +1,1%**

## Enjeux stratégiques pour le développement du territoire

Le quartier des Barradels dispose de lieux ressources en cœur de quartier, d'un maillage important en matière d'équipements publics (patinoire, bassin d'apprentissage de la natation, hôtel de police, complexe Odysseus) et d'une offre commerciale qualitative. Ce quartier est bien relié au centre-ville de Blagnac et également à la commune de Toulouse grâce au tramway qui traverse le territoire. De plus, la proximité d'artères de circulation importantes facilite l'accès au bassin d'emploi aéroportuaire.

Parallèlement à l'importante proportion de jeunes de moins de 25 ans, la population des Barradels est également composée d'environ 17 % de 60 ans et plus, qui sont pour la plupart des habitants de longue date du quartier. Cette répartition, amenée à changer du fait du renouvellement urbain et de l'arrivée de nouvelles populations, appelle à la réalisation d'actions inter-générationnelles. Par ailleurs, les instances de concertations rencontrent des difficultés à mobiliser de nouveaux acteurs.

De même, les actions autour de l'emploi, particulièrement nécessaires dans un quartier où 25 % des 16-25 ans ne sont ni en emploi ni en formation, peinent à mobiliser leur public malgré le dynamisme des acteurs locaux. Les emplois sont de plus en plus précaires (22 % des emplois en 2017) et souvent géographiquement éloignés. Enfin, notons que la crise sanitaire liée au COVID19 a durablement marqué la culture de quartier, renforçant l'isolement et éloignant les publics de l'offre de services, et de ses droits. Alors même que des difficultés de cohabitation persistent, notamment du fait de regroupements de jeunes auteurs d'incivilités et de menaces, les actions de médiation sociale et de prévention entreprises doivent être poursuivies et renforcées afin de promouvoir un usage apaisé de l'espace public.

Ainsi, la politique de la ville concentrera ses efforts autour de trois enjeux stratégiques qui guideront le développement du territoire :

1. Renforcer la place de la médiation
2. Agir plus tôt en prévention
3. Société civile, habitants : des acteurs à consulter et à associer

## PLAN D' ACTIONS PARMIS LES SEIZE ACTIONS IDENTIFIÉES, SIX SERONT SOUMISES À ÉVALUATION :

THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER
<p><b>Thématique 2</b> Prévention – Médiation – Tranquillité</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°3 :</b> Développer des actions de prévention et des permanences sur les questions de tranquillité en s'appuyant sur les structures existantes et sur des lieux d'accueil physique mutualisés regroupant les offres de service</p>	Ateliers thématiques auprès des jeunes sur le harcèlement et la violence
<p><b>Thématique 3</b> Emploi – Entrepreneuriat</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°8 :</b> Renforcer le rapprochement entre publics et entreprises, en s'appuyant notamment sur les entreprises engagées</p>	<p>Faire bénéficier des opportunités d'emploi issu du projet urbain aux habitants (clauses d'insertion)</p> <p>Améliorer l'accès à des stages notamment pour les publics jeunes</p> <p>Rapprocher les offres d'emploi proposées par les entreprises de Blagnac des demandeurs d'emploi du territoire (Barradels/Bélisaire)</p>
<p><b>Thématique 3</b> Emploi – Entrepreneuriat</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°9 :</b> Générer de nouvelles opportunités pour les publics à travers diversification des employeurs</p>	Donner à voir des parcours de réussite professionnelle (actuels / anciens habitants)
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes – vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°11 :</b> Identifier et agir sur les multiples « fractures » des quartiers et entre quartiers et Métropole</p>	Établir les besoins des habitants pour adapter les actions à tous les publics et évaluer les actions déjà mises en place

# BRÉGUET LECRIVAIN - ST ÉXUPÉRY

**Quartier au cœur d'un environnement en pleine mutation, Bréguet Lécrivain se caractérise par une présence importante des familles en lien avec une offre de grands logements importante.**

Bien qu'inférieur à la moyenne métropolitaine, le revenu médian des habitants est parmi les plus élevés de la géographie prioritaire et le taux de pauvreté y est le plus faible. Cela s'explique par un fort taux d'emploi des 15-64 ans, proche de celui de la métropole. Si le nombre d'équipements y est relativement faible du fait de sa superficie, le quartier s'insère dans un environnement mieux doté et avec lequel il entretient de nombreux échanges. Néanmoins, la récente dégradation du taux d'emploi et du taux de pauvreté suppose le maintien d'une vigilance.



1 400  
habitants en 2018

+1,7%  
depuis 2013

TM : +1,3%

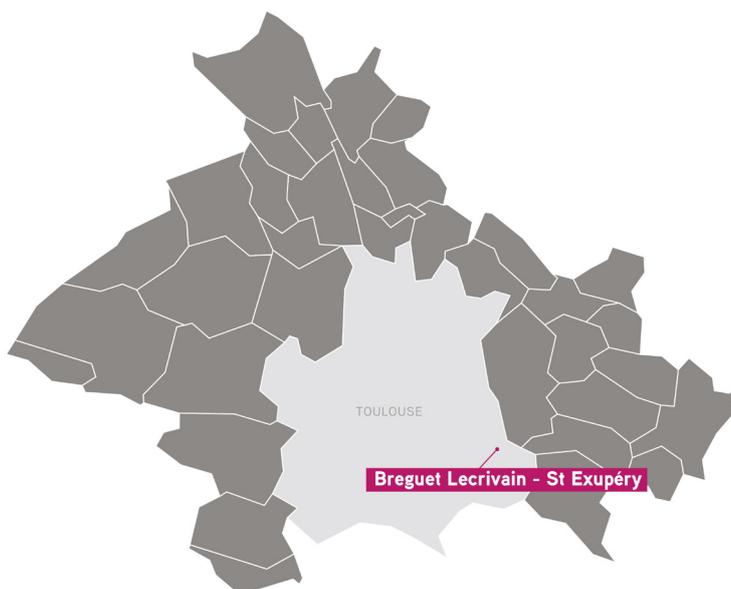


37% des habitants  
ont moins de 25 ans

TM : 34%

+4,7%  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%



78%  
de logements sociaux

TM : 15%

-11,4%  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%



32% de pauvreté

TM : 16%

+2,4%  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%

## Enjeux stratégiques pour le développement du territoire

Les quartiers Saint-Exupéry et Bréguet Lécrivain englobent l'ancien quartier prioritaire Bréguet Lécrivain et l'ensemble urbain de la ZAC Saint-Exupéry Montaudran (territoire entrant du contrat de ville 2024-2030). Ce quartier se situe au cœur d'un environnement en pleine mutation, avec le développement de Toulouse Aerospace.



Ce quartier se situe au cœur d'un environnement en pleine mutation, avec le développement de Toulouse Aerospace.

La zone d'habitat située à l'est de la voie ferrée s'est construite majoritairement dans les années 1970. Plusieurs opérations de requalification assez récentes ont permis de maintenir une qualité des bâtiments, notamment thermique, et des espaces extérieurs résidentialisés.

Cette zone résidentielle est située à proximité de la place de l'Ormeau qui dispose d'une offre conséquente de commerces de proximité. Le quartier bénéficie d'une offre de transports structurants à proximité en direction du centre-ville (2 Linéos) et sera desservie à terme par la troisième ligne de métro.

La ZAC Saint-Exupéry constitue un ensemble urbain de 1500 logements livré en 2014 ; il comprend les îlots desservis par les rues Jacqueline Auriol et la rue Valentina Terechkova. Depuis 2019, ce territoire a connu des évolutions positives majeures avec le déploiement d'un certain nombre de services nouveaux structurants et la mobilisation des services de droit commun pour ce quartier jusqu'ici en veille.

La ZAC Saint-Exupéry bénéficie d'une dynamique positive existante mais fragile. La mobilisation des moyens de droit commun ne doit pas être réduite. Elle comprend notamment la programmation d'équipements complémentaires de proximité ainsi que des actions d'insertion par l'emploi et d'animation en faveur d'une meilleure cohésion sociale.

Malgré l'ouverture en 2022 d'une trémie souterraine, la ligne de chemin de fer marque une coupure, et vient contraindre les mobilités des habitants.

Il apparaît important de maintenir la dynamique existante de cohésion sociale avec le développement des équipements programmés et d'envisager le développement de nouveaux services à la population.

Si ce territoire bénéficie d'espaces et d'équipements structurants qui rayonnent au-delà du quartier (La Cité et le Rose Lab, le collectif 55, La Halle des Machine, L'envol des Pionniers) et d'une situation facilitant l'accès à l'offre métropolitaine (Linéos, future ligne de métro à Montaudran, proximité Gonin et l'Ormeau, etc.), Saint-Exupéry peine pourtant à développer une vie de quartier et souffre de l'image d'un quartier « dortoir ». Accentuée par la présence de plusieurs résidences étudiantes (renouvellement chaque année d'une part significative de la population du quartier).

Des améliorations de l'espace public avec la végétalisation de la piste des Géants est en projet pour limiter les îlots de chaleur. Par ailleurs, le développement des commerces de proximité contribue à l'apaisement du quartier après une période de fortes incivilités liées notamment au trafic de stupéfiants. L'installation récente d'un marché de plein vent devrait permettre de poursuivre cette lancée.

La livraison d'ici 2026 d'un espace de rencontre dans le cadre du projet Hip Hop (Aerospace) et d'un équipement de proximité à destination des jeunes et des familles sur la ZAC Saint-Exupéry devra permettre de contribuer à l'animation d'une vie de quartier, avec une attention particulière sur l'accès aux services des familles monoparentales, deux fois plus nombreuses que dans l'ensemble de la métropole.

Par ailleurs partenaires et habitants relèvent le manque d'un espace de convivialité bien identifié pour offrir des occasions de rencontres.

La dégradation récente des conditions socio-économiques des habitants et habitantes, notamment à travers une forte précarisation des emplois (le taux d'emploi précaire, de 23 % en 2017, a augmenté de 11,2 pts depuis 2010 à Bréguet Lécrivain, contre une augmentation de 0,3 pts pour l'ensemble de la métropole) sera également un enjeu majeur de la politique de la ville dans les prochaines années. Il s'agira de mieux accompagner les publics et d'en comprendre les besoins vis-à-vis des transformations du marché de l'emploi local et du bassin d'emploi toulousain.

Ainsi, la politique de la ville concentrera ses efforts autour de quatre enjeux stratégiques qui guideront le développement du territoire :

- 1. Expérimenter de nouvelles actions permettant de préfigurer les nouvelles structures de proximité répondant aux besoins des habitants**
- 2. Développer la vie de quartier dans une dynamique métropolitaine en investissant les trois « sous-quartiers » (Bréguet, Saint-Exupéry, Aerospace) et en favorisant les rencontres entre anciens et nouveaux habitants**
- 3. Soutenir les familles et le public jeunes**
- 4. Faciliter l'accès à l'emploi des habitants en profitant notamment du projet Toulouse Montaudran Aerospace**

PLAN D'ACTIONS PARMIS LES SIX ACTIONS IDENTIFIÉES, TROIS SERONT SOUMISES À ÉVALUATION :

THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes – vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°1 :</b> Renforcer et créer des espaces de vie, d'échange et de soutien pour les habitants et habitantes de tous âges</p>	Avoir un lieu d'accueil de proximité pour les associations, les familles et les jeunes
<p><b>Thématique 1</b> Écologie urbaine et citoyenne</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°5 :</b> Développer des aménagements et une gestion plus écologique des espaces publics en QPV</p>	Aménager et rendre plus visible l'espace vert existant entre la Halle de la Machine et l'Envol des Pionniers
<p><b>Thématique 3</b> Emploi – Entrepreneurat</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°3 :</b> Améliorer la visibilité des dispositifs via des acteurs relais et en utilisant les modes de communication les plus adaptés</p>	Créer des permanences emploi de proximité en cœur de quartier

# CÉPIÈRE BEAUREGARD

**Quartier enclavé entre de grands équipements métropolitains (Hippodrome de la Cépière, Zénith), Cépière Beauregard se caractérise par un tissu urbain très différent des autres quartiers prioritaires où cohabitent maisons individuelles mitoyennes et résidences d'habitat social.**

Quartier le moins dense de la géographie prioritaire, il accueille une part importante de familles, et de jeunes de moins de 25 ans. Bien que le revenu médian des habitants soit en hausse et que la part des emplois précaires diminue, la situation économique d'une partie des habitants s'est dégradée avec une forte baisse du taux d'emploi et une augmentation du taux de pauvreté.



1 504  
habitants en 2018

-0,6%  
depuis 2013

TM : +1,3%



44% des habitants  
ont moins de 25 ans

TM : 34%

+9,5%  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%



68%  
de logements sociaux

TM : 15%

-0,6%  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%

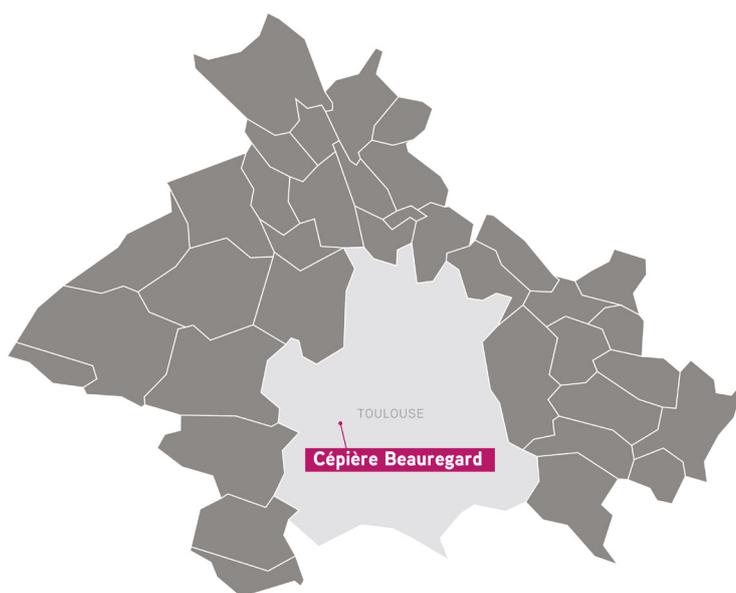


38% de pauvreté

TM : 16%

+3,7%  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%



### Enjeux stratégiques pour le développement du territoire

Quartier enclavé à l'arrière de l'Hippodrome, entre la rocade et l'avenue de Lardenne, coupé par la Voie du TOEC, il est considéré comme très dégradé par les acteurs de terrain et ses habitants. D'un point de vue urbain, Cépière et Beauregard sont caractérisés par une scission (résidentialisation et coupure par la voie ferrée), et concentrent des problématiques éducatives (illettrisme, faible taux de personnes diplômées, etc.), sociales et d'emploi. La population du quartier est aussi marquée par la présence majoritaire de gens du voyage sédentarisés (à Cépière), élément très important dans la gestion du territoire. En effet, le bâti d'ancien pavillons HLM (type Cité-jardin) y est significativement dégradé, et depuis 2015 Toulouse Métropole Habitat a décidé d'engager un lourd projet de renouvellement urbain de l'ensemble des 190 logements de son parc social.



La poursuite des grands projets d'aménagements métropolitains ont été pris comme moyens de désenclaver et dynamiser le territoire.

Ce projet est un premier élément fort dans le travail du Contrat de Ville, puisque le bailleur envisage la reconstruction de l'intégralité des 190 logements, avec une reconfiguration de l'urbanisme global du quartier, des typologies de logement. Cela modifiera à moyen terme toute la sociologie du territoire, et nécessite un dialogue, aujourd'hui trop fragile, entre un ensemble important de services et de partenaires locaux.

Enfin, le quartier Cépière Beauregard est marqué par une forte défiance des habitants et habitantes envers les institutions. Le diagnostic territorial récent mené par le Centre Social ASSQOT Polygone dans le cadre du renouvellement de son contrat projet a permis de mettre en exergue le délaissement ressenti par les habitants : comparativement aux IRIS voisins, l'IRIS Hippodrome (dont fait partie la Cépière) obtient systématiquement les notes les plus basses en termes de propreté, d'entretien des espaces publics et des espaces verts.

Malgré de grands équipements métropolitains présents à proximité (Hippodrome, gymnase, jardins publics,...) et quelques services d'hyper-proximité municipaux (salle municipale Cépière,...), atouts indéniables, on note une faiblesse quant aux services publics d'accès aux droits qui seraient nécessaires à l'accompagnement des habitants.

La structuration du quartier est aussi peu adaptée aux temps de rencontres et de convivialité qui permettraient de créer une dynamique de quartier, ceci malgré la réalisation quelques aménagements (jeux, boudrome) via la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

La poursuite des grands projets d'aménagements métropolitains ont été pris comme moyens de désenclaver et dynamiser le territoire. La proximité avec le quartier voisin de la Cartoucherie crée des opportunités d'insertion grâce à une dynamique porteuse et ambitieuse d'inclusion sociale. C'est aussi la création de ce nouveau quartier qui permettra de rapprocher des services (mairie annexe, lecture publique...). Cépière-Beauregard bénéficie d'une proximité avec des espaces verts particulièrement favorables au lien social tels que le jardin du Barry et à plus long terme, les continuités d'aménagement (trames vertes) du Grand Parc Margelle.

On y trouve quelques associations, et plus particulièrement le Centre Social ASSQOT Polygone, qui ont pu développer des liens privilégiés avec les habitants, rendant la perspective d'un travail de suivis personnalisés possible.

La période du COVID a aussi permis aux acteurs associatifs, accompagnés par la Cité Educative, de travailler avec les familles du quartier à la re-scolarisation de leurs enfants en présentiel ; en effet, nombreux étaient inscrits au CNED et ne bénéficiaient pas d'un suivi suffisamment conséquent, venant encore renforcer les difficultés d'apprentissage.

La dynamique associative qui s'articule autour de quelques temps forts et d'un noyau dur d'acteur, demande à être entretenue et mieux installée pour déployer, en lien avec les stratégies urbaines très actives, une véritable vie de quartier.

Ainsi, la politique de la ville concentrera ses efforts autour d'un enjeu stratégique qui guidera le développement du territoire :

**Favoriser la mixité sociale entre les quartiers de la Céprière et de Beauregard pour favoriser la cohésion sociale entre habitants de ces deux territoires**

PLAN D'ACTIONS : PARMIS LES QUATRE ACTIONS IDENTIFIÉES, DEUX SERONT SOUMISES À ÉVALUATION :

THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER
<p><b>Thématique 3</b> Emploi – Entrepreneuriat</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°3 :</b> Améliorer la visibilité des dispositifs via des acteurs relais et en utilisant les modes de communication les plus adaptés</p>	<p>Pop-up d'entrepreneurs « rôle modèle »</p>
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes et vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°4 :</b> Animer des temps réguliers sur les centralités de quartier et en bas d'immeubles</p>	<p>Porter des événements réguliers</p>

## EMPALOT

**Le quartier d'Empalot est le quartier en renouvellement urbain le plus proche du centre-ville. Deuxième quartier le plus peuplé derrière le Grand Mirail, il accueille une population diverse tant par son profil (jeunes, seniors, familles, etc.) que par ses origines.**

Bien que toujours marqué par un faible taux d'emploi et une forte pauvreté, la situation économique des habitants ne s'est pas dégradée au cours des dernières années contrairement à d'autres quartiers. Les opérations d'aménagement ont contribué à la diversification de l'offre de logement en diminuant le poids du parc social tout en maintenant une offre diversifiée en matière d'équipements sportifs, culturels et commerciaux.

5 955  
habitants en 2018



+1,6%  
depuis 2013

TM : +1,3%

39% des habitants  
ont moins de 25 ans



TM : 34%

+0,9%  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%

54%  
de logements sociaux



TM : 15%

-24,6%  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%

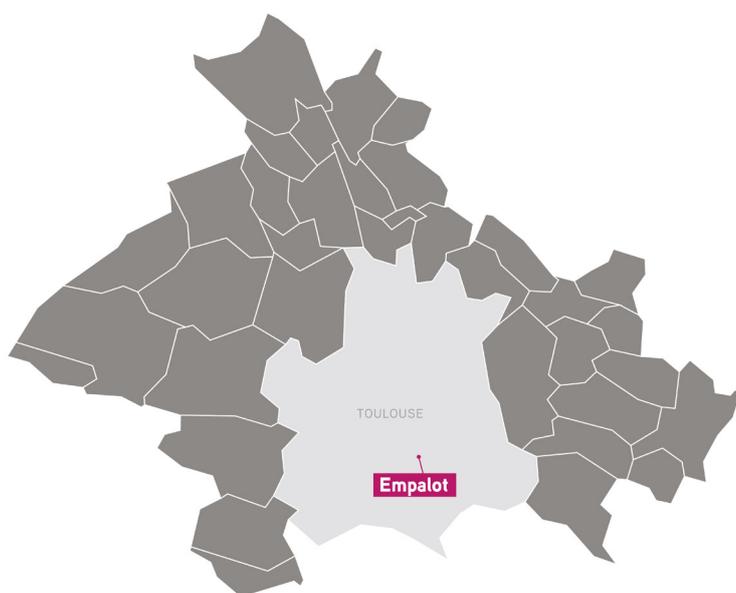
44% de pauvreté



TM : 16%

+0,1%  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%



## Enjeux stratégiques pour le développement du territoire

Empalot est un quartier prioritaire de la ville en pleine mutation qui connaît de profondes transformations urbaines et sociales. Dans le cadre du Projet de renouvellement urbain, la diversification de l'offre de logements dans les nouvelles opérations de construction conduit depuis 2018 à l'arrivée de nouveaux habitants aux profils sociologiques variés. Pour autant, malgré des évolutions encourageantes (hausse du revenu médian, progression des diplômés du supérieur, diminution du poids du parc social et rééquilibrage amorcé), des fragilités socio-économiques persistent : 44 % d'habitants sous le seuil de pauvreté, 30 % d'emplois précaires, 26 % de jeunes NEETS, 46 % d'habitants sans diplôme. Une attention particulière doit donc être maintenue pour accompagner les habitants les plus en difficultés, notamment dans le champ de l'emploi, de la santé et de l'accès aux droits.

Empalot bénéficie, en plus de sa proximité du centre-ville de Toulouse, d'un riche tissu d'acteurs associatifs et institutionnels, avec une bonne dynamique partenariale qui permet de porter et d'envisager des projets pour le territoire et ses habitants et habitantes. Toutefois, partenaires et habitants relèvent le manque d'espace de convivialité bien identifié pour offrir des occasions de rencontres, notamment entre habitants anciens et nouveaux, et éviter ainsi que ne se creuse une rupture au sein du quartier.

Par ailleurs, des premiers signaux d'échappement scolaire apparaissent (50 % des maternelles et 75 % des élémentaires habitant dans un logement neuf ne sont pas scolarisés sur l'école de secteur), mettant en avant la nécessité de renforcer l'attractivité des écoles du quartier pour permettre la mixité scolaire.

Enfin, la persistance des trafics de stupéfiants et les effets des violences afférentes marquent durablement l'image du quartier et pèsent lourdement sur le quotidien des habitants. Ces violences entravent la tranquillité des habitants, dégradent leurs conditions de vie et viennent fragiliser la stratégie de diversification et de mixité sociale du quartier Empalot. L'amélioration du cadre de vie des habitants et la réussite du projet de transformation du quartier ne pourra se faire sans une amélioration nette des conditions de sécurité.

Ainsi, la politique de la ville concentrera ses efforts autour de quatre enjeux stratégiques qui guideront le développement du territoire pour permettre d'accompagner les transformations urbaines et sociales du quartier Empalot et de « Faire quartier » avec les habitants nouveaux et anciens :

1. Permettre la rencontre
2. Grandir et s'épanouir à Empalot
3. Favoriser un cadre de vie apaisé
4. Accompagner les habitants les plus en difficultés



Empalot bénéficie, en plus de sa proximité du centre-ville de Toulouse, d'un riche tissu d'acteurs associatifs et institutionnels, avec une bonne dynamique partenariale.

Les jeunes, qui représentent une part considérable de la population, se trouvent dans des situations très variées, entre étudiants, jeunes diplômés, NEETS et errance. Proposer des actions à ces jeunes sera donc essentiel dans la mise en œuvre du contrat de ville.

---

**PLAN D'ACTIONS PARI MI LES DIX ACTIONS IDENTIFIÉES, QUATRE SERONT SOUMISES À ÉVALUATION :**

THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER
<p><b>Thématique 4</b> Éducation – jeunesse</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°1 :</b> Mettre en œuvre, soutenir et coordonner des actions de prévention primaire</p>	<p>Mise en place d'actions de prévention et de médiation en direction des jeunes du quartier</p>
<p><b>Thématique 6</b> Santé – Activités physiques et sportives</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°3 :</b> Favoriser l'accès à l'offre sportive métropolitaine en levant les freins liés aux mobilités, aux ressources et aux préjugés sexistes</p>	<p>Mettre en place un événement fédérateur autour du sport</p>
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes – vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°2 :</b> Animer des temps réguliers de partage et de débat, notamment avec les nouveaux habitants et habitantes et assurer une prise en compte de la parole habitante par les partenaires concernés</p>	<p>Accueil et accompagnement des nouveaux habitants</p>
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes – vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°1 :</b> Renforcer et créer des lieux de vie, d'échange et de soutien pour les habitants et habitantes de tous âges</p>	<p>Créer un lieu de vie dans le quartier, en rez-de-chaussée de la place Aline Viadieu ouvert à tous les habitants, et reposant sur une activité économique (projet ESS avec Première Brique) à l'horizon 2025</p>

## GINESTOUS

**Quartier étendu peu peuplé, Ginestous est situé au nord-ouest de la ville, enclavé entre la Garonne, le Canal des Deux-Mers et le périphérique.** Il regroupe notamment deux cités d'habitat social, la résidence Picarel de Toulouse Métropole Habitat et la résidence Les Chênes de CDC Habitat. Le taux de pauvreté est de 6,3 points supérieur au plus haut taux de la géographie prioritaire, celui du Grand Mirail. De même, le revenu médian de Ginestous est de 3 280 € inférieur à celui du Grand Mirail.

En tant que quartier entrant dans la géographie prioritaire en 2024, un diagnostic et un plan d'actions seront stabilisés courant 2024 afin de préciser à la fois les enjeux qui doivent guider le développement du territoire, les actions à mettre en œuvre avec les acteurs du territoire et, plus globalement, les problématiques qui traversent le quartier.

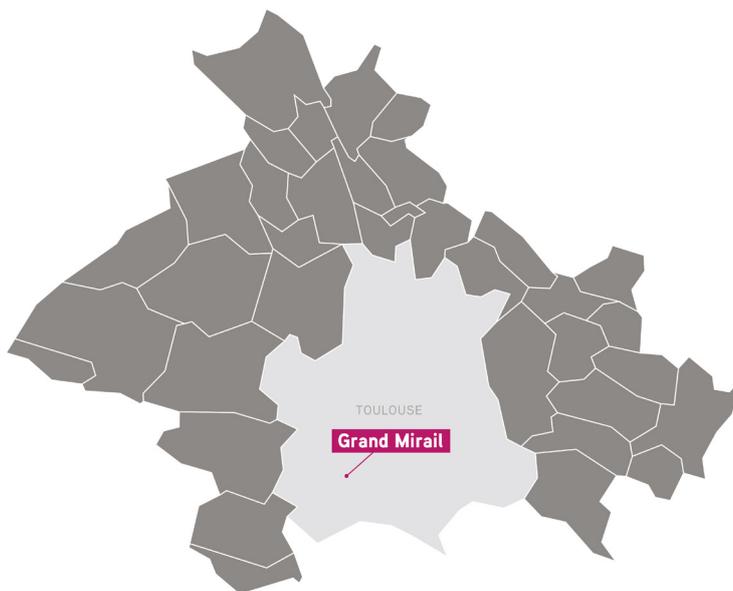
Étendu et peu peuplé, il regroupe deux cités d'habitat social et plusieurs zones d'activités.



# GRAND MIRAIL

**Plus grand quartier du territoire métropolitain, le Grand Mirail est un ensemble constitué à partir de neuf quartiers ayant chacun leurs propres caractéristiques et dynamiques.**

Il accueille la moitié des habitants de la géographie prioritaire et la plus forte densité. La population y est mixte mais à dominante familiale, avec une surreprésentation des familles nombreuses. Le Grand Mirail cumule des difficultés économiques qui ont augmenté au cours des dernières années : l'un des plus faibles revenus médians du territoire, un ménage sur deux vit sous le seuil de pauvreté et un taux d'emploi des 15-64 ans particulièrement faible. Néanmoins, l'offre d'équipements y est importante et diversifiée. Les enjeux et plans d'actions ont été pensés, pour ce contrat de ville, à partir de deux entités territoriales distinctes : le Mirail et Bagatelle-Faourette-Papus-Tabar-Bordelongue.



32 291  
habitants en 2018

+0,4%  
depuis 2013

TM : +1,3%



40% des habitants  
ont moins de 25 ans

TM : 34%

+0,6%  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%



62%  
de logements sociaux

TM : 15%

+1,3%  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%



49% de pauvreté

TM : 16%

+2,7%  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%

## Enjeux stratégiques pour le développement du territoire Mirail

Regroupant les quartiers de Reynerie, Bellefontaine, Le Milan et Mirail Université, la nomenclature du Mirail permet de regrouper l'ensemble du territoire situé au sud de l'A620. Il se caractérise par une histoire urbaine marquée par un patrimoine architectural et paysager fort (projet Candilis, château du 18ème siècle propriété de la famille Dubarry, parc classé « Jardin Remarquable ») ainsi que par d'importantes opérations de renouvellement urbain depuis le milieu des années 2000.

Le Mirail bénéficie d'une dynamique associative et partenariale importante essentiellement concentrée à Bellefontaine et à Reynerie. Dans le même temps, ces deux territoires concentrent les poches de pauvreté et de précarité les plus problématiques, avec notamment des publics « invisibles », qui ne s'inscrivent pas dans les dispositifs d'accompagnement de droit commun et sont difficiles à atteindre.

À l'inverse, Mirail Université, dont les indicateurs socio-économiques sont moins préoccupants a priori, pâtit, comme le Milan, d'un certain enclavement social à l'échelle du Mirail avec peu d'échanges entre les territoires limitrophes et d'usages dans le quartier très catégorisés (zones d'activités, sites d'enseignement supérieur, secteurs d'habitat).

Malgré un cadre de vie agréable du fait des nombreux espaces verts, des grands équipements et évènements culturels et d'une offre de services plutôt complète, l'attractivité du quartier est minée par les stéréotypes et les effets collatéraux d'un trafic de stupéfiants qui maintient une emprise forte sur le territoire. Cette problématique génère des tensions et des violences à fort impact sur la cohésion sociale et sur la qualité de vie des habitants (santé psychique par exemple).

Ainsi, saisissant l'opportunité des programmes de renouvellement urbain en cours de réalisation et actant le besoin d'intégrer les populations les plus éloignées de l'offre de services sociaux et culturels, la politique de la ville concentrera ses efforts autour de deux enjeux stratégiques qui guideront le développement du territoire :

- 1. Accompagner et soutenir les Programmes de Renouvellement Urbain du territoire par la mise en d'œuvre d'actions favorisant le cadre de vie, l'attractivité et l'ouverture du quartier à la Métropole**
- 2. Favoriser l'accompagnement, l'accès au droit et les initiatives d'habitants par des actions « d'aller vers » les publics les plus éloignés des dispositifs et en développant le partenariat**

## PLAN D'ACTIONS PARMI LES HUIT ACTIONS IDENTIFIÉES, SIX SERONT SOUMISES À ÉVALUATION :

THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER
<p><b>Thématique 2</b> Prévention – médiation - tranquillité</p> <p><b>Objectifs opérationnels n°2 :</b> Développer une démarche d'aller vers et faciliter les relations entre les acteurs de la sûreté/sécurité et les habitants et habitantes</p>	<p>Proposer des temps de rencontre et de partage entre les habitants et les policiers</p>
<p><b>Thématique 3</b> Emploi – Entrepreneurial</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n° 4 :</b> Répondre aux besoins des publics de la manière la plus adaptée par une démarche partenariale et une implication des publics dans la construction de leur parcours d'insertion professionnelle</p>	<p>Favoriser l'insertion dans l'emploi des publics QPV grâce à des dispositifs type clauses d'insertion, aller vers, levée des freins à l'employabilité</p>

**Thématique 5**  
**Accès aux droits****Objectif opérationnel thématique n°3 :**  
**Faciliter le parcours des usagers à travers des outils pour renforcer la visibilité / lisibilité de l'offre d'accompagnement**

Développer les actions d'aller vers par les administrations

**Thématique 5**  
**Accès aux droits****Objectif opérationnel thématique n°5 :**  
**Mobiliser une mission de coordination pour animer et structurer les réseaux de professionnels de l'accès aux droits à l'échelle de la Métropole**

Créer une cartographie des acteurs du numérique avec un référent par structure

**Thématique 7**  
**Dynamiques citoyennes – vie de quartier****Objectif opérationnel thématique n°6 :**  
**Réaliser des événements emblématiques dans les QPV et décliner dans les QPV des événements portés à l'échelle métropolitaine**

Maintenir et organiser des événements emblématiques pour rendre le quartier attractif

**Thématique 7**  
**Dynamiques citoyennes – vie de quartier****Objectif opérationnel thématique n°8 :**  
**Faciliter l'utilisation des équipements municipaux par les habitants et les associations**

Mettre à disposition davantage d'espaces de rencontres et de convivialité y compris pour les seniors

## Enjeux stratégiques pour le développement du territoire Bagatelle, La Faourette, Papus, Tabar et Bordelongue

Regroupement des quartiers Bagatelle, La Faourette, Papus, Tabar et Bordelongue, permet de regrouper l'ensemble du territoire situé au nord-ouest du Mirail, séparé du quartier de la Reynerie et du Milan par l'A620.

politiques de développement sur Bagatelle et La Faourette les impactent peu.

Aujourd'hui, chaque quartier conserve ses spécificités et accueille une population différente. Pour Bagatelle, la population se compose soit de personnes plutôt jeunes, soit de personnes âgées qui y résident depuis sa construction.

À Papus, la population est vieillissante mais elle continue de se renouveler. À Tabar, elle se compose principalement de jeunes ménages. Globalement, les habitants sont très attachés à leur quartier malgré la présence de trafics de stupéfiants à l'échelle du territoire qui vient perturber la tranquillité de certains secteurs. La dynamique partenariale y est particulièrement développée et les acteurs associatifs et institutionnels sont globalement reconnus et mobilisés par les habitants. Néanmoins, trois enjeux font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la politique de la ville, qui correspondent à des difficultés identifiées sur le territoire.

Sur le plan de la santé et de l'accès aux soins, la présence d'acteurs clés, notamment sur la santé communautaire, et d'un projet structurant autour de la prévention des conduites à risque, n'a pas encore permis de déboucher sur un réseau formalisé d'acteurs et les praticiens restent globalement isolés sur le territoire. La forte prévalence d'inégalités sociales de santé, (nuisances sonores liées au couloir aérien notamment, déficit de spécialistes en santé féminine et d'orthophonistes, freins à l'accès aux soins, ruptures numériques, difficultés linguistiques) rendent les habitants de



La dynamique partenariale y est particulièrement développée et les acteurs associatifs et institutionnels sont globalement reconnus et mobilisés par les habitants.

Depuis le début des années 2000, ces 5 quartiers, font l'objet d'interventions d'envergure sur le cadre de vie. Ainsi, Bagatelle a connu d'importantes transformations urbaines au cours des vingt dernières années. Une partie des logements sociaux a été démolie et reconstruite en proposant une plus grande mixité public/privé. Ces efforts ont notamment favorisé l'implantation d'un centre commercial au nord du quartier. Le quartier de La Faourette dispose d'importants atouts en termes de commerces, services et d'espaces verts. Bien que Papus, Tabar et Bordelongue aient connu des réhabilitations de logements, l'offre des services de proximité reste faible et les

ces territoires particulièrement vulnérables. Il s'agira donc de travailler activement au renforcement et à la capacitation du maillage de proximité existant.

Sur le plan de l'accès aux droits, là encore, malgré un réseau associatif et institutionnel fort, l'étendue du territoire, la concentration de situations de vulnérabilité et les limites dans la complémentarité et l'interconnaissance des acteurs rendent nécessaire une action concertée. Le soutien aux professionnels de terrain, le développement de groupes de travail et l'expérimentation de dispositifs tels que « zéro non-recours » seront donc essentiels.

Enfin, sur le plan de la transition écologique, thématique émergente de la politique de la ville, l'existence d'une dynamique importante, notamment autour du collectif Bagatelle, La

Faourette, Papus, Tabar et Bordelongue en transition, appelle un développement et un approfondissement à la fois pour sensibiliser au mieux l'ensemble des acteurs et habitants du territoire et pour développer des infrastructures et des aménagements (bornes vélo'Toulouse, modes doux, équipement des espaces verts, etc.) permettant d'inscrire le territoire dans une véritable transition écologique et citoyenne.

Ainsi, la politique de la ville concentrera ses efforts autour de trois enjeux stratégiques qui guideront le développement du territoire :

1. Transition écologique et citoyennes
2. Accès aux droits
3. Santé

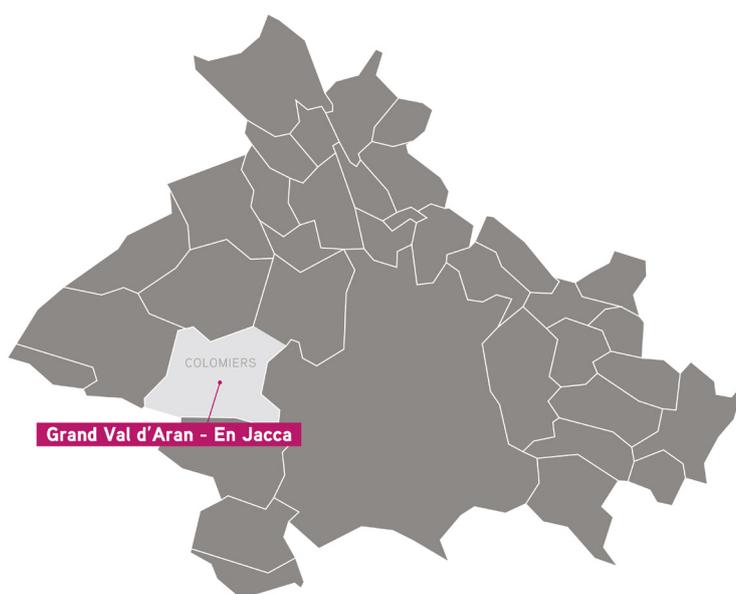
## PLAN D'ACTIONS PARMIS LES NEUF ACTIONS IDENTIFIÉES, SIX SERONT SOUMISES À ÉVALUATION :

THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER
<p><b>Thématique 1</b> Écologie urbaine et citoyenne</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°11 :</b> Informer et former les acteurs et les habitants sur les enjeux et les opportunités de la transition écologique</p>	<p>Promouvoir les métiers de la transition en déployant des chantiers jeunes et des projets d'insertion par l'activité économique</p>
<p><b>Thématique 1</b> Écologie urbaine et citoyenne</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°9 :</b> Structurer un réseau d'acteurs autour de la transition écologique dans les QPV</p>	<p>Accompagner la structuration et la montée en compétence d'un réseau d'acteurs relais associatifs autour des enjeux de la transition écologique (information, orientation, sensibilisation)</p>
<p><b>Thématique 5</b> Accès aux droits</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°3 :</b> Faciliter le parcours des usagers à travers des outils pour renforcer la visibilité / lisibilité de l'offre d'accompagnement</p>	<p>Favoriser la rencontre avec les publics les plus éloignés de leurs droits par des actions d'aller vers et d'occupation de l'espace public</p>
<p><b>Thématique 5</b> Accès aux droits</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°5 :</b> Mobiliser une mission de coordination pour animer et structurer les réseaux de professionnels de l'accès aux droits à l'échelle de la Métropole</p>	<p>Structurer, former et animer un réseau d'acteurs territorial et accompagner sa montée en compétences</p>
<p><b>Thématique 6</b> Santé – Activités physiques et sportives</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°7 :</b> Prévenir, réduire et accompagner les conduites à risques, notamment par l'éducation participative</p>	<p>Réaliser un diagnostic territorial autour des enjeux de santé</p>
<p><b>Thématique 6</b> Santé – Activités physiques et sportives</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°12 :</b> Informer sur la santé mentale et son offre de soins</p>	<p>Développer les formations à l'attention des professionnels en situation de premier niveau sur les enjeux de santé et en particulier de santé mentale</p>

## GRAND VAL D'ARAN - EN JACCA

**Le périmètre prioritaire est issu de la fusion des deux QPV colomérins du contrat de ville 2015-2023. Celle-ci s'explique par deux faits majeurs.**

D'une part, les statistiques de l'INSEE, confirmées par les données actualisées (OPS 2022) du bailleur social Altéal, montrent un glissement de la concentration de la pauvreté et de la fragilité des habitants sur les secteurs Gers et Comminges, situés à l'interface entre En Jacca et Val d'Aran. D'autre part, la dynamique d'actions de droit commun renforcé menées dans le cadre du contrat de ville 2015-2023 est commune aux deux quartiers, appuyée par le dialogue établi entre les Maisons citoyennes (centres sociaux communaux agréés CAF) des deux QPV ainsi que par un Conseil citoyen commun en lien direct avec leurs habitants.



## EN JACCA

**Quartier résidentiel de Colomiers éloigné du centre-ville, mais en lien direct avec la gare et la future ligne de métro, En Jacca se caractérise par un nombre majoritaire de logements sociaux complété par un petit secteur pavillonnaire à l'est qui semble vivre de manière autonome avec le reste du quartier.**

La population y est à dominante familiale, avec une présence importante de familles monoparentales. Près d'un habitant sur deux a moins de 25 ans. La situation économique des habitants y demeure extrêmement fragile, il est l'un des deux seuls quartiers du territoire métropolitain où le revenu médian a diminué, combiné à une forte progression de la pauvreté et une baisse conséquente du taux d'emploi des 15-64 ans.

La population y est à dominante familiale, avec une présence importante de familles monoparentales.



1 246  
habitants en 2018

+1,3%  
depuis 2013

TM : +1,3%



44% des habitants  
ont moins de 25 ans

TM : 34%

+8,2%  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%



81%  
de logements sociaux

TM : 15%

-8,6%  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%



43% de pauvreté

TM : 16%

+6,2%  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%

## VAL D'ARAN POITOU-PYRÉNÉES

**Quartier situé à proximité directe du centre-ville de Colomiers, l'ancien QPV Val d'Aran-Poitou-Pyrénées accueille une population mixte où familles, notamment monoparentales, seniors et jeunes adultes cohabitent.**

La situation économique de ses habitants est parmi les plus favorables de la géographie prioritaire, bien que toujours en-deçà de la moyenne métropolitaine. Il s'agit du quartier avec **le revenu médian le plus élevé dont la progression a été la plus forte** durant la période du contrat de ville 2015-2023, notamment grâce au renouvellement urbain mené dans le quartier des Fenassiers par la commune et le bailleur social Altéal, d'où la sortie du périmètre prioritaire du secteur nord de l'ancien QPV. Le taux de pauvreté y est plus faible en lien avec un taux d'emploi plus élevé et une moindre part d'emplois précaires. La population s'est peu renouvelée, **la moitié des habitants vit dans le même logement depuis plus de dix ans**. Cette dernière donnée sera à réévaluer au regard de la récente démolition de 134 logements sociaux dans le cadre du PRU, qui laisseront prochainement place à des programmes de logements intégrant une plus grande mixité sociale.

La situation économique de ses habitants est parmi les plus favorables de la géographie prioritaire.



2 906  
habitants en 2018

-0,7%  
depuis 2013

TM : +1,3%



35% des habitants  
ont moins de 25 ans

TM : 34%

+1,9%  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%



64%  
de logements sociaux

TM : 15%

-6,2%  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%



34% de pauvreté

TM : 16%

-1,1%  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%

## Enjeux stratégiques pour le développement du territoire

Les quartiers d'En Jacca et du Grand Val d'Aran connaissent depuis plusieurs années des métamorphoses urbaines importantes agissant à la fois sur les espaces publics (renouvellement urbain des Fenassiers, engagement des travaux du PRU Grand Val d'Aran, requalification de la maison citoyenne et des espaces publics à En Jacca, etc.) et sur la qualité des logements (réhabilitation effective du parc de logements sociaux Altéal, sur le Poitou et les secteurs Gascogne et Pyrénées notamment, ainsi qu'à En Jacca). Ces métamorphoses s'opèrent également par une diversification progressive de l'offre de logement entraînant une meilleure attractivité des quartiers et une plus grande mixité du parc résidentiel.



Si le revenu médian a significativement augmenté et le taux de pauvreté légèrement diminué au Grand Val d'Aran, il reste plus bas que dans l'ensemble de la métropole

De fait, malgré la situation géographique d'En Jacca, relativement éloigné du centre-ville, et, les deux quartiers ne souffrent pas d'une image particulièrement dégradée. Le cadre de vie agréable, l'insécurité limitée et le dynamisme des Maisons citoyennes (centres sociaux) présentes en cœur des quartiers, participent également à cette attractivité.

Une forte intervention institutionnelle est également à relever, avec des politiques sociales fortes, notamment des politiques contractuelles menées en transversalité (CTG, PEDT, CLS, CV, etc.), une cité éducative qui couvre l'ensemble des QPV de la commune, et la coordination partenariale d'une offre de soin riche.

Malgré tout, les services et les commerces restent peu présents en cœur de quartier, notamment à En Jacca dont les liaisons ont été améliorées mais doivent encore être densifiées pour permettre un accès à l'offre communale et métropolitaine et limiter le non-recours, toujours important.

Au Grand Val d'Aran, le franchissement plus direct de la rue De Gaulle déjà réalisé, couplé à la démarche déjà engagée de revitalisation de la rue du Centre permettra à terme d'assurer une meilleure proximité avec l'offre communale.

Si le revenu médian a significativement augmenté et le taux de pauvreté légèrement diminué au Grand Val d'Aran, il reste plus bas que dans l'ensemble de la métropole. La situation à En Jacca est plus préoccupante avec une très légère baisse du revenu médian mais une hausse importante du taux de pauvreté marquant une hausse des inégalités alimentée notamment par un taux d'emplois précaires élevé, dans les deux quartiers, et en hausse significative à En Jacca.

Les deux quartiers connaissent en revanche une situation similaire vis-à-vis des jeunes ni en emploi ni en étude, avec près de 30 % des 16-25 ans concernés, particulièrement les femmes.

Ainsi, la politique de la ville concentrera ses efforts autour de cinq enjeux stratégiques qui guideront le développement du territoire :

- 1. Consolidation de la coordination, de la transversalité et de la coopération entre les différents acteurs**
- 2. Renforcement de la cohésion sociale à travers le dialogue habitants/administration et l'occupation positive de l'espace public**
- 3. Lutte contre le non-recours des publics les plus fragiles en améliorant l'offre de proximité, vers l'autonomie**
- 4. Amélioration de la continuité des parcours vers la réussite à travers une meilleure coordination éducation/emploi**
- 5. Poursuite de l'amélioration du cadre de vie, à l'appui de la transition écologique**

---

**PLAN D'ACTIONS PARI MI LES VINGT-SEPT ACTIONS IDENTIFIÉES, SIX SERONT SOUMISES À ÉVALUATION :**

THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER
<p><b>Thématique 3</b> Emploi – Entrepreneuriat</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n° 8 :</b> Renforcer le rapprochement entre publics et entreprises, en s'appuyant notamment sur les entreprises engagées</p>	<p>Faciliter les rencontres entre les chercheurs d'emplois et les entreprises des zones d'activités environnantes (En Jacca, Pahin, le Perget, Menude)</p>
<p><b>Thématique 4</b> Éducation – Jeunesses</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°9 :</b> Créer les conditions permettant aux jeunes d'être acteurs des projets de territoire</p>	<p>Favoriser l'engagement citoyen et fédérer les jeunes autour de lieux dédiés et/ou de dispositifs permettant de construire leurs projets, par exemple impulser et accompagner la création de « Juniors associations »</p>
<p><b>Thématique 5</b> Accès aux droits</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°1 :</b> Développer les lieux labellisés pour renforcer le lien avec les administrations</p>	<p>Labelliser et faciliter l'identification des lieux d'accueil</p>
<p><b>Thématique 6</b> Santé – Activités physiques et sportives</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°1 :</b> Promouvoir le sport en accès libre et dans l'espace public, notamment pour les femmes</p>	<p>Inciter les habitants à la pratique sportive, en animant régulièrement les espaces dédiés à la pratique du sport en accès libre dans les quartiers</p>
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes – vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°1 :</b> Renforcer et créer des lieux de vie, d'échange et de soutien pour les habitants et habitantes de tous âges</p>	<p>Créer des espaces de rencontres et d'échanges réguliers entre partenaires, type « petits déjeuners de partenaires », tous champs d'actions confondus</p>
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes – vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°4 :</b> Animer des temps réguliers sur les centralités de quartier et en bas d'immeubles</p>	<p>Poursuivre et développer l'action globale d'animation publique des quartiers et en lien entre les quartiers, en mobilisant les habitants</p>

## IZARDS – TROIS COCUS – LA VACHE

**Quartier en cours de transformation, la forme urbaine particulière des Trois Cocus-La Vache le scinde en deux parties séparées par la voie ferrée.**

Les différentes opérations d'aménagement urbain ont participé au renouvellement de la population faisant de lui le quartier avec la plus forte augmentation de population au cours des dernières années. Son offre d'équipements s'est développée ces dernières années avec la présence d'équipements publics et associatifs en cœur de quartier : Centre culturel de quartier Ernest Renan, Centre social Izards Borderouge, Mission accueil jeunes, Maison de la Justice et du Droit, etc. La situation économique des habitants s'est dégradée avec une baisse du taux d'emploi et une hausse de la pauvreté et des emplois précaires, qui pourrait s'expliquer par l'accueil de nouveaux ménages en plus grande difficulté.



3 440  
habitants en 2018

+4,6%  
depuis 2013

TM : +1,3%



36% des habitants  
ont moins de 25 ans

TM : 34%

+0,9%  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%



28%  
de logements sociaux

TM : 15%

-33,7%  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%

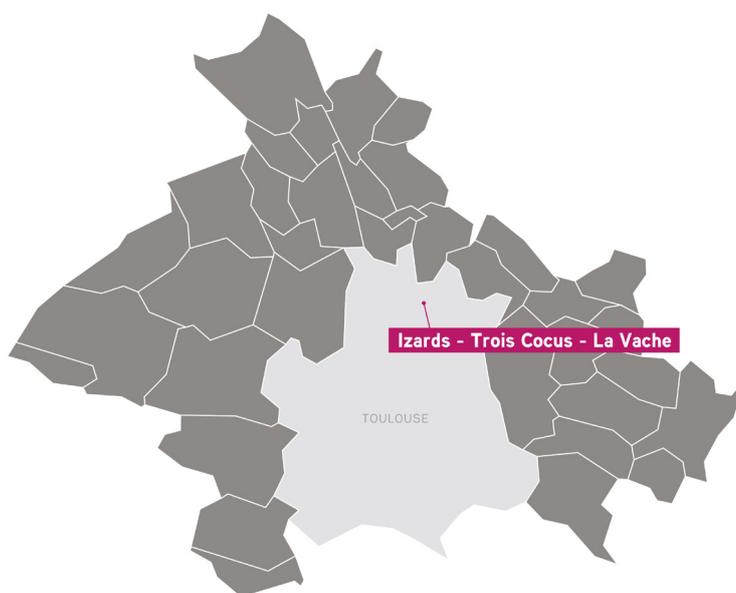


41% de pauvreté

TM : 16%

+2,1%  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%



## Enjeux stratégiques pour le développement du territoire

Fragilisé notamment par la conjoncture économique et par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID19, le quartier Trois Cocus – La Vache montre, malgré un revenu médian en hausse significative entre 2014 et 2019, des indicateurs inquiétants, signes notamment d'une montée des inégalités socio-économique au sein du territoire. Dès lors, l'intégration effective des nouveaux habitants et notamment les plus fragiles à la vie de quartier et à son offre de services devra faire l'objet d'une attention particulièrement fine.

Investi par des acteurs associatifs et institutionnels impliqués, accompagnés notamment par le contrat de ville et la Cité éducative Nord, le quartier présente une forte dynamique partenariale et participative. Par ailleurs, les perspectives qu'offre le projet de renouvellement urbain en cours devront permettre de faciliter l'accès aux équipements et services en renforçant la perméabilité nord-sud de Trois Cocus et en ouvrant encore le quartier sur son environnement (quartiers limitrophes et Centre-ville).

Les espaces publics, notamment les places centrales (Place Micoulaud, Place Ahmed Chenane, Place des 3 Cocus) et espaces verts, devront continuer d'être occupés positivement afin d'offrir un cadre de vie propice à l'apaisement, alors même que l'occupation d'une partie de ces espaces fait l'objet d'activités de trafic de stupéfiants très visibles. Les jeunes, particulièrement fragilisés avec 32 % des 16-25 ans sans emploi ni études, devront également faire l'objet d'une intensification de l'action partenariale accompagnée par la Cité éducative face notamment aux enjeux de décrochage scolaire, d'insertion professionnelle et de conduites à risque et addictives.

Ainsi, la politique de la ville concentrera ses efforts autour de deux enjeux stratégiques qui guideront le développement du territoire :

- 1. L'accompagnement du projet de renouvellement urbain du QPV Izards Trois Cocus – La Vache dans son ouverture vers les quartiers limitrophes et l'ensemble de la métropole et la valorisation de son image**
- 2. La poursuite de la dynamique engagée envers les publics jeunes (0-25 ans) et leurs parents autour de la Cité éducative (plan d'actions en faveur de la jeunesse)**

### PLAN D' ACTIONS PARMIS LES NEUF ACTIONS IDENTIFIÉES, DEUX SERONT SOUMISES À ÉVALUATION :

THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER
<p><b>Thématique 3</b> Emploi et entrepreneuriat</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°8 :</b> Coordonner les partenaires et impliquer les publics dans la construction de leur parcours d'insertion professionnelle</p>	Favoriser la création d'une régie de quartier
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes – vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°4 :</b> Animer des temps réguliers sur les centralités de quartier et en bas d'immeubles</p>	Réaliser des animations et événements ponctuels et réguliers sur l'espace public

## LAFOURGUETTE

**Avec une proportion de logements sociaux proches de celle de l'ensemble de la métropole, Lafourquette concentre une population relativement nombreuse, et surtout marquée par un fort taux de pauvreté malgré un revenu médian qui n'est pas dans les plus bas de la géographie prioritaire.**

En tant que quartier entrant dans la géographie prioritaire en 2024, un diagnostic et un plan d'actions seront stabilisés courant 2024 afin de préciser à la fois les enjeux qui doivent guider le développement du territoire, les actions à mettre en œuvre avec les acteurs du territoire et, plus globalement, les problématiques qui traversent le quartier.

Un fort taux de pauvreté malgré un revenu médian qui n'est pas dans les plus bas de la géographie prioritaire.



# LA GLOIRE

Parmi les plus petits quartiers de la géographie prioritaire, La Gloire accueille pourtant une densité de population élevée en lien avec la présence de plusieurs ensembles de logements sociaux qui côtoient un parc privé où les copropriétés jouent un rôle social de fait.

De nombreux habitants y sont présents depuis l'origine des constructions, la part de seniors est désormais plus élevée qu'à l'échelle métropolitaine ce qui participe à amorcer le renouvellement de l'occupation du parc.



1 036  
habitants en 2018

-2,3%  
depuis 2013

TM : +1,3%



33% des habitants  
ont moins de 25 ans

TM : 34%

-1,6%  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%



49%  
de logements sociaux

TM : 15%

-13%  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%



43% de pauvreté

TM : 16%

+7,9%  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%

## Enjeux stratégiques pour le développement du territoire

Quartier enclavé sur les hauteurs de la butte Jolimont, La Gloire fait face à des **difficultés d'accessibilité et d'isolement des habitants les plus vulnérables**, notamment des seniors malgré la proximité du centre-ville et la présence de deux lignes bus (23 et 37). Le boulevard des Crêtes (désormais J. Chirac) fonctionne comme un boulevard urbain et provoque une coupure forte entre les quartiers Soupetard et La Gloire. En conséquence, les équipements publics de proximité situés en contrebas rue Charles Garnier (Bibliothèque Serveyrolles et Centre Social, jardin et aire de jeux de Soupetard) sont encore mal identifiés des habitants de La Gloire.

La vaste réhabilitation du parc de Toulouse Métropole Habitat terminée en 2018 a changé l'image du quartier (réhabilitation thermique, rénovation des façades et des parties communes, travaux dans les logements, création d'un jardin partagé et requalification des espaces verts). Une amélioration sensible en termes de sécurité est à noter ces dernières

années. Le quartier, par sa situation géographique, est attractif et les appartements des nouvelles résidences se commercialisent sans difficulté.

Il est à noter un renouvellement de la population couplée à une augmentation de la mixité résidentielle (-13 pts de taux de HLM parmi les logements entre 2014 et 2020), même si les copropriétés jouent un rôle social de fait. Le revenu médian reste relativement stable entre 2014 et 2019, alors que le taux de pauvreté augmente, signe d'une dégradation de la situation des habitants les plus vulnérables.

Ainsi, la politique de la ville concentrera ses efforts autour d'un enjeu stratégique qui guidera le développement du territoire :

**Renforcer la fonction d'accueil des habitants (jeunes et familles) et le lien avec les quartiers environnants (Guillaumet, Bonhore, La Gloire)**

## PLAN D'ACTIONS PARMIS LES SIX ACTIONS IDENTIFIÉES, TROIS SERONT SOUMISES À ÉVALUATION :

THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes – vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°8 :</b> Faciliter l'utilisation des équipements municipaux par les associations de quartier et leur appropriation par toutes et tous, notamment en les rendant accessibles sur des horaires décalés</p>	<p>Encourager l'ouverture d'une structure « jeunesse 11-17 ans » de droit commun pour faciliter l'accès à l'information, proposer des animations, sortir du quartier, etc.</p>
<p><b>Thématique 4</b> Éducation – Jeunes</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°4 :</b> Renforcer les capacités d'accompagnement socio-éducatif</p>	<p>Contribuer à la création d'une structure d'accueil petite enfance (LAEP et/ou Halte-Garderie) pour les familles du quartier en soutien à la fonction parentale</p>
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes – Vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°7 :</b> Renforcer les moyens de communication des acteurs du territoire pour faire connaître les activités et services proposés dans les quartiers</p>	<p>Communiquer sur les actions et les structures présentes sur Soupetard/La Gloire pour faciliter l'accès à l'information des habitants et habitantes via la création d'un outil type « répertoire » et l'organisation d'un évènement type « Forum des associations et des partenaires »</p>

## LALANDE NORD

**Petit quartier situé dans les quartiers Nord de Toulouse, Lalande Nord se caractérise par un faible taux de logements sociaux et un revenu médian plus élevé que dans le reste de la géographie prioritaire (mais toujours largement moins élevé que la moyenne de la métropole). Malgré ces indicateurs plutôt positifs, le taux de pauvreté élevé amène des interrogations quant aux inégalités susceptibles de marquer le territoire.**

En tant que quartier entrant dans la géographie prioritaire en 2024, un diagnostic et un plan d'actions seront stabilisés courant 2024 afin de préciser à la fois les enjeux qui doivent guider le développement du territoire, les actions à mettre en œuvre avec les acteurs du territoire et, plus globalement, les problématiques qui traversent le quartier.

Un faible  
taux de  
logements  
sociaux et  
un revenu  
médian  
plus élevé  
que dans le  
reste de la  
géographie  
prioritaire.

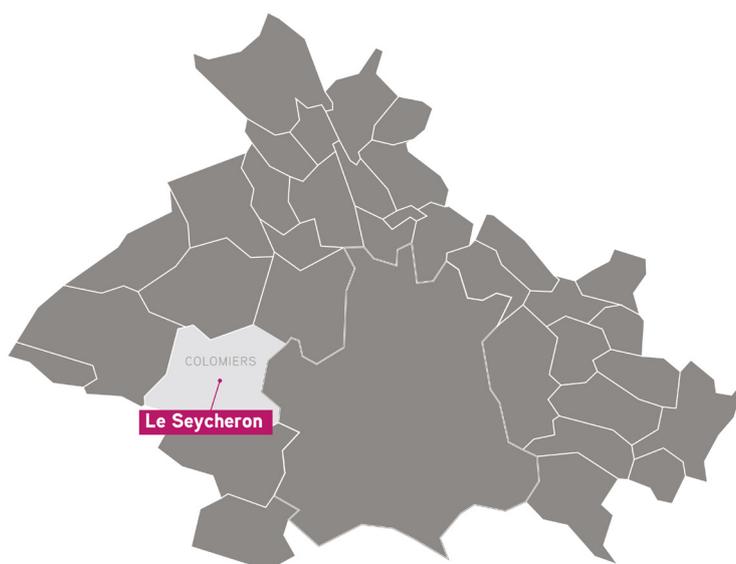


## LE SEYCHERON

**Les données statistiques existantes et confirmées par le bailleur social Altéal (fragilité de foyers et incivilités relevées), vont dans le sens d'une intégration du Seycheron dans le contrat de ville 2024-2030.**

En tant que quartier entrant dans la géographie prioritaire en 2024, un diagnostic et un plan d'actions seront stabilisés courant 2024 afin de préciser à la fois les enjeux qui doivent guider le développement du territoire, les actions à mettre en œuvre avec les acteurs du territoire et, plus globalement, les problématiques qui traversent le quartier.

Les données statistiques existantes vont dans le sens d'une intégration du Seycheron dans le contrat de ville.



# PRADETTES

**Petit quartier constitué autour de la place des Pradettes, il se caractérise par une grande mixité de l'offre de logements : la part du parc social y est plus faible que dans le reste de la géographie prioritaire, laissant une place plus importante aux logements individuels pavillonnaires.**

Malgré cette mixité de logements, l'occupation y est majoritairement locative et se traduit par une rotation importante des habitants : près des deux tiers ont emménagé il y a moins de 5 ans. Ce renouvellement de la population peut être un des facteurs explicatifs de la dégradation de la situation économique des habitants qui se traduit par une augmentation de la pauvreté, une diminution du taux d'emploi et une augmentation des emplois précaires.



**2 018**  
habitants en 2018

**+0,6%**  
depuis 2013

TM : +1,3%



**39%** des habitants  
ont moins de 25 ans

TM : 34%

**-0,8%**  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%



**28%**  
de logements sociaux

TM : 15%

**-0,5%**  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%



**45%** de pauvreté

TM : 16%

**+2,5%**  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%

## Enjeux stratégiques pour le développement du territoire

Cœur de quartier agréable et offrant des commerces et services de proximité divers, la place des Pradettes centralise à la fois les opportunités et les problématiques du quartier. Espace de développement des actions, notamment par un tissu associatif dense et dynamique, elle est aussi le lieu de déploiement d'un trafic de stupéfiant qui, bien que moins visible qu'il y a quelques années, continue de causer des nuisances et des difficultés de cohabitation.

Par ailleurs, malgré cette centralité bien identifiée, de nombreux ménages, composés de personnes seules, connaissent un isolement important. Couplé à une rotation importante des habitants, cette situation peut rendre difficile la lecture des besoins des populations du quartier et l'adaptation des actions et services proposés ou à développer.

L'arrivée de nouveaux équipements culturels et sportifs et d'un centre social devra permettre de réduire cet isolement et de faciliter les liens entre habitants. De même, les nombreux espaces verts à proximité pourront être mieux investis par les acteurs locaux, notamment dans le cadre de la thématique « écologie urbaine et citoyenne » du contrat de ville.

Ainsi, la politique de la ville concentrera ses efforts autour de deux enjeux stratégiques qui guideront le développement du territoire :

**1. Identifier les besoins des habitants et les accompagner**

**2. Consolider le lien social pour un vivre ensemble pérenne**

### PLAN D'ACTIONS PARMIS LES HUIT ACTIONS IDENTIFIÉES, DEUX SERONT SOUMISES À ÉVALUATION :

THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER
<p><b>Thématique 7</b> Dynamiques citoyennes – vie de quartier</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°7 :</b> Renforcer les moyens de communication des acteurs du territoire pour faire connaître les activités et services proposés dans les quartiers</p>	<p>Mise en place d'une communication et d'un accompagnement des habitants vers l'offre de services du quartier et ses abords</p>
<p><b>Thématique 5</b> Accès aux droits</p> <p><b>Objectif opérationnel thématique n°5 :</b> Animer et structurer les réseaux de professionnels de l'accès aux droits à l'échelle de la Métropole</p>	<p>Améliorer la connaissance inter acteurs par le biais de la réalisation d'un diagnostic de territoire partagé, de la restauration, de la convivialité et d'une dynamique commune</p>

## SOUPETARD

**Petit quartier de l'est toulousain, Soupetard se caractérise par une typologie de logements mixte où les ensembles de logements sociaux côtoient les maisons individuelles.**

La diversification du parc de logements se poursuit avec une importante diminution du parc social au cours des dernières années. Le rythme de renouvellement de la population se ralentit, après avoir été plus important lors de la décennie précédente mais, parallèlement, la situation économique des habitants s'est dégradée. Bien que le quartier accueille la part d'emplois précaires la plus faible de la géographie prioritaire, la tendance est l'augmentation à l'image de celle du taux de pauvreté ou du nombre de demandeurs d'emploi.



2 062  
habitants en 2018

+0,4%  
depuis 2013

TM : +1,3%

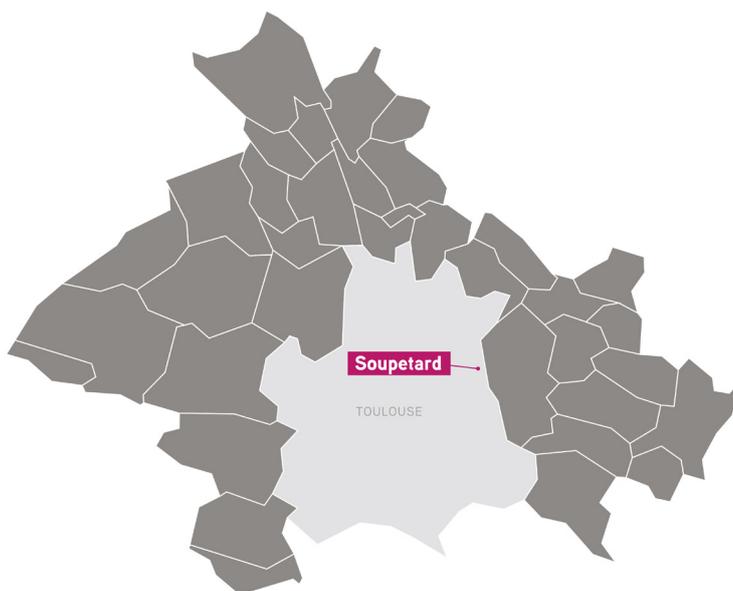


36% des habitants  
ont moins de 25 ans

TM : 34%

-0,8%  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%



64%  
de logements sociaux

TM : 15%

-9,3%  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%



41% de pauvreté

TM : 16%

+3,8%  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%

## Enjeux stratégiques pour le développement du territoire

Quartier d'habitat mixte, Soupetard entame de nouvelles transformations avec notamment une densification résidentielle en frange de la géographie prioritaire (quartier Guillaumet, projets immobiliers dans le diffus) et l'ouverture du Tiers Lieux transitoire de La Bouillonante qui viennent modifier la dynamique territoriale. Les dispositifs d'accompagnement à la scolarité sont très plébiscités par les familles, et l'offre proposée par les acteurs associatifs ne peut pas répondre à toute la demande.

Les établissements du quartier ne sont pas classés en REP malgré des IPS qui pourraient le justifier, en particulier sur l'école de Soupetard. Dès lors, le risque d'évitement de la carte scolaire doit être pris en compte, dans la vie d'un quartier qui ne génère pas de sentiment d'appartenance fort. De plus, la physionomie du quartier est peu propice à l'organisation de temps festifs permettant de générer une meilleure cohésion : la place qui constitue le cœur de quartier Soupetard est peu adaptée pour l'organisation d'événements, le jardin Servey-

rolles est excentré et peu visible (mais fréquenté), de même pour les Argoulets, enjeu de mobilité des publics du quartier. Soupetard se présente donc comme un territoire complexe à investir, replié sur des résidences où s'organisent des temps forts en pied d'immeubles

Malgré tout, la dynamique partenariale, la mobilisation d'un noyau dur d'habitants notamment autour du dispositif Agir Dans Mon Quartier, la création récente d'une association de jeunes souhaitant s'engager dans la vie de quartier, la présence de nombreux équipements et associations sportives, et les projets qui vont émerger dans le quartier Guillaumet ouvrent de belles perspectives. Il s'agira d'accompagner et de consolider l'interconnaissance des acteurs et d'améliorer la communication auprès des habitants.

Ainsi, la politique de la ville concentrera ses efforts autour d'un enjeu stratégique qui guidera le développement du territoire :

**Renforcer la fonction d'accueil des habitants (jeunes et familles) et le lien avec les quartiers environnants (Guillaumet, Bonhouri, La Gloire)**

## PLAN D'ACTIONS PARMIS LES SIX ACTIONS IDENTIFIÉES, TROIS SERONT SOUMISES À ÉVALUATION :

### THÉMATIQUE ET OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### ACTION À DÉCLINER ET À ÉVALUER

#### Thématique 4 Éducation – Jeunes

Objectif opérationnel thématique n°11 :  
Garantir l'information, l'accès aux droits, aux droits culturels, aux sports et aux loisirs

Encourager l'ouverture d'une structure « jeunesse 11-17 ans » de droit commun pour faciliter l'accès à l'information, proposer des animations, sortir du quartier, etc.

#### Thématique 4 Éducation – Jeunes

Objectif opérationnel thématique n°4 :  
Renforcer les capacités d'accompagnement socio-éducatif

Contribuer à la création d'une structure d'accueil petite enfance (LAEP et/ou Halte-Garderie) pour les familles du quartier en soutien à la fonction parentale

#### Thématique 7 Dynamiques citoyennes – Vie de quartier

Objectif opérationnel thématique n°7 :  
Renforcer les moyens de communication des acteurs du territoire pour faire connaître les activités et services proposés dans les quartiers

Communiquer sur les actions et les structures présentes sur Soupetard/La Gloire pour faciliter l'accès à l'information des habitants et habitantes via la création d'un outil type « répertoire » et l'organisation d'un événement type « Forum des associations et des partenaires »

## VIVIER-MAÇON

**Situé en lisière du centre-ville de Cugnaux, Vivier-Maçon est le quartier le moins peuplé de la géographie prioritaire mais compte une densité de population élevée. La population y est à dominante familiale bien qu'un vieillissement s'y observe ces dernières années.**

La situation économique des habitants s'est dégradée, le taux de pauvreté a augmenté à un rythme plus élevé que dans les autres quartiers et le taux d'emploi des 15-64 ans a diminué. L'offre d'équipements est relativement importante au regard de la superficie du quartier et celle-ci est complétée par l'environnement direct aux nombreux atouts.

N'ayant pas fait l'objet d'atelier spécifique relatif à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030, le plan d'actions du Vivier Maçon sera élaboré au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.



1 007  
habitants en 2018

-1%  
depuis 2013

TM : +1,3%



39% des habitants  
ont moins de 25 ans

TM : 34%

+1,1%  
entre 2010 et 2017

TM : +0,2%



78%  
de logements sociaux

TM : 15%

-0,1%  
entre 2014 et 2020

TM : +2,6%

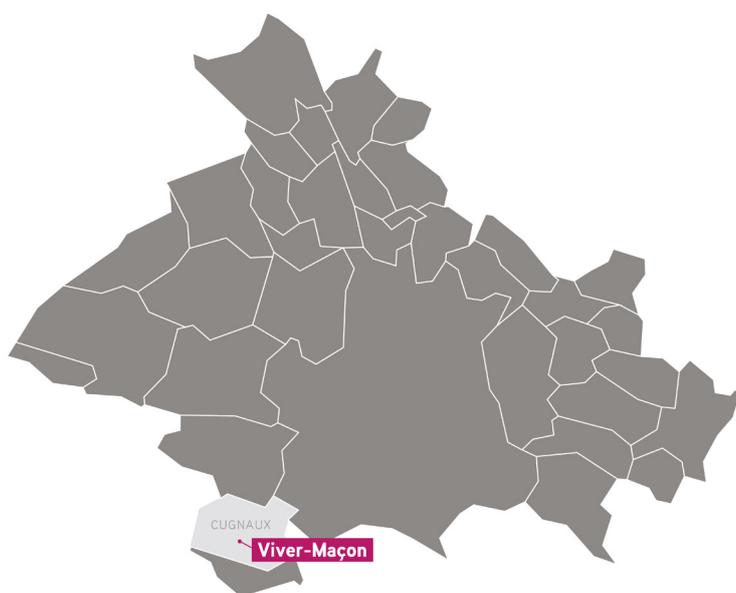


42% de pauvreté

TM : 16%

+8,5%  
entre 2014 et 2019

TM : +1,1%



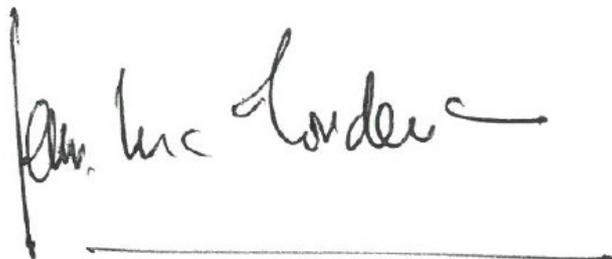
Signature du contrat de ville, le lundi 22 avril 2024 aux Espaces Vanel

Pour la Préfecture



Pierre-André DURAND  
Préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne

Pour Toulouse Métropole

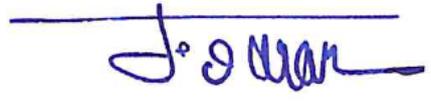
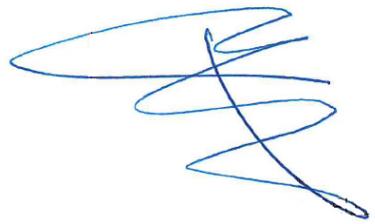
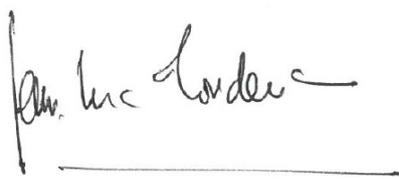
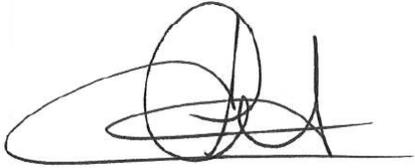
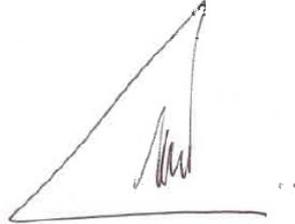
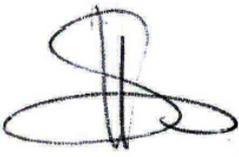


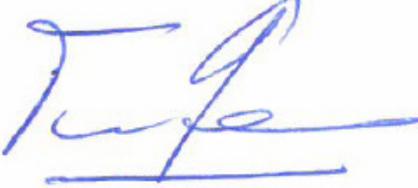
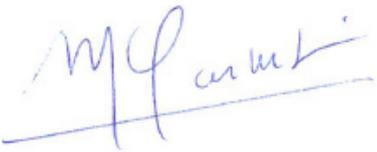
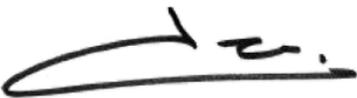
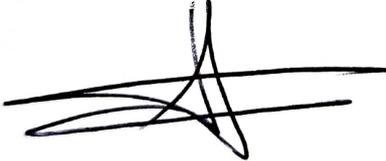
Jean-Luc MOUDENC  
Président de Toulouse Métropole

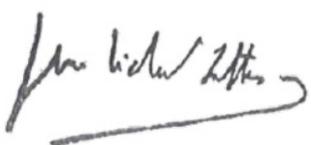
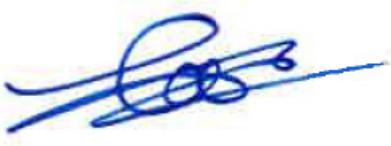
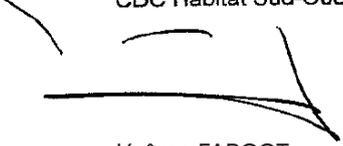
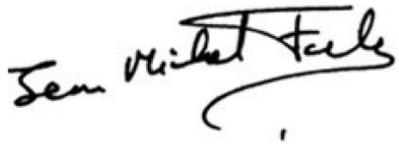
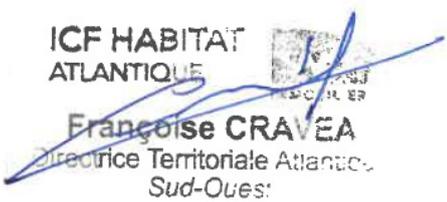
En présence de la Ministre déléguée chargée des  
Collectivités territoriales et de la Ruralité



Dominique FAURE

Ministère de la Justice	Académie de Toulouse	Région Occitanie
 Samuel VUELTA-SIMON Procureur de République	 Moustafa FOURAR Recteur de l'Académie de Toulouse	 Carole DELGA Présidente de la Région Occitanie
Conseil Départemental de la Haute-Garonne	Commune de Toulouse	Commune de Colomiers
 Sébastien VINCINI Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne	 Jean-Luc MOUDENC Maire de Toulouse	 Karine TRAVAL-MICHELET Maire de Colomiers
Commune de Blagnac	Commune de Cugnaux	Agence Régionale de Santé Occitanie
 Joseph CARLES Maire de Blagnac	 Albert SANCHEZ Maire de Cugnaux	 Thierry CARDOUAT Directeur Départemental
Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne	Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Garonne	Carsat Midi-Pyrénées
 Jean-Charles PITEAU Directeur Général	 Isabelle COMTE Directrice Générale	 Joëlle TRANIELLO Directrice
Banque des territoires	Airbus	Fondation du Toulouse Football Club
 Patrick MARTINEZ Directeur Régional	 Sadika HOUARI Directrice des Ressources Humaines	 Damien COMOLLI Président

<p>Stade Toulousain</p>	<p>Etablissement public Capitole</p>	<p>SEMECCEL</p>
 <p>Didier LACROIX Président</p>	 <p>Francis GRASS Président</p>	 <p>Jean-Baptiste DESBOIS Directeur Général</p>
<p>Conseil de Développement Toulouse Métropole</p>	<p>Inter conseils citoyens</p>	<p>France Travail</p>
 <p>Marie-Christine JAILLET Présidente</p>	 <p>Danny DUTT Représente de l'inter conseils citoyens</p>	<p>Directrice Territoriale Haute Garonne</p>  <p><b>Annick SENAT</b> Annick SENAT Directrice territoriale Haute-Garonne</p>
<p>Mission Locale Toulouse</p>	<p>Mission Locale de la Haute-Garonne</p>	<p>Toulouse Métropole Emploi</p>
 <p>Isabelle FERRER Présidente Déléguée</p>	 <p>MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE 48 Bd Fernand Arnaud - 31000 TOULOUSE TEL : 05 62 72 49 72 mlhg@mlg1.org</p> <p>Sabine GEIL-GOMEZ Présidente</p>	 <p>Isabelle FERRER Présidente</p>
<p>Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse</p>	<p>Chambre des Métiers et de l'Artisanat Occitanie</p>	<p>Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Occitanie</p>
  <p>Patrick PIEDRAFITA Président</p>	 <p>Romain MOUYNET Vice-Président</p>	 <p>André DUCOURNAU Président</p>
<p>Fédération Française du Batiment de la Haute-Garonne</p>	<p>Mouvement des Entreprises de France - Haute-Garonne</p>	<p>Agence de l'Eau Adour-Garonne</p>
 <p>Emile NOYER Président</p>	 <p>Pierre-Olivier NAU Président</p>	 <p>Aude WITTEN Directrice générale adjointe</p>

Cerema	Crous Toulouse Occitanie	Université de Toulouse
<p>Cyrille <b>PORTALEZ</b> 231001453 9pc</p> <p>Signature numérique de Cyrille PORTALEZ 2310014539pc Date : 2024.04.05 16:39:54 +02'00'</p> <p>Cyrille PORTALEZ Directeur Territorial</p>	 <p>La Directrice générale, <b>Dominique Froment</b></p> <p>Dominique FROMENT Directrice générale</p>	<p><b>Le Président de l'Université de Toulouse</b></p>  <p><b>Michael TOPLIS</b></p> <p>Michael TOPLIS Président</p>
Tisséo Collectivités	Tisséo Voyageurs	Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine
 <p>Jean-Michel LATTES Président</p>	 <p>Thierry WISCHNEWSKI Directeur Général</p>	 <p>Anette LAIGNEAU Présidente</p>
Action Logement	Altéal	CDC Habitat - Adoma
 <p>François MAGNE Directeur Régional</p>	 <p>Philippe TRANTOUL Directeur Général</p>	 <p>Emmanuel BALLU Directeur Général</p>
CDC Habitat	Groupe des Chalets	Habitat social en Occitanie
<p><b>Jérôme FARCOT</b> Directeur Interrégional CDC Habitat Sud-Ouest</p>  <p>Jérôme FARCOT Directeur Inter-Régional</p>	 <p>Dominique COQUART Président</p>	 <p>Jean-Michel FABRE Président de la commission Départementale Haute-Garonne</p>
ICF Habitat Atlantique	La Cité Jardins	Mésolia
<p><b>ICF HABITAT ATLANTIQUE</b></p>  <p><b>Françoise CRAVEA</b> Directrice Territoriale Atlantique Sud-Ouest</p> <p>Françoise CRAVEA Directrice Territoriale Sud-Ouest</p>	 <p>Françoise CADARS Directrice Générale</p>	 <p><b>Emmanuel PICARD</b> Directeur Général</p> <p>Emmanuel PICARD Directeur Général</p>

Office Public de l'Habitat (OPH31)	PATRIMOINE SA Languedocienne	Promologis
 <p>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'O.P.H 31 <b>Thierry Besançon</b></p> <p>Thierry BESANCON Directeur Général</p>	 <p>Pascal BARBOTTIN Directeur Général</p>	 <p>Philippe PACHEU Directeur Général</p>
Toulouse Métropole Habitat	3F Occitanie	
 <p>Bertrand SERP Président</p>	 <p>Bruno COLLIN Directeur Général</p>	





